



Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de
2021

Table des matières

Lettre aux actionnaires	1	Régimes d'unités d'actions différées	24
Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	3	Tableau de la rémunération des administrateurs ...	25
Remise des documents relatifs à l'assemblée	3	Rémunération des hauts dirigeants	26
Procédure de notification et d'accès	3	Analyse de la rémunération	26
Comment consulter les documents par voie électronique	4	Gouvernance de la rémunération	27
Comment obtenir un exemplaire imprimé	4	Gestion des risques liés à la rémunération	27
Demandes de renseignements	4	Actionnariat requis	33
Ordre du jour de l'assemblée annuelle	4	Aperçu des résultats de la Société	34
1. Recevoir les états financiers	4	Décisions relatives au régime incitatif annuel du chef de la direction	35
2. Approuver les modifications de nos statuts	4	Tableau récapitulatif de la rémunération	36
3. Élire les administrateurs	5	Attributions aux termes des régimes incitatifs	38
4. Nommer les auditeurs	5	Prestations de retraite	40
5. Voter à l'égard de notre démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants	6	Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	43
6. Approuver la modification de notre régime d'options d'achat d'actions	6	Représentation graphique du rendement et coût de la direction	44
7. Ratifier les modifications de notre règlement administratif	7	Titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions	45
8. Régler les autres questions	8	Prêts octroyés aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés	45
Exercice du droit de vote	8	Gouvernance	45
Qui peut voter	8	Indépendance des administrateurs	46
Porteurs principaux des actions comportant droit de vote	8	Liens des administrateurs	48
Déroulement de l'assemblée	8	Règlement des conflits	48
Comment voter	9	Mandats et composition du conseil et des comités du conseil	49
Voter par procuration	9	Description des postes clés	51
Actionnaires inscrits	9	Mise en candidature et évaluation des administrateurs	51
Actionnaires non inscrits	10	Diversité au sein du conseil et de la direction principale	53
Voter durant l'assemblée au moyen de la plateforme de diffusion en direct sur le Web	10	Planification de la relève	55
Modifier vos instructions de vote	11	Durée de l'affectation au conseil	55
Sollicitation de procurations	11	Orientation et formation continue des administrateurs	55
Élection des administrateurs	11	Comité des ressources humaines	56
Politique sur l'élection à la majorité	11	Planification stratégique	59
Candidats à l'élection au conseil	12	Conduite conforme à l'éthique	59
Actionnariat minimal requis des administrateurs	23	Renseignements supplémentaires	60
Rémunération des administrateurs	23	Communications avec les actionnaires	60
Provisions payables aux membres du conseil et des comités du conseil	24	Propositions	60
		Approbation de la circulaire	60
		Annexe A	61

GREAT-WEST LIFECO INC.

Siège social : Winnipeg (Manitoba)

Avis de convocation à notre assemblée annuelle et extraordinaire de 2021

Nous vous invitons à notre assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2021.

Quand : Le jeudi 6 mai 2021 à 11 h (heure de l'Est)

Où : L'assemblée sera diffusée en direct sur le Web à l'adresse web.lumiagm.com/245877330.

Ordre du jour de l'assemblée :

- (1) recevoir les états financiers et le rapport de l'auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- (2) adopter la résolution spéciale modifiant nos statuts constitutifs en vue de ramener le nombre d'administrateurs de 22 à 19;
- (3) élire les administrateurs;
- (4) nommer les auditeurs;
- (5) voter à l'égard de la résolution consultative portant sur notre démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants;
- (6) adopter la résolution ordinaire approuvant la modification de notre régime d'options d'achat d'actions;
- (7) adopter la résolution ordinaire ratifiant les modifications de notre règlement administratif qui ont été approuvées par le conseil d'administration le 17 février 2021;
- (8) régler les autres questions dûment soumises à l'assemblée.

L'assemblée annuelle de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie se tiendra au même moment et sera diffusée dans le cadre de la même webémission.

Par ordre du conseil d'administration,
le vice-président, chef du contentieux adjoint
et secrétaire général,



Gordon M. Peters
Winnipeg (Manitoba)
Le 8 mars 2021

Encore une fois cette année, comme la maladie à coronavirus, aussi appelée la COVID-19, continue de produire ses effets sur la santé publique, nous tiendrons notre assemblée annuelle virtuellement dans le but d'atténuer les dangers qui en découlent pour la santé et le bien-être de nos employés, de nos clients, de nos titulaires de police, de nos épargnants et de l'ensemble de la collectivité. Vous ne pourrez donc pas y assister en personne. Nous invitons nos actionnaires et nos invités à assister à l'assemblée en ligne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assemblée annuelle ou si, pour des raisons de santé, des dispositions spéciales sont nécessaires, veuillez communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. par courriel à l'adresse GWO@computershare.com ou par téléphone à l'un des numéros suivants :

1 888 284-9137 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
447 5566 (Irlande)
0370 702 0003 (Royaume-Uni)
514 982-9557 (tous les autres pays)

Votre vote est important pour nous. Nous vous invitons à soumettre vos instructions de vote aussitôt que possible afin que les droits de vote rattachés à vos actions puissent être exercés à l'assemblée. **Si vous décidez de ne pas assister à l'assemblée virtuelle, veuillez soumettre vos instructions de vote de l'une ou l'autre des manières suivantes :**

- remplissez, datez et signez votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote et renvoyez-le de la manière décrite à la rubrique « Voter par procuration », à la page 9 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction;
- donnez vos instructions de vote par téléphone ou par Internet en suivant les instructions qui sont données dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote.

Lettre aux actionnaires

Aux actionnaires,

Nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée annuelle de Great-West Lifeco qui aura lieu le 6 mai 2021. Encore une fois cette année, nous tiendrons notre assemblée annuelle virtuellement. Nous avons pris cette décision parce que la maladie à coronavirus, aussi appelée la COVID-19, continue de produire ses effets sur la santé publique et parce que nous souhaitons atténuer les dangers qui en découlent pour la santé et le bien-être de nos employés, de nos clients, de nos titulaires de police, de nos épargnants et de l'ensemble de la collectivité.

L'assemblée annuelle est l'occasion la plus importante qui vous est offerte au cours de l'année de participer à la gouvernance de votre société, y compris en exerçant vos droits de vote à l'égard des questions à l'ordre du jour de l'assemblée. Nous espérons que vous vous joindrez à nous pour entendre nos dirigeants et les représentants que vous avez élus au conseil d'administration présenter les résultats que Great-West Lifeco a obtenus au cours du dernier exercice ainsi que ses projets pour l'exercice à venir.

Les questions à l'ordre du jour de l'assemblée, notre démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants et nos pratiques de gouvernance sont décrites dans l'avis de convocation et dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction. Vous devriez lire la circulaire de sollicitation de procurations de la direction conjointement avec notre rapport annuel de 2020, qui présente nos résultats financiers.

Réalisations de 2020

Great-West Lifeco est reconnue comme chef de file du marché pour trois raisons principales : la solidité de ses marques, la diversification de son portefeuille et les stratégies qu'elle a adoptées afin de répondre aux besoins en évolution de ses clients.

Malgré les difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19, nous avons réalisé de grands progrès dans l'exécution de nos stratégies en 2020. Au cours du dernier exercice, nous avons consacré des capitaux à des fusions et à des acquisitions ciblées qui sont destinées à appuyer la croissance de l'entreprise et l'augmentation de la valeur de votre participation à court et à long terme.

Tout au long de cette année exceptionnellement chargée, le conseil a continué d'aider l'équipe de direction et de lui proposer de nouveaux défis en vue de renforcer notre position de chef de file. Nous lui avons offert l'encadrement nécessaire et l'avons guidée dans le cadre du processus de transformation en cours de notre entreprise tout en protégeant la santé et le bien-être de nos employés, de nos clients, de nos épargnants et de l'ensemble de la collectivité. Nous avons aussi évalué avec soin la viabilité des occasions stratégiques qui se sont présentées et leur exécution dans le cadre d'une démarche fondée sur l'évaluation des risques en collaborant avec la direction dans le but de promouvoir une culture de gestion rigoureuse des risques à l'échelle de l'entreprise.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la façon dont nous avons rehaussé nos activités au Canada, en Europe et aux États-Unis, ainsi que sur les mesures que nous avons prises pour promouvoir la durabilité et la diversité au sein des collectivités où nous sommes présents, dans notre rapport annuel de 2020.

Rigueur de la gouvernance

La saine gouvernance fait partie de notre culture. Le conseil estime que l'application des normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance est le fondement même de l'obtention de bons résultats et un facteur déterminant de notre succès. En 2020, nous avons accueilli avec bonheur une nouvelle administratrice, Robin Bienfait, dont les compétences lui permettent de faire un apport exceptionnel aux délibérations du conseil, renforçant davantage notre équipe d'administrateurs. Nous sommes déterminés à promouvoir la diversité au sein de la direction principale et du conseil d'administration de la Société. À cette fin, nous nous sommes fixé pour cible, à court terme, de faire en sorte que la représentation féminine atteigne 30 % tant au sein de la direction principale qu'au sein du conseil. Au 8 mars 2021, 33 % des postes de direction sont occupés par des femmes et 32 % des candidats au conseil pour 2021 sont des femmes. En plus de la diversité hommes-femmes, la Société élabore activement des stratégies et des programmes qui sont axés sur la promotion d'autres formes de diversité au sein de la direction principale et du conseil.

Nous avons aussi donné une portée accrue à notre fonction d'encadrement dans un domaine important, soit les changements climatiques. Nous sommes heureux que CDP, organisme environnemental mondial à but non lucratif, ait reconnu le leadership dont nous avons fait preuve en matière de transparence environnementale et sommes fiers de faire partie, désormais, de sa prestigieuse « liste A » des sociétés qui luttent contre les changements climatiques. Nous sommes déterminés à contrôler nos émissions de carbone et comprenons qu'il est de notre devoir de prioriser la gestion des risques et des possibilités liés aux changements climatiques pour contribuer au bien-être de nos parties intéressées et de l'ensemble de la collectivité et pour assurer la viabilité à long terme de notre entreprise. Nous sommes déterminés à ancrer la durabilité à l'échelle de notre entreprise, dans nos pratiques de gestion des risques et dans l'évaluation que nous faisons de la mesure dans laquelle notre portefeuille de

placements est exposé à toute une gamme de risques et de possibilités liés aux changements climatiques. Les autres domaines où le conseil exerce sa fonction d'encadrement sont décrits plus amplement dans la présente circulaire.

Communications avec les parties intéressées

Pour garantir notre succès, nous nous devons de comprendre les besoins de nos parties intéressées et des collectivités que nous servons. Veuillez lire les renseignements importants qui figurent dans la présente circulaire, où vous trouverez aussi une explication de la marche à suivre pour donner vos instructions de vote. Nous vous invitons à assister à notre assemblée virtuelle et à voter sur les questions à l'ordre du jour avant l'assemblée. À ce sujet, nous vous encourageons à considérer les avantages du vote en ligne, qui est une façon sûre et instantanée de voter. Si vous préférez, vous pouvez toujours donner vos instructions de vote par la poste. Quelle que soit la méthode de votre choix, votre participation à l'assemblée est importante pour le conseil d'administration et pour l'équipe de direction. Votre voix compte.

Vous pouvez assister à l'assemblée annuelle virtuellement à l'adresse web.lumiagm.com/245877330. Nous espérons que vous y participerez et au plaisir de vous compter parmi nous en mai.

Le président du conseil,



R. Jeffrey Orr

Le président et chef de la direction,



Paul A. Mahon

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « circulaire ») comporte des renseignements importants qui vous permettront de décider comment voter à notre assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le 6 mai 2021 (l'« assemblée ») ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. L'assemblée est pour vous l'occasion de vous prononcer sur des questions importantes. Nous vous encourageons à le faire.

Les abréviations suivantes sont utilisées dans la présente circulaire :

Dénomination sociale et activité principale	Abréviation
Great-West Life & Annuity Insurance Company (société d'assurance-vie contrôlée par Lifeco)	Empower Retirement
Great-West Lifeco Inc. (société de portefeuille internationale du secteur des services financiers)	Lifeco, nous, nos et notre
Société financière IGM Inc. (société de services financiers aux particuliers)	IGM
Groupe Investors Inc. (société de services financiers aux particuliers)	IG Gestion de patrimoine
Power Corporation du Canada (société de gestion et de portefeuille internationale axée sur les services financiers)	Power Corporation
Corporation Financière Power (société de gestion et de portefeuille internationale qui détient des intérêts dans les secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs et filiale en propriété exclusive de Power Corporation)	Financière Power
Putnam Investments, LLC (société de portefeuille contrôlée par Lifeco qui détient des intérêts dans le secteur des fonds de placement)	Putnam
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie ¹ (société d'assurance-vie contrôlée par Lifeco)	Canada Vie

Sauf indication contraire, tous les renseignements donnés dans la présente circulaire sont arrêtés au 8 mars 2021.

¹ Le 1^{er} janvier 2020, la Great-West, compagnie d'assurance-vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, la Corporation Financière Canada-Vie et le Groupe d'assurances London Inc. ont fusionné pour former une seule société, soit La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Dans la présente circulaire, le terme « Canada Vie » désigne la société issue de la fusion ou ses sociétés devancières, selon le contexte.

REMISE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Procédure de notification et d'accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») et conformément à la dispense de l'obligation de solliciter des procurations que nous avons obtenue du directeur nommé en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, nous avons recours à la

« procédure de notification et d'accès » pour remettre aux actionnaires, inscrits et non inscrits, les documents relatifs à l'assemblée (comme la présente circulaire et notre rapport annuel de 2020, qui contient nos états financiers consolidés audités, le rapport de l'auditeur y afférent et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (le « rapport annuel »)). Au lieu de recevoir la présente circulaire et le

rapport annuel par la poste, les personnes qui sont des actionnaires en date du 11 mars 2021, soit la date de clôture des registres aux fins de l'assemblée (la « date de clôture des registres »), pourront les consulter en ligne. Les actionnaires ont reçu par la poste une trousse de renseignements qui comprenait l'*Avis aux actionnaires de Great-West Lifeco Inc. sur la procédure de notification et d'accès pour l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2021* (l'« avis aux actionnaires »), qui explique comment faire pour accéder à la présente circulaire et au rapport annuel par voie électronique et en obtenir un exemplaire imprimé sans frais. Un formulaire de procuration ou d'instructions de vote, dans le cas des actionnaires inscrits, ou un formulaire d'instructions de vote, dans le cas des actionnaires non inscrits, ainsi que des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions, accompagnaient l'avis aux actionnaires. **Les actionnaires sont priés de lire la présente circulaire avant de voter.**

La procédure de notification et d'accès offre aux actionnaires un accès immédiat à la présente circulaire, contribue à réduire les frais d'impression et de mise à la poste et, grâce à la réduction de l'énorme quantité de papier qui servait auparavant à imprimer ces documents qui en découle, est bénéfique pour l'environnement.

Comment consulter les documents par voie électronique

Vous pouvez consulter la présente circulaire et le rapport annuel par voie électronique sur notre site Web à l'adresse

greatwestlifeco.com et sur le site du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à l'adresse sedar.com.

Comment obtenir un exemplaire imprimé

Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire imprimé de la présente circulaire et du rapport annuel sans frais en suivant les instructions qui sont données dans l'avis aux actionnaires. Ils peuvent en faire la demande pendant la période d'un an qui suit la présente date du dépôt de la présente circulaire sur SEDAR. Pour recevoir leur exemplaire imprimé avant la date limite de soumission des instructions de vote et la date de l'assemblée, les actionnaires doivent faire parvenir leur demande d'ici le 19 avril 2021. **Veillez noter que les actionnaires qui demandent un exemplaire imprimé de la présente circulaire ne recevront aucun autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote.**

Demandes de renseignements

Pour obtenir des renseignements sur la procédure de notification et d'accès, les actionnaires peuvent communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, au 1 866 964-0492 (sans frais si vous appelez du Canada ou des États-Unis) ou au 514 982-8714 (si vous appelez d'un autre pays).

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

1. Recevoir les états financiers

Vous pouvez consulter les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de l'auditeur y afférent dans notre rapport annuel de 2020.

2. Approuver les modifications de nos statuts

Nos statuts fixent actuellement le nombre d'administrateurs à 22 (individuellement, un « administrateur » ou un « membre du conseil » et, collectivement, les « administrateurs » ou les « membres du conseil »). Le conseil d'administration (le « conseil ») a examiné attentivement la question et conclu que le nombre optimal d'administrateurs est celui qui lui permet d'atteindre un équilibre entre la nécessité, d'une part, de compter sur une gamme variée de points de vue, de types d'expérience et de champs de compétence pour assurer la gestion efficace de Lifeco et, d'autre part, de s'assurer que ce nombre est propice à la tenue de discussions franches et efficaces et à la prise de bonnes décisions. Selon la recommandation du comité de gouvernance et des mises en candidature, le conseil a conclu que le nombre de ses membres devrait être ramené de 22 à 19. Nous vous invitons à examiner la résolution modifiant nos statuts en vue de réduire le nombre d'administrateurs en conséquence.

Le conseil vous recommande de voter POUR la résolution modifiant nos statuts.

« IL EST RÉSOLU ce qui suit :

1. les statuts de la Société sont modifiés en vue de ramener le nombre d'administrateurs de 22 à 19;
2. le vice-président, chef du contentieux adjoint et secrétaire général de la Société reçoit l'autorisation et la directive, pour le compte de la Société, de signer et de remettre tous les documents, y compris les clauses modificatrices établies selon le modèle prescrit, et de prendre toutes les autres mesures, qu'il pourrait juger nécessaires ou souhaitables afin de donner effet à ce qui précède. »

La résolution ne prendra effet que si elle est approuvée par au moins les deux tiers des voix exprimées à l'assemblée. Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la résolution modifiant nos statuts.

3. Élire les administrateurs

Des renseignements sur les candidats à l'élection au conseil sont donnés à compter de la page 13. Vous serez appelé à voter à l'égard de l'élection de 19 administrateurs. Le mandat des administrateurs qui seront élus débutera à la clôture de l'assemblée et prendra fin à la date de la prochaine assemblée annuelle. Tous les candidats siègent actuellement au conseil. Les 19 candidats sont aussi candidats à l'élection au conseil de la Canada Vie.

Le conseil vous recommande de voter POUR chaque candidat dont le nom figure à la rubrique « Candidats à l'élection au conseil ».

Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR chaque candidat. Si, pour quelque raison que ce soit, à la date de l'assemblée, l'un ou l'autre des candidats est incapable de siéger au conseil et à moins que vous n'ayez donné des instructions à l'effet contraire, les personnes désignées dans le formulaire pourront, à leur discrétion, voter pour un ou plusieurs candidats remplaçants.

4. Nommer les auditeurs

Le conseil propose de nommer Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») à titre d'auditeurs pour l'exercice 2021; le mandat de Deloitte prendra fin à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle. Deloitte ou ses sociétés devancières sont les auditeurs de Lifeco depuis 1986.

Le conseil, selon la recommandation du comité d'audit, vous recommande de voter POUR la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeurs.

La résolution ne prendra effet que si elle est approuvée par la majorité des voix exprimées à l'assemblée. Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la nomination de Deloitte à titre d'auditeurs.

Indépendance des auditeurs

Nous avons adopté une politique d'approbation préalable des services fournis par les auditeurs externes (la « politique d'approbation préalable ») afin de repérer, d'atténuer ou d'éliminer les éléments susceptibles de compromettre l'indépendance de nos auditeurs externes. Cette politique interdit à Lifeco et à ses filiales de confier aux auditeurs externes certains services autres que d'audit stipulés. En outre, le comité d'audit ou la personne qu'il a déléguée approuve au préalable tous les services autres que d'audit que

l'on se propose de confier aux auditeurs et qui ne sont pas expressément interdits conformément à la politique d'approbation préalable. De cette manière, nous nous assurons de l'indépendance de nos auditeurs externes.

Honoraires versés aux auditeurs

Le tableau suivant présente les honoraires globaux versés aux auditeurs externes de Lifeco au cours des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019.

	2020	2019
Honoraires relatifs aux services d'audit		
Honoraires relatifs aux services d'audit généraux ^[1]	18 284 873 \$	14 998 646 \$
Honoraires relatifs aux services d'audit des fonds distincts et autres fonds ^[2]	8 038 029	8 097 615
Autres honoraires relatifs aux services d'audit ^[3]	10 650 499	10 473 511
Honoraires relatifs aux services liés à l'audit ^[4]	6 052 663	6 190 518
Honoraires relatifs aux services fiscaux ^[5]	1 421 602	1 372 384
Tous les autres honoraires ^[6]	1 451 963	1 490 401
Total	45 899 629 \$	42 623 075 \$

- [1] Honoraires relatifs aux services d'audit généraux : Ces honoraires se rapportent à l'audit des états financiers de Lifeco et de ses filiales (dans les cas où l'audit des états financiers de ces filiales appuie l'audit des états financiers de Lifeco).
- [2] Honoraires relatifs aux services d'audit des fonds distincts et autres fonds : Ces honoraires se rapportent à l'audit des états financiers des fonds distincts des filiales d'assurance de Lifeco, des états financiers des fonds enregistrés ou non enregistrés et d'autres produits de placement gérés par des filiales de Lifeco et des états financiers des sociétés de personnes auxquelles Lifeco, ses filiales ou les fonds distincts de ses filiales d'assurance sont parties.
- [3] Autres honoraires relatifs aux services d'audit : Ces honoraires se rapportent aux services d'audit fournis aux filiales de Lifeco, dans les cas où l'audit des états financiers des filiales n'appuie pas directement l'audit des états financiers de Lifeco.
- [4] Honoraires relatifs aux services liés à l'audit : Ces honoraires se rapportent à l'examen des états financiers intermédiaires de Lifeco et de ses filiales, à l'audit des régimes de retraite des filiales de Lifeco, aux examens requis dans le cadre des dépôts effectués auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières et aux audits ou missions d'application de procédés de vérification spécifiés ayant trait principalement aux dépôts prévus par la loi qui sont effectués auprès des organismes de réglementation, aux mécanismes de cloisonnement de l'information, aux contrôles internes, aux régimes d'avantages sociaux, aux biens gérés, aux processus liés au cycle économique et aux exigences en matière de suffisance de capital.
- [5] Honoraires relatifs aux services fiscaux : Ces honoraires se rapportent principalement aux services de conformité et de planification sur le plan fiscal.
- [6] Tous les autres honoraires : Ces honoraires se rapportent à des missions particulières, notamment les services de traduction, les évaluations des contrôles internes, les contrôles effectués par des pairs indépendants, les services d'assurance de la qualité et les projets d'innovation.

5. Voter à l'égard de notre démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants

L'une des responsabilités principales du conseil consiste à s'assurer que nous sommes en mesure d'intéresser, de fidéliser et de récompenser des hauts dirigeants compétents. Notre programme de rémunération des hauts dirigeants vise à harmoniser les intérêts des hauts dirigeants et ceux des parties intéressées, y compris les actionnaires. Cet objectif s'inscrit dans notre volonté de verser une rémunération au rendement qui tient compte des pratiques de nos concurrents, sans toutefois inciter les hauts dirigeants à prendre des risques excessifs ou inappropriés. Nous estimons que notre démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants cadre avec les intérêts de nos parties intéressées, étant donné que les hauts dirigeants et les parties intéressées partagent le même objectif : assurer le succès de notre société, y compris augmenter la valeur de la participation de nos actionnaires.

Le conseil estime qu'il est important de donner aux actionnaires la possibilité de bien comprendre les objectifs et les principes sur lesquels repose la démarche qu'il privilégie en matière de rémunération des hauts dirigeants. Nous vous invitons vous prononcer à ce sujet dans le cadre d'un vote consultatif non contraignant. Le programme de rémunération des hauts dirigeants est décrit plus amplement à compter de la page 26. Bien que les actionnaires puissent exprimer leur point de vue collectif au sujet de la rémunération des hauts dirigeants dans le cadre du vote consultatif, il appartient exclusivement aux administrateurs de prendre les décisions requises en la matière.

Le conseil vous recommande de voter POUR notre démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants.

« IL EST RÉSOLU que, à titre consultatif et sans restreindre le rôle et les responsabilités du conseil, les actionnaires appuient la démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants qui est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 8 mars 2021 qui leur a été remise en prévision de l'assemblée annuelle des actionnaires du 6 mai 2021. »

Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la résolution.

6. Approuver la modification de notre régime d'options d'achat d'actions

Notre régime d'options d'achat d'actions a pour objet d'harmoniser les attributions incitatives dont bénéficient les hauts dirigeants et l'augmentation de la valeur de la participation des actionnaires à long terme. Ce régime permet que des options d'achat d'actions ordinaires (les « actions

ordinaires ») soient octroyées à certains dirigeants et employés et aide Lifeco et les membres de son groupe à intéresser et à fidéliser des employés qui possèdent les compétences et les connaissances appropriées. Le régime d'options d'achat d'actions est décrit plus amplement aux rubriques « Rémunération des hauts dirigeants – Attributions incitatives à moyen et à long terme » et « Rémunération des hauts dirigeants – Attributions aux termes des régimes incitatifs ».

Nous vous invitons à examiner la résolution visant à augmenter de 7,5 millions le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises dans le cadre de la levée d'options aux termes du régime d'options d'achat d'actions (l'« augmentation du plafond »). L'augmentation du plafond a été approuvée par la Bourse de Toronto (la « TSX »), sous réserve, entre autres choses, de l'approbation des actionnaires. À titre informatif, la dernière augmentation du plafond a été approuvée par les actionnaires en 2013 et consistait à augmenter de 12,4 millions le nombre d'actions ordinaires pouvant servir à des émissions (avant cela, le nombre maximal d'actions ordinaires s'établissait à 52,6 millions).

Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions est actuellement fixé à 65 millions. En date du 8 mars 2021, 42 991 176 actions ordinaires ont été émises depuis l'entrée en vigueur de ce régime en 1996, des options permettant d'acquérir 18 343 259 actions ordinaires, soit 1,98 % des actions ordinaires émises et en circulation, sont en circulation et des options permettant d'acquérir 3 665 565 actions ordinaires supplémentaires peuvent servir à des octrois aux termes de ce régime.

Lifeco se conforme à des normes de gouvernance prudentes dans l'utilisation qu'elle fait des options comme élément de la rémunération. Le conseil estime qu'il est approprié d'augmenter le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Ce régime est une composante importante du programme de rémunération de Lifeco. Il récompense les employés dont le rendement est supérieur à la moyenne et les motive à augmenter la valeur de la participation des actionnaires; il aide aussi Lifeco à intéresser et à fidéliser du personnel de haut calibre sur un marché de l'emploi de plus en plus concurrentiel. L'augmentation du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions nous permettra de continuer à offrir une rémunération totale concurrentielle. Par conséquent, le 11 février 2021, le conseil d'administration a approuvé la modification du régime d'options d'achat d'actions, sous réserve de l'approbation des actionnaires.

Si la modification est approuvée, le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission dans le cadre de la levée des options en circulation et d'actions ordinaires pouvant servir aux octrois futurs aux termes du régime

d'options d'achat d'actions s'établira à 29 508 824, soit 3,18 % des actions ordinaires émises et en circulation, et le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établira à 72,5 millions. Lifeco peut racheter des actions ordinaires sur le marché secondaire à des fins d'annulation dans le cadre de son programme d'offres de rachat dans le cours normal des activités de manière à compenser amplement l'effet de dilution éventuel du régime d'options d'achat d'actions.

En outre, le conseil d'administration a approuvé certaines modifications de régie interne du régime d'options d'achat d'actions et l'ajout de certaines clauses restrictives (ces modifications ne sont pas assujetties à l'approbation des actionnaires). Les clauses restrictives prévoient que l'employé ou l'ancien employé qui, à l'intérieur d'une période stipulée, sollicite les clients, les employés ou les entrepreneurs de la Société, ou participe à des activités ou à une entreprise ou a un intérêt financier ou autre dans des activités ou dans une entreprise qui sont identiques ou essentiellement similaires aux activités que la Société exerce ou font concurrence à celles-ci, pourrait perdre les options d'achat d'actions qui lui ont été octroyées. Ces clauses visent à aider la Société à protéger ses intérêts commerciaux et à accroître la corrélation entre les intérêts des hauts dirigeants et ceux de Lifeco et de ses actionnaires. Ces clauses, qui sont conformes à celles qui ont été ajoutées au régime d'unités d'actions des hauts dirigeants en 2020, permettent aussi d'harmoniser davantage les modalités du régime d'options d'achat d'actions et les pratiques du marché.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la résolution approuvant la modification de notre régime d'options d'achat d'actions.

« IL EST RÉSOLU que la modification du régime d'options d'achat d'actions consistant à augmenter de 7,5 millions le nombre d'actions ordinaires qui peuvent être émises aux termes de ce régime, qui a été adoptée par le conseil d'administration de la Société le 11 février 2021 et est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 8 mars 2021, soit approuvée et ratifiée. »

La résolution ne prendra effet que si elle est approuvée par la majorité des voix exprimées à l'assemblée. Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la résolution modifiant notre régime d'options d'achat d'actions.

7. Ratifier les modifications de notre règlement administratif

À sa réunion du 17 février 2021, le conseil a approuvé certaines modifications du règlement administratif n° 1 (le « règlement administratif modifié »). Nous vous invitons à examiner la résolution ratifiant les modifications du règlement administratif qui ont été approuvées par le conseil. Le texte qui suit expose sommairement les modifications en question et est présenté sous réserve du texte intégral du règlement administratif modifié, qu'on peut consulter sur notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com et qui a été déposé sous notre profil SEDAR à l'adresse sedar.com :

- › permettre, mais non exiger, que les assemblées des actionnaires soient tenues, conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, entièrement par un moyen de communication – téléphonique, électronique ou autre – permettant à tous les participants de communiquer adéquatement entre eux et prévoir que les actionnaires puissent voter, conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et sous réserve de celle-ci, en partie ou entièrement, par un moyen de communication – téléphonique, électronique ou autre – mis à leur disposition par Lifeco à cette fin;
- › prévoir que le président d'une réunion du conseil n'a pas de voix prépondérante;
- › mettre en œuvre certaines modifications de régie interne.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la résolution ratifiant les modifications du règlement administratif modifié.

« IL EST RÉSOLU ce qui suit :

1. les modifications du règlement administratif n° 1 de la Société, qui ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société le 17 février 2021 (le « règlement administratif modifié »), sont approuvées et ratifiées et le règlement administratif modifié est ratifié à titre de règlement administratif de la Société;
2. les administrateurs ou les dirigeants de la Société reçoivent l'autorisation et la directive, pour le compte de la Société, de prendre toutes les mesures qu'ils pourraient juger nécessaires ou souhaitables afin de donner effet à ce qui précède. »

La résolution ne prendra effet que si elle est approuvée par la majorité des voix exprimées à l'assemblée. Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la résolution ratifiant les modifications du règlement administratif modifié.

8. Régler les autres questions

Vous serez appelé à voter à l'égard des autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée. En date de la

présente circulaire, nous ne sommes au courant d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Qui peut voter

Vous avez le droit d'assister et de voter à l'assemblée si, le 11 mars 2021, vous êtes un porteur inscrit d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang, série F, série G, série H, série I, série L, série M, série N, série P, série Q, série R, série S et série T (collectivement, les « actions privilégiées de premier rang »). Chaque action ordinaire donne à son porteur le droit d'exprimer une voix, et chaque action privilégiée, le droit d'exprimer 0,77 voix². Les actions ordinaires représentent environ 91,76 % de l'ensemble des droits de vote rattachés à nos titres.

Le 8 mars 2021, nos actions émises et en circulation sont les suivantes : 928 340 746 actions ordinaires, 7 740 032 actions privilégiées de premier rang, série F, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série G, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série H, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série I, 6 800 000 actions privilégiées de premier rang, série L, 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série M, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série N, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série P, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série Q, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série R, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série S et 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série T.

Afin de nous assurer de nous conformer à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), nous avons modifié nos statuts le 1^{er} juin 1997 afin a) de restreindre l'émission et le transfert des actions privilégiées de premier rang de manière à empêcher quiconque d'acquérir plus de 10 % des actions privilégiées de premier rang en tant que catégorie et b) de restreindre les droits de vote rattachés aux actions privilégiées de premier rang détenues en violation de ce plafond de 10 %.

Porteurs principaux des actions comportant droit de vote

À la connaissance de nos administrateurs et de nos hauts dirigeants, en date du 8 mars 2021, Power Corporation exerce indirectement une emprise sur 657 587 165 actions ordinaires,

soit 70,83 % de nos actions ordinaires en circulation, ce qui représente environ 65 % des droits de vote rattachés à l'ensemble de nos actions comportant droit de vote en circulation. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais, contrôle indirectement les droits de vote de Power Corporation. Les fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Sophie Desmarais, Michel Plessis-Bélair et Guy Fortin. On peut trouver des renseignements sur les décisions relatives à l'exercice du droit de vote et à l'aliénation d'actions de Power Corporation sur lesquelles la Fiducie familiale résiduaire Desmarais exerce une emprise dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction la plus récente de Power Corporation. Power Corporation n'est propriétaire d'aucune action privilégiée de premier rang et aucune de ces actions n'est soumise à son emprise.

Déroulement de l'assemblée

Encore une fois cette année, comme la maladie à coronavirus, aussi appelée la COVID-19, continue de produire ses effets sur la santé publique, nous tiendrons notre assemblée virtuellement dans le but d'atténuer les dangers qui en découlent pour la santé et le bien-être de nos employés, de nos clients, de nos titulaires de police, de nos épargnants et de l'ensemble de la collectivité. Vous pourrez participer à l'assemblée en ligne en utilisant votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur. Étant donné que l'assemblée sera virtuelle, vous ne pourrez pas y assister en personne. Nous invitons nos actionnaires et nos invités à assister à l'assemblée en ligne.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir qui ont été inscrits auprès de Computershare et ont obtenu un nom d'utilisateur pourront voter et poser des questions durant l'assemblée, à condition d'être connectés à l'Internet. Nous vous recommandons d'envoyer vos questions aussitôt que possible durant l'assemblée ou même avant celle-ci au corporate.secretary@canadalife.com, afin que nous puissions y répondre au bon moment. Si vous assistez à l'assemblée, il est important que vous soyez connecté à l'Internet

² Pour nous conformer à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), nous prévoyons dans nos statuts que des actions comportant au moins 35 % des droits de vote rattachés à l'ensemble de nos actions comportant droit de vote doivent être détenues par des personnes qui ne sont pas des actionnaires importants. Au 8 mars 2021, Power Corporation exerce indirectement une emprise sur environ 70,83 % de nos actions ordinaires. C'est pour remplir cette obligation en matière de détention publique que nous conférons actuellement à nos actions privilégiées de premier rang des droits de vote dont le nombre est calculé selon la formule énoncée dans nos statuts. **Notre capital-actions est structuré de telle façon que le nombre de droits de vote que Power Corporation peut exercer n'excède pas sa participation en actions.**

en tout temps afin de pouvoir voter et poser des questions. Il vous incombe de vous assurer d'être connecté tout au long de l'assemblée.

Pour obtenir des renseignements sur la marche à suivre pour voter ou poser des questions durant l'assemblée, il y a lieu de se reporter au guide de l'utilisateur pour l'assemblée virtuelle, qui fait partie des documents qui ont été envoyés aux actionnaires par la poste, que vous pouvez consulter sur notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com et qui a été déposé sous notre profil SEDAR à l'adresse sedar.com.

Le président du conseil et le président et chef de la direction répondront aux questions relatives aux points à l'ordre du jour qui seront soumis au vote avant la tenue du vote, s'il y a lieu. Ils répondront aussi aux questions d'ordre général à la fin de l'assemblée pendant la période de questions. Afin qu'ils puissent répondre au plus grand nombre de questions possible, nous prions les actionnaires et les fondés de pouvoir d'être brefs et concis et d'aborder un seul sujet par question. Si plusieurs actionnaires et fondés de pouvoir posent des questions sur le même sujet ou des questions qui se recoupent d'une autre manière, ces questions seront regroupées et feront l'objet d'une seule réponse.

Si les actionnaires ont posé des questions qui sont demeurées sans réponse durant l'assemblée, ils pourront communiquer avec le secrétaire général au corporate.secretary@canadalife.com.

Si des difficultés techniques ou d'autres types de problèmes perturbent l'assemblée, le président de l'assemblée pourra ajourner celle-ci ou la suspendre, en accélérer le déroulement ou prendre toute autre mesure qu'il juge appropriée dans les circonstances.

Comment voter

Vous pouvez voter de l'une ou l'autre des manières suivantes :

- › voter par procuration;
- › durant l'assemblée, voter en ligne au moyen de la plateforme de diffusion en direct sur le Web au web.lumiagm.com/245877330.

Voter par procuration

Voter par procuration est la façon la plus simple de voter, étant donné que vous autorisez quelqu'un d'autre (votre fondé de pouvoir) à assister à l'assemblée et à exercer les droits de vote rattachés à vos actions pour votre compte. Si vous avez donné des instructions de vote dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote, selon le cas, votre fondé de pouvoir devra voter conformément à vos instructions.

Le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui vous a été envoyé relativement à l'assemblée désigne R. Jeffrey Orr ou, à défaut de celui-ci, Paul A. Mahon, à titre de fondé de pouvoir autorisé à exercer les droits de vote

rattachés à vos actions à l'assemblée conformément à vos instructions. Chacune de ces personnes est un représentant de la direction et un administrateur de Lifeco. Si vous remplissez votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote en bonne et due forme, mais le renvoyez sans avoir nommé un autre fondé de pouvoir ni donné vos instructions de vote, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés comme suit :

- › **POUR** la résolution approuvant les modifications de nos statuts;
- › **POUR** l'élection au conseil de chacun des candidats désignés dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote et dans la présente circulaire;
- › **POUR** la nomination de Deloitte à titre d'auditeurs;
- › **POUR** la résolution consultative appuyant notre démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants;
- › **POUR** la résolution approuvant la modification de notre régime d'options d'achat d'actions;
- › **POUR** la résolution ratifiant les modifications de notre règlement administratif.

Chaque actionnaire a le droit de nommer une personne physique ou morale autre que celles qui sont désignées dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote, qui le représentera à l'assemblée et y votera pour son compte. Pour ce faire, vous devez inscrire le nom de votre fondé de pouvoir dans l'espace en blanc prévu à cette fin dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote ou remplir une autre procuration en bonne et due forme. La personne que vous nommez n'est pas obligatoirement un actionnaire, mais votre vote ne sera pris en considération que si la personne en question assiste à l'assemblée virtuelle et y vote pour votre compte. Quelle que soit la personne que vous nommez à titre de fondé de pouvoir, si vous ne précisez pas de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés, cette personne pourra voter comme bon lui semble.

Le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que vous avez reçu confère un pouvoir discrétionnaire à votre fondé de pouvoir. **Si de nouvelles questions ou des modifications des questions indiquées ci-dessus sont dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, votre fondé de pouvoir exercera les droits de vote rattachés à vos actions à sa discrétion.**

Actionnaires inscrits

Vous êtes un porteur inscrit d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang si vous êtes inscrit à titre d'actionnaire sur la liste des actionnaires tenue par Computershare, notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts. Le cas échéant, votre nom et le nombre d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang dont vous êtes propriétaire figurent sur le certificat d'actions ou

le relevé d'un système d'inscription directe attestant votre participation et Computershare vous aura envoyé un formulaire de procuration ou d'instructions de vote.

Le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que vous avez reçu est destiné aux porteurs inscrits d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée et d'y voter. Il ne pourra être utilisé à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement que si, une fois rempli, il parvient à Computershare, au 100, University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, à l'attention du service des procurations, au plus tard le 4 mai 2021 à 11 h (heure de l'Est) ou au plus tard 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement.

Les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de premier rang peuvent également donner leurs instructions de vote par téléphone ou par Internet en suivant les instructions qui sont données dans leur formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Si vous choisissez de donner vos instructions de vote par téléphone ou par Internet, vous devrez aussi le faire au plus tard le 4 mai 2021 à 11 h (heure de l'Est) (ou au plus tard 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement).

Actionnaires non inscrits

Vous êtes un actionnaire non inscrit (ou véritable) si vos actions ordinaires ou vos actions privilégiées de premier rang sont détenues pour votre compte par une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou un autre intermédiaire (dans chaque cas, un « intermédiaire »).

Nous avons remis des exemplaires des documents relatifs à l'assemblée aux intermédiaires afin que ceux-ci les envoient aux actionnaires non inscrits qui les ont demandés. Les actionnaires non inscrits doivent suivre attentivement les instructions qui sont données dans le formulaire d'instructions de vote ou de procuration qu'ils ont reçu de leur intermédiaire ou par l'entremise d'une société de services, comme Broadridge Investor Communications Corporation, afin d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de premier rang que cet intermédiaire détient pour leur compte. Les instructions de vote des actionnaires non inscrits ne seront prises en considération que si Computershare les reçoit des intermédiaires au plus tard le 4 mai 2021 à 11 h (heure de l'Est) (ou au plus tard 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement). Les actionnaires non inscrits devraient donner leurs instructions de vote à leur intermédiaire suffisamment de temps à l'avance afin de s'assurer que celles-ci parviennent à Computershare avant cette date limite.

Voter durant l'assemblée au moyen de la plateforme de diffusion en direct sur le Web

Assister à l'assemblée virtuellement et voter au moyen de la plateforme de diffusion en direct sur le Web sera pour vous l'occasion d'entendre nos dirigeants s'exprimer de vive voix et de poser des questions. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez assister à l'assemblée et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions, ne remplissez pas ni ne renvoyez votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Pour vous joindre à l'assemblée virtuellement et exercer les droits de vote rattachés à vos actions au moyen de la plateforme de diffusion en direct sur le Web, veuillez procéder comme suit :

- › joignez-vous à la webémission à l'adresse web.lumiagm.com/245877330 et acceptez les modalités. Nous vous recommandons de vous joindre à l'assemblée au moins 15 minutes avant le début de celle-ci;
- › cliquez sur « Actionnaire/Titulaire de police » et entrez ensuite votre numéro de contrôle ou nom d'utilisateur. Si vous êtes un actionnaire inscrit, votre numéro de contrôle figure sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que vous avez reçu de Computershare. Si vous êtes un fondé de pouvoir, vous recevrez votre nom d'utilisateur de Computershare avant l'assemblée;
- › entrez le mot de passe « agm2021 » (en minuscules).

Les actionnaires non inscrits qui souhaitent assister à l'assemblée et voter au moyen de la plateforme de diffusion en direct sur le Web doivent inscrire leur propre nom dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote afin de se nommer eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir et suivre ensuite les instructions de leur intermédiaire pour renvoyer le formulaire d'instructions de vote. Les actionnaires qui souhaitent nommer un fondé de pouvoir qui n'est pas un représentant de la direction, y compris se nommer eux-mêmes à ce titre, doivent s'inscrire à l'adresse computershare.com/GWOQ au plus tard le 4 mai 2021 à 11 h (heure de l'Est) afin d'obtenir l'authentifiant de connexion de leur fondé de pouvoir. Les fondés de pouvoir nommés en bonne et due forme recevront un nom d'utilisateur de Computershare et ils pourront accéder à l'assemblée en suivant les instructions énoncées ci-dessus. Les actionnaires non inscrits qui ne se seront pas nommés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir et ne se seront pas inscrits auprès de Computershare au plus tard le 4 mai 2021 à 11 h (heure de l'Est) pourront seulement se joindre à l'assemblée à titre d'invités, ce qui signifie qu'ils ne pourront ni voter ni poser des questions durant l'assemblée.

Le président de l'assemblée indiquera l'heure d'ouverture et de clôture des scrutins. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir nommés et inscrits en bonne et due forme pourront voter dans le cadre des scrutins virtuels au moment indiqué par le président de l'assemblée.

Modifier vos instructions de vote

Si vous changez d'avis et que vous souhaitez révoquer les instructions que vous avez déjà données, vous pourrez le faire en nous donnant de nouvelles instructions. L'actionnaire inscrit peut nous donner de nouvelles instructions de l'une ou l'autre des manières suivantes :

- (1) en donnant un avis écrit signé au secrétaire général de Lifeco, au siège social de celle-ci, au plus tard la veille de l'assemblée (ou de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement) à 17 h (heure de l'Est);
- (2) en se joignant à l'assemblée au moyen de son numéro de contrôle ou nom d'utilisateur;
- (3) en procédant de toute autre manière permise par la loi.

L'actionnaire non inscrit qui a donné ses instructions de vote à son intermédiaire et change d'avis quant à la façon de voter ou décide d'assister et de voter à l'assemblée doit communiquer avec son intermédiaire pour obtenir la marche à suivre à cet égard.

En vous joignant à l'assemblée au moyen de votre numéro de contrôle ou nom d'utilisateur et en acceptant les modalités, vous révoquerez toute procuration que vous avez déjà donnée, le cas échéant. Toutefois, vous aurez la possibilité de voter en ligne à l'égard des questions soumises à l'assemblée. Si vous ne souhaitez pas révoquer la procuration que vous avez déjà donnée, assistez à l'assemblée à titre d'invité comme suit :

- › joignez-vous à l'assemblée en ligne à l'adresse web.lumiagm.com/245877330;
- › cliquez sur « Invité » et remplissez les champs obligatoires.

À titre d'invité, vous pourrez visionner l'assemblée et entendre les délibérations, mais vous ne pourrez ni voter ni poser des questions.

Sollicitation de procurations

Les procurations sont sollicitées par la direction de Lifeco ou pour le compte de celle-ci. Elles sont sollicitées surtout par la poste, mais les employés de Lifeco ou de ses filiales peuvent également le faire en personne, par écrit ou par téléphone. Nous assumons tous les frais relatifs à la sollicitation de procurations.

Élection des administrateurs

Si les modifications décrites ci-dessus sont approuvées, les statuts de Lifeco fixeront le nombre d'administrateurs à 19. Les candidats à l'élection au conseil dont il est question dans les tableaux qui suivent siègent actuellement au conseil. Le mandat de chacun des administrateurs en fonction prend fin à la clôture de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les personnes indiquées ci-après seront mises en candidature en vue de leur élection au conseil à

l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, exercera ses fonctions pendant un mandat se terminant à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'il ne démissionne ou qu'il ne cesse d'exercer ses fonctions pour une autre raison.

Nos statuts permettent la tenue d'un vote cumulatif dans le cadre de l'élection d'administrateurs. Selon ce mode de scrutin, chaque actionnaire peut exprimer le nombre de voix qui correspond au nombre de voix rattachées aux actions ordinaires ou aux actions privilégiées de premier rang qu'il détient, multiplié par le nombre d'administrateurs devant être élus. L'actionnaire peut attribuer toutes ses voix à un seul candidat ou les répartir entre les candidats comme bon lui semble. S'il vote en faveur de plusieurs candidats sans préciser comment il souhaite répartir ses voix, il sera réputé les avoir réparties également entre les candidats en question. Si l'actionnaire souhaite répartir ses voix de manière inégale entre les candidats pour lesquels il a donné instruction au fondé de pouvoir désigné dans son formulaire de procuration ou d'instructions de vote de voter, il devra le faire à l'assemblée virtuelle ou remplir en bonne et due forme une nouvelle procuration, qu'il peut obtenir auprès du secrétaire général de Lifeco.

Notre comité de gouvernance et des mises en candidature a examiné toutes les candidatures et confirmé que chacun des candidats avait les compétences, les aptitudes et les qualités nécessaires pour permettre au conseil de remplir son mandat. À notre connaissance, aucune des personnes indiquées ci-après ne sera incapable ni ne refusera, pour quelque raison que ce soit, de siéger au conseil. **Cependant, si une telle situation se présente avant l'élection, le fondé de pouvoir désigné dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote se réserve le droit de voter pour une autre personne, à sa discrétion.**

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et les lois sur les valeurs mobilières applicables exigent que nous ayons un comité d'audit. Le conseil a également mis sur pied un comité de révision, un comité de gouvernance et des mises en candidature, un comité des ressources humaines, un comité des placements, un comité de réassurance et un comité de gestion des risques. Le mandat et la composition de chacun des comités du conseil sont décrits à compter de la page 49.

Politique sur l'élection à la majorité

Lifeco, sur la foi de la dispense dont peuvent se prévaloir les émetteurs contrôlés par un actionnaire majoritaire aux termes de la règle applicable de la TSX, n'a pas adopté de politique qui obligerait l'administrateur ayant été élu par moins de la majorité des voix exprimées à démissionner (appelée une « politique sur l'élection à la majorité »). Nous estimons que le processus que nous suivons actuellement en vue de l'élection du conseil est approprié. Le conseil choisit les candidats en tenant compte des aptitudes, des compétences,

de l'expérience en affaires et en finances et du degré d'engagement qui sont nécessaires pour s'acquitter des responsabilités qui incombent au conseil. D'autres personnes peuvent être mises en candidature par d'autres actionnaires ou fondés de pouvoir à l'assemblée, auquel cas les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix sont élus. Ce processus est conforme aux lois canadiennes qui régissent les sociétés par actions et les valeurs mobilières. Comme il est indiqué à la rubrique « Porteurs principaux des actions comportant droit de vote » à la page 8, Power Corporation contrôle indirectement environ 65 % des droits de vote rattachés à la totalité de nos actions comportant droit de vote en circulation et elle exprimera la majorité des voix dans le cadre de l'élection de nos administrateurs. L'adoption d'une politique sur le vote à la majorité ne nous apporterait rien dans la situation qui est actuellement la nôtre.

Candidats à l'élection au conseil

Les tableaux qui figurent ci-après présentent des renseignements sur chacun des candidats à l'élection au conseil, y compris certains de ses antécédents professionnels, son expérience en affaires, le pourcentage de voix qu'il a obtenu s'il a été élu au conseil à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020 (l'« assemblée de 2020 »), le nombre de

titres de Lifeco dont il est propriétaire véritable, la variation de ce nombre depuis le 9 mars 2020, soit la date de la dernière circulaire de sollicitation de procurations de la direction, ainsi qu'une évaluation de la mesure dans laquelle il a atteint, ou est en voie d'atteindre, l'actionnariat minimal requis que nous imposons à nos administrateurs.

Ces tableaux indiquent aussi le nombre de réunions tenues par le conseil et les comités du conseil en 2020 ainsi que le relevé des présences des administrateurs actuellement en fonction qui sont candidats à l'élection à l'assemblée. Les administrateurs servent bien Lifeco hors du cadre des réunions du conseil et des comités du conseil, ce dont le relevé des présences ne fait pas état.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter **POUR** chacun des candidats présentés ci-après. **Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR chacun de ces candidats.**

Les notes relatives aux antécédents professionnels se trouvent à la fin de la présente rubrique.

Michael R. Amend (Caroline du Nord) États-Unis

M. Amend est président, Commerce en ligne de Lowe's Companies, Inc., société de rénovation, depuis décembre 2018. Il a été chef de l'exploitation de CommerceHub, Inc., l'un des plus grands réseaux de commerce distribués, de juin 2018 à décembre 2018, vice-président directeur, Omnicanal de J.C. Penney Corporation, Inc., détaillant américain de vêtements et d'articles pour la maison, d'août 2015 à mars 2018 et vice-président, Commerce en ligne, par téléphone cellulaire et omnicanal de The Home Depot, Inc. de juillet 2011 à août 2015. Il a aussi occupé d'autres postes de direction, y compris ceux de chef des technologies, Commerce en ligne mondial chez Dell Inc., de chef des technologies adjoint chez BEA Systems, Inc. et d'architecte en chef, Commerce électronique chez Sprint Corporation. Il siège au conseil de la Canada Vie. Il préside le conseil des fiduciaires de la Texas Baptist Children's Home. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en systèmes de gestion de l'information de l'Université de l'État d'Oklahoma et a suivi le programme de perfectionnement des cadres de l'Université de la Californie à Berkeley.

43 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
3 mai 2018**PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL^[1]**

	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	18 sur 20
Comité des placements	0 sur 1
Comité de gestion des risques	6 sur 7

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 99,83 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	Aucune	31 200	31 200
Nombre au 9 mars 2020	Aucune	17 775	17 775
Variation	Aucune	13 425	13 425
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			998 712 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			2,00 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

Deborah J. Barrett, CPA, CA, IAS.A (Ontario) Canada

M^{me} Barrett, administratrice de sociétés, a été chef des finances de The Woodbridge Company Limited, société de portefeuille privée, de 2011 à son départ à la retraite en mars 2017 et vice-présidente, Finances de cette société entre 2004 et 2011. Auparavant, elle avait occupé des postes au sein de la direction financière de sociétés ouvertes et fermées. Elle compte plus de 30 ans d'expérience dans de nombreux secteurs, y compris les capitaux privés, l'immobilier et l'impartition des processus administratifs. Elle siège au conseil de la Canada Vie. Elle siège au conseil de Souleppper Theatre Company, où elle a déjà été vice-présidente du conseil et présidente du comité des finances, et au comité d'audit de The Globe and Mail Inc., où elle agit aussi à titre de conseillère du comité des pensions. Elle a déjà siégé au conseil et présidé le comité d'audit d'Infrastructure Ontario et siégé au conseil des fiduciaires et présidé le comité de rémunération et de gouvernance du Canadian Real Estate Investment Trust.

63 ANS

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
4 mai 2017**PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL^[1]**

	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	20 sur 20
Comité d'audit	7 sur 7
Comité des placements	5 sur 5
Comité de gestion des risques	1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 99,85 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	2 900	26 216	29 116
Nombre au 9 mars 2020	2 900	15 913	18 813
Variation	Aucune	10 303	10 303
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			932 003 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			1,86 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

Robin A. Bienfait (Géorgie) États-Unis

M^{me} Bienfait est chef de la direction d'Emnovate, entreprise d'experts-conseils qui aide les jeunes entreprises à prendre leur envol ou à assurer leur croissance, depuis 2017 et la fondatrice d'Atlanta Tech Park, accélérateur mondial d'entreprises du secteur des technologies. Auparavant, elle avait été vice-présidente directrice et chef de l'innovation en entreprise de Samsung Electronics de 2014 à 2017 et, avant cela, chef de l'information de BlackBerry de 2007 à 2014. Elle siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower Retirement et de Putnam. Elle siège au conseil de Global Aviation, qu'elle préside, et au conseil du Georgia Institute of Technology, de la section Atlanta de la National Association of Corporate Directors et de Mitsubishi UFJ Financial Group, Inc. Elle a déjà siégé au conseil consultatif stratégique de Cisco et au conseil consultatif de Hewlett-Packard. Elle est titulaire d'une maîtrise en gestion de la technologie du Georgia Institute of Technology et d'un baccalauréat en génie de l'Université Central Missouri.

61 ANS

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
7 mai 2020

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]		RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020	
Conseil		13 sur 13	
Comité d'audit		2 sur 2	
Comité de gestion des risques		2 sur 2	
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020			
Pour : 99,84 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	Aucune	12 810	12 810
Nombre au 9 mars 2020	Aucune	5 832	5 832
Variation	Aucune	6 978	6 978
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			410 048 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			0,57 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓*

* M^{me} Bienfait a jusqu'au 7 mai 2025 pour remplir l'actionnariat minimal requis des administrateurs de Lifeco.

Heather E. Conway (Ontario) Canada

M^{me} Conway, administratrice de sociétés, a été vice-présidente principale, Services anglais de la Société CBC/Radio-Canada, le radiodiffuseur et télédiffuseur public national du Canada, de décembre 2013 à décembre 2018. Elle était auparavant directrice du développement des affaires du Musée des beaux-arts de l'Ontario et, avant cela, présidente-directrice générale d'Edelman Canada, cabinet de relations publiques. Elle siège au conseil de la Canada Vie, ainsi qu'au conseil de la Banque American Express du Canada, au conseil consultatif du Centre Samara pour la démocratie et au conseil consultatif national de la Fondation Walrus. Elle a siégé au conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. de 2010 à 2013. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université Queen's et d'une maîtrise ès arts en relations industrielles de l'Université de Warwick, au Royaume-Uni.

58 ANS

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
2 mai 2019

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]		RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020	
Conseil		20 sur 20	
Comité des placements		1 sur 1	
Comité de gestion des risques		7 sur 7	
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020			
Pour : 99,79 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	Aucune	13 737	13 737
Nombre au 9 mars 2020	Aucune	4 359	4 359
Variation	Aucune	9 378	9 378
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			439 721 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			0,88 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓*

* M^{me} Conway a jusqu'au 2 mai 2024 pour remplir l'actionnariat minimal requis des administrateurs de Lifeco.

Marcel R. Coutu (Alberta) Canada

M. Coutu, administrateur de sociétés, est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd., société canadienne qui exploite un projet de sables bitumineux, et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited, société pétrolière et gazière. Auparavant, il était vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée et, avant cela, il avait occupé divers postes dans les domaines du financement des entreprises, du courtage et de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower Retirement, de Putnam, de Power Corporation, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc., ainsi qu'à celui de Brookfield Asset Management Inc., d'Enbridge Inc. et du Calgary Exhibition and Stampede. Il a déjà siégé au conseil de Gulf Indonesia Resources Limited et de TransCanada Power Limited Partnership et au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Il a été membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta.

67 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
3 mai 2007

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	19 sur 20
Comité de gouvernance et des mises en candidature	4 sur 4
Comité des ressources humaines	4 sur 6
Comité des placements	3 sur 5
Comité de gestion des risques	0 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 97,31 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	10 000	86 464	96 464
Nombre au 9 mars 2020	10 000	66 508	76 508
Variation	Aucune	19 956	19 956
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			3 087 813 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			4,30 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

André Desmarais, o.c., o.q. (Québec) Canada

M. Desmarais est président délégué du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il a occupé le poste de président et co-chef de la direction de Power Corporation de 1996 à son départ à la retraite en février 2020 et celui de co-président exécutif du conseil de la Financière Power jusqu'en 2020. Avant de se joindre à Power Corporation en 1983, il était adjoint spécial au ministre de la Justice du Canada et conseiller en placements institutionnels chez Richardson Greenshields Securities Ltd. Il a occupé plusieurs postes de haute direction au sein des sociétés du groupe Power et siège au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris Power Corporation, la Financière Power, la Canada Vie, Empower Retirement, Putnam, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. Il a été membre et vice-président du conseil de Pargesa Holding SA en Europe. Il est président honoraire du Conseil d'affaires Canada-Chine et membre de plusieurs organismes établis en Chine. Il œuvre au sein d'organismes à but non lucratif, notamment dans les domaines de la culture et de la santé. Il est officier de l'Ordre du Canada et officier de l'Ordre national du Québec et est titulaire de doctorats honorifiques de l'Université Concordia, de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais.^[8]

64 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
22 avril 1992

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	19 sur 20
Comité de gouvernance et des mises en candidature	4 sur 4
Comité des ressources humaines	6 sur 6
Comité des placements	1 sur 1
Comité de gestion des risques	6 sur 7

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 96,98 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	350 000	222 561	572 561
Nombre au 9 mars 2020	350 000	194 135	544 135
Variation	Aucune	28 426	28 426
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			18 327 678 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			25,50 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

Paul Desmarais, jr, O.C., O.Q. (Québec) Canada

M. Desmarais est président du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il a occupé le poste de co-chef de la direction de Power Corporation de 1996 à son départ à la retraite en février 2020. Il s'est joint à Power Corporation en 1981, assumant le poste de vice-président dès l'année suivante. Au sein de la Financière Power, il a été vice-président de 1984 à 1986, président et chef de l'exploitation de 1986 à 1989, vice-président exécutif du conseil de 1989 à 1990, président exécutif du conseil de 1990 à 2005, président du comité exécutif de 2006 à 2008 et co-président exécutif

du conseil de 2008 à 2020. Au sein de Power Corporation, il a été vice-président du conseil de 1991 à 1996 et a été nommé président du conseil et co-chef de la direction en 1996. Chez Pargesa Holdings SA, il a siégé au comité de direction de 1982 à 1990, est devenu vice-président exécutif, puis président exécutif, de ce comité en 1991, a été co-chef de la direction de 2003 à 2019 et a présidé le conseil de 2013 à novembre 2020, lorsque le processus de restructuration de Pargesa a pris fin, en plus de siéger au conseil de 1992 à novembre 2020. Il siège au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris Power Corporation, la Financière Power, la Canada Vie, Empower Retirement, Putnam, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. En Europe, il est président du conseil de Groupe Bruxelles Lambert et membre du conseil de SGS SA. Il a siégé au conseil de LafargeHolcim Ltd. de 2008 à 2020, de Total SA de 2002 à 2017, de GDF Suez de 2001 à 2014 et d'Imerys S.A. de 1998 à 2008. Il est membre du Conseil canadien des affaires. Il siège à un certain nombre de conseils consultatifs à vocation philanthropique. Il a été nommé officier de l'Ordre du Canada en 2005, officier de l'Ordre national du Québec en 2009 et Chevalier de la Légion d'honneur en France en 2012. Il est titulaire de plusieurs doctorats honorifiques. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais.^[8]

66 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
15 mai 1986

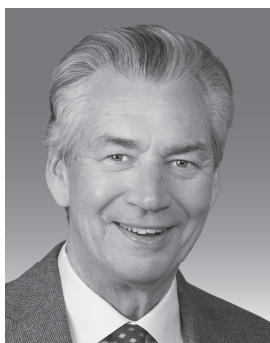
PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	17 sur 20
Comité de gouvernance et des mises en candidature	1 sur 4
Comité des ressources humaines	4 sur 6
Comité des placements	3 sur 5
Comité de gestion des risques	0 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 84,39 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	100 000	56 068	156 068
Nombre au 9 mars 2020	100 000	46 819	146 819
Variation	Aucune	9 249	9 249
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			4 995 737 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			6,95 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

Gary A. Doer, O.M. (Manitoba) Canada

M. Doer est conseiller en affaires principal chez Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats mondial, depuis août 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs postes au sein de l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009. En 2005, pendant qu'il était premier ministre, il a été cité parmi les 20 champions internationaux de la lutte contre les

changements climatiques par le magazine *Business Week*. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower Retirement, de Putnam, de Power Corporation, de la Financière Power, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. ainsi qu'à celui d'Air Canada. Il a siégé au conseil de Société aurifère Barrick. En 2017, il s'est joint à la Commission trilatérale à titre de membre du groupe nord-américain. Il est co-président bénévole du Centre Wilson du Canada Institute, association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis. Le World Affairs Council lui a décerné un prix pour services distingués dans la diplomatie en 2011 et il est devenu membre de l'Ordre du Manitoba en 2010.

72 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
5 mai 2016

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	20 sur 20
Comité des placements	1 sur 1
Comité de gestion des risques	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 99,59 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	Aucune	17 265	17 265
Nombre au 9 mars 2020	Aucune	10 750	10 750
Variation	Aucune	6 515	6 515
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			552 653 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			0,77 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓*

* M. Doer a jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour remplir l'actionnariat minimal requis des administrateurs de Lifeco.

David G. Fuller (Ontario) Canada

54 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
4 mai 2017

M. Fuller est associé responsable de l'exploitation chez Searchlight Capital Partners, société de capital-investissement, depuis janvier 2021. Il est aussi consultant principal auprès du Boston Consulting Group, entreprise de consultation en gestion. Il a été vice-président à la direction de TELUS Corporation (« TELUS »), société de télécommunications canadienne, et président, Solutions consommateurs et Solutions aux PME de TELUS de 2014 à janvier 2019. Toujours chez TELUS, il a été chef du marketing de 2009 à 2014 et premier vice-président, Marketing des solutions d'affaires de 2004 à 2009. Avant de se joindre à TELUS, il a travaillé pendant 15 ans comme consultant en gestion auprès d'un certain nombre d'entreprises, le point culminant de cette partie de sa carrière ayant été le poste d'associé directeur national chez KPMG Consulting. Il siège au conseil de la Canada Vie. Il est président du conseil de Mitel Networks Corporation, administrateur principal de MindBeacon Holdings Inc. et membre du conseil de Consolidated Communications Holdings. Il est ingénieur et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion Schulich de l'Université York et d'un baccalauréat ès sciences appliquées en génie de l'Université Queen's.

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	20 sur 20
Comité de révision	10 sur 10
Comité des placements	5 sur 5
Comité de réassurance	4 sur 4
Comité de gestion des risques	1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 99,77 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	Aucune	19 150	19 150
Nombre au 9 mars 2020	Aucune	12 120	12 120
Variation	Aucune	7 030	7 030
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			612 992 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			1,23 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

Claude Généreux (Québec) Canada

58 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
7 mai 2015

M. Généreux est vice-président exécutif de Power Corporation depuis mars 2015. Il a été vice-président exécutif de la Financière Power de mars 2015 à mars 2020. Il est associé principal émérite de McKinsey & Company (« McKinsey »), société d'experts-conseils en gestion d'envergure mondiale. Au cours de sa carrière de 28 ans chez McKinsey, il a servi principalement des sociétés mondiales de premier plan œuvrant dans les domaines des services financiers, des ressources et de l'énergie. Il a occupé divers postes de direction, y compris ceux de chef du groupe mondial de l'énergie et de directeur du bureau de Montréal, siége aux comités des ressources humaines mondiaux responsables de l'élection et de l'évaluation des associés et participé au recrutement, à l'échelle mondiale, de candidats titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle. Il a travaillé aux bureaux de Montréal, de Paris, de Toronto et de Stockholm. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower Retirement, de Putnam, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc. et de Groupe Bruxelles Lambert. Il est vice-président du conseil des gouverneurs de l'Université McGill et siège au conseil de la Fondation Jeanne Sauvé, de la Fondation Boursiers Loran et de Rhodes Scholarships in Canada. Il est diplômé de l'Université McGill et de l'Université Oxford, où il a étudié à titre de boursier de la fondation Cecil Rhodes.

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	20 sur 20
Comité des ressources humaines	6 sur 6
Comité des placements	5 sur 5
Comité de gestion des risques	1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 97,89 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	Aucune	68 931	68 931
Nombre au 9 mars 2020	Aucune	49 410	49 410
Variation	Aucune	19 521	19 521
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			2 206 481 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			3,07 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

Elizabeth C. Lempres (Massachusetts) États-Unis

M^{me} Lempres, administratrice de sociétés, est associée principale émérite au sein de McKinsey. Elle a été au service de McKinsey pendant 28 ans et, au moment de son départ à la retraite en septembre 2017, elle dirigeait le groupe mondial des capitaux privés et investisseurs institutionnels en plus d'avoir siégé au conseil d'administration depuis 2008. Elle avait auparavant dirigé le groupe des produits de consommation et ventes au détail et été associée directrice du bureau de Boston.

Elle siège au conseil de la Canada Vie, ainsi qu'au conseil d'Axalta Coating Systems Ltd., de Culligan International et de General Mills, Inc. et au conseil des fiduciaires du Collège Dartmouth. Elle a déjà siégé au conseil de MIO Partners, Inc. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion de l'Université Harvard, où elle a été récipiendaire de la bourse Baker, et d'un baccalauréat ès arts en sciences du génie et d'un baccalauréat en ingénierie du Collège Dartmouth.

60 ANS

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
3 mai 2018

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	19 sur 20
Comité d'audit	5 sur 7
Comité de révision	10 sur 10
Comité des placements	1 sur 1
Comité de réassurance	4 sur 4
Comité de gestion des risques	6 sur 7

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 99,78 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	Aucune	12 854	12 854
Nombre au 9 mars 2020	Aucune	6 981	6 981
Variation	Aucune	5 873	5 873
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			411 457 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			0,82 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓*

* M^{me} Lempres a jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour remplir l'actionnariat minimal requis des administrateurs de Lifeco.

Paula B. Madoff (New York) États-Unis

M^{me} Madoff, administratrice de sociétés, est directrice-conseil chez Goldman Sachs Group, cabinet mondial spécialisé en courtage, en valeurs mobilières et en gestion de placements, depuis août 2017. Au service de Goldman Sachs pendant 25 ans, elle a été associée responsable des produits de taux d'intérêt, des instruments dérivés et des produits hypothécaires jusqu'à son départ à la retraite en 2017. Toujours chez Goldman Sachs, elle a occupé plusieurs autres postes de direction, dont

ceux de co-présidente du comité de retraite chargé de veiller à l'utilisation de l'actif des régimes 401k et des régimes de retraite, de chef de la direction de Goldman Sachs Mitsui Marine Derivative Products, L.P. et de membre du comité chargé de l'administration de la division des valeurs mobilières et du comité responsable des nouvelles activités du cabinet. Elle compte 30 ans d'expérience dans les domaines des placements, de la gestion des risques et des opérations sur les marchés financiers. Elle siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower Retirement, de Putnam et de Power Corporation, ainsi qu'au conseil de Tradeweb Markets Inc., de KKR Real Estate Finance Trust Inc., de Motive Capital Corp. et de la ICE Benchmark Administration, dont elle préside le comité de surveillance du TIOL. Elle a été nommée fellow de la fondation David Rockefeller 2018 et siège au conseil des anciens de l'École de gestion de l'Université Harvard, au conseil de direction du programme Femmes et politiques publiques de l'École Kennedy de l'Université Harvard et au conseil de Hudson River Park Friends. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion de l'Université Harvard et d'un baccalauréat ès arts en économie du Collège Lafayette.

53 ANS

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
3 mai 2018

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	17 sur 20
Comité des placements	5 sur 5
Comité de réassurance	4 sur 4
Comité de gestion des risques	1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 99,75 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	Aucune	18 315	18 315
Nombre au 9 mars 2020	Aucune	9 882	9 882
Variation	Aucune	8 433	8 433
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			586 263 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			0,82 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓*

* M^{me} Madoff a jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour remplir l'actionnariat minimal requis des administrateurs de Lifeco.

Paul A. Mahon (Manitoba) Canada

M. Mahon est président et chef de la direction de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2013. Il était auparavant président et chef de l'exploitation, Canada de Lifeco et de la Canada Vie. Il s'est joint à la Canada Vie en 1986 et siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower Retirement et de Putnam. Il siège au conseil de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, qu'il a déjà présidé, est membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise et du Conseil canadien des affaires et siège au conseil de la Misericordia Health Centre Corporation et au comité de développement des ressources de Centraide. Il a déjà siégé au conseil de la fondation Action cancer Manitoba.

57 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
1^{er} août 2013

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	20 sur 20
Comité des placements	5 sur 5
Comité de réassurance	4 sur 4

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 99,79 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	UADHD ^[3]	UALR ^[4]	Total
Nombre au 8 mars 2021	194 032	79 617	135 753	286 407	695 809
Nombre au 9 mars 2020	156 852	61 053	122 129	228 053	568 087
Variation	37 180	18 564	13 624	58 354	127 722
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]					22 272 846 \$
Actionnariat minimal requis ^{[6][7]}					718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis					30,99 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint					✓

Susan J. McArthur (Ontario) Canada

M^{me} McArthur est administratrice de sociétés. Elle a été associée directrice de GreenSoil Investments, société de capital-investissement axée sur la croissance qui investit principalement dans les technologies immobilières et agroalimentaires, d'avril 2013 à mai 2019. Elle compte 25 ans d'expérience en courtage à l'échelle internationale et au Canada et a conseillé des sociétés à l'égard d'une

vaste gamme d'opérations, y compris des acquisitions et des dessaisissements, des financements par actions et par emprunts publics et privés, des restructurations du capital et d'autres opérations stratégiques. Elle siège au conseil de la Canada Vie, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. Elle a déjà siégé à un certain nombre de conseils, y compris le conseil des fiduciaires du Chemtrade Logistics Income Fund, le conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada, qu'elle a présidé, le conseil de la Financière Power et le conseil de First Capital Realty Inc., de Papiers Tissu KP Inc., de KPGP Inc., de Globalive Wireless Management (Wind Mobile), de la Banque UBS Canada, d'Orvana Minerals Inc., de Bonus Resources Services, de The Canadian Club of Toronto, de Les Jardins de Métis Inc., de Luminato et du Festival international du film de Toronto. Elle est titulaire d'un diplôme en économie et sciences politiques de l'Université Western Ontario (désormais l'Université Western) et a suivi le programme de l'Institut des administrateurs de sociétés offert par l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto.^[9]

58 ANS

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
7 mai 2015

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	19 sur 20
Comité des ressources humaines	6 sur 6
Comité des placements	5 sur 5
Comité de gestion des risques	0 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 99,62 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	1 000	30 099	31 099
Nombre au 9 mars 2020	1 000	18 743	19 743
Variation	Aucune	11 356	11 356
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			995 479 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			1,99 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

R. Jeffrey Orr (Québec) Canada

M. Orr est président du conseil de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2013, d'Empower Retirement depuis juillet 2013 et de Putnam depuis juin 2008. Il est aussi président et chef de la direction de Power Corporation et de la Financière Power depuis février 2020 et mai 2005, respectivement. De mai 2001 à mai 2005, il a été président et chef de la direction

d'IGM. Avant de se joindre à IGM, il était président du conseil et chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et vice-président du conseil, Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal. Il travaillait au sein de BMO Nesbitt Burns Inc. et de ses sociétés devancières depuis 1981. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower Retirement, de Putnam et de PanAgora Asset Management, Inc. Il est membre et président du conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. et siège au conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il œuvre au sein d'un certain nombre d'organismes communautaires et d'affaires.

62 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
30 juillet 2002

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	20 sur 20
Comité de gouvernance et des mises en candidature	4 sur 4
Comité des ressources humaines	6 sur 6
Comité des placements	5 sur 5
Comité de réassurance	4 sur 4
Comité de gestion des risques	0 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 97,18 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	20 000	217 657	237 657
Nombre au 9 mars 2020	20 000	198 134	218 134
Variation	Aucune	19 523	19 523
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			7 607 401 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			10,58 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

T. Timothy Ryan (Floride) États-Unis

M. Ryan, administrateur de sociétés, a été vice-président, Affaires réglementaires, de JPMorgan Chase & Co. (« JPMorgan »), entreprise mondiale de services financiers, de 2013 à 2014. Avant de se joindre à JPMorgan, il a été président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association de 2008 à 2013. Il siège au conseil de la Canada Vie,

d'Empower Retirement, de Putnam, de Power Corporation et de la Financière Power. Il est président du conseil externe de Santander Holdings USA, Inc., de Santander Bank, N.A. et de Banco Santander International. Il a déjà siégé au conseil de Markit Ltd. et de Lloyds Banking Group plc et, de 2007 à 2011, il a siégé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council à titre de représentant du secteur privé. Il est diplômé de l'Université Villanova et de la faculté de droit de l'Université American.

75 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
8 mai 2014

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	19 sur 20
Comité de gouvernance et des mises en candidature	4 sur 4
Comité des ressources humaines	5 sur 6
Comité des placements	1 sur 1
Comité de gestion des risques	7 sur 7

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 99,36 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	Aucune	92 242	92 242
Nombre au 9 mars 2020	Aucune	67 469	67 469
Variation	Aucune	24 773	24 773
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			2 952 666 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			4,11 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA (Québec) Canada

M. Tretiak est vice-président exécutif et chef des services financiers de Power Corporation et de la Financière Power depuis mai 2012. De 1988 à mai 2012, il a occupé divers postes au sein d'IGM et d'IG Gestion de patrimoine, dont le dernier a été celui de vice-président exécutif et chef des services financiers d'IGM d'avril 1999 à mai 2012. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower Retirement, de Putnam, de PanAgora Asset Management, Inc., d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie et sciences politiques de l'Université de Winnipeg. Il est comptable professionnel agréé, fellow des Comptables professionnels agréés et planificateur financier agréé. Tout au long de sa carrière, il a participé à des associations et à des groupes professionnels, dont les Comptables professionnels agréés, Financial Executives International, Certified Financial Planners, The Institute of Internal Auditors, l'Institut des fonds d'investissement du Canada et le comité d'économie et de fiscalité de la Chambre de commerce du Canada.

65 ANS	ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 3 mai 2012		
PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020		
Conseil	20 sur 20		
Comité des placements	1 sur 1		
Comité de réassurance	4 sur 4		
Comité de gestion des risques	6 sur 7		
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020			
Pour : 99,52 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	Aucune	34 469	34 469
Nombre au 9 mars 2020	Aucune	26 315	26 315
Variation	Aucune	8 154	8 154
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			1 103 353 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			1,54 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

Siim A. Vanaselja, FCPA, FCA (Ontario) Canada

M. Vanaselja, administrateur de sociétés, a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015. Avant de se joindre à BCE Inc., il était associé au sein de KPMG Canada à Toronto. Il siège au conseil de la Canada Vie, de Power Corporation et de la Financière Power. Il est membre et président du conseil de Corporation TC Énergie et siège au conseil des fiduciaires de la RioCan Real Estate Investment Trust. Il a siégé au conseil et présidé le comité d'audit de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. Il a siégé au comité consultatif fédéral sur le financement du ministre des Finances, au conseil des chefs des finances de Moody's, au groupe de travail des chefs des finances du Corporate Executive Board et au conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada. Il est fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'École de gestion Schulich.

64 ANS	ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 8 mai 2014		
PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020		
Conseil	19 sur 20		
Comité d'audit	7 sur 7		
Comité des placements	1 sur 1		
Comité de gestion des risques	5 sur 7		
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020			
Pour : 99,43 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	25 000	54 227	79 227
Nombre au 9 mars 2020	25 000	40 344	65 344
Variation	Aucune	13 883	13 883
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			2 536 056 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			5,07 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

Brian E. Walsh (New York) États-Unis



M. Walsh est dirigeant et chef des stratégies de Titan Advisors, LLC, société de gestion d'actifs, depuis juillet 2015. Il a été président du conseil et chef des placements de Saguenay Strathmore Capital, LLC, société de consultation en placement et de gestion de fonds, de septembre 2011 à juin 2015. Il a été associé directeur de Saguenay Capital, LLC de janvier 2001 à

septembre 2011. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans les domaines du courtage, des opérations sur les marchés financiers internationaux et de la gestion de placements. Il a été pendant de nombreuses années au service de Bankers Trust, où il a occupé des postes de plus en plus importants jusqu'à ce qu'il soit nommé co-chef des Services bancaires d'investissement internationaux et membre du comité de direction. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower Retirement, de Putnam et de Sagard Holdings Inc. Il siège au conseil consultatif international de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Queen's.

67 ANS

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
7 mai 2009

PARTICIPATION AU CONSEIL ET AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2020
Conseil	20 sur 20
Comité de gouvernance et des mises en candidature	4 sur 4
Comité des ressources humaines	6 sur 6
Comité des placements	5 sur 5
Comité de réassurance	4 sur 4
Comité de gestion des risques	1 sur 1

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2020

Pour : 99,37 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 8 mars 2021	Aucune	128 378	128 378
Nombre au 9 mars 2020	Aucune	106 404	106 404
Variation	Aucune	21 974	21 974
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			4 109 380 \$
Actionnariat minimal requis ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'actionnariat minimal requis			5,72 fois
Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint			✓

[1] L'administrateur a siégé à chacun des comités du conseil indiqués pendant la totalité ou une partie de 2020. Le comité de réassurance a été mis sur pied le 16 juin 2020. Le 7 juillet 2020, le comité de révision a été désigné à titre de comité spécial chargé d'examiner la vente projetée de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée, filiale indirecte de Lifeco, à la Corporation Financière Mackenzie, et de faire une recommandation à ce sujet. En 2020, le comité de révision s'est réuni quatre fois à ce titre et six fois à titre de comité spécial.

[2] Les administrateurs qui résident au Canada ou aux États-Unis reçoivent la totalité ou une partie de leur provision annuelle et de leurs jetons de présence aux réunions des comités du conseil sous forme d'unités d'actions différées de Lifeco (les « unités d'actions différées » ou les « UAD ») dans le cadre des régimes d'unités d'actions différées obligatoires et des régimes d'unités d'actions différées facultatifs qui sont décrits à la page 24. Aux fins de ces tableaux, la valeur d'une unité d'action différée correspond à la valeur d'une action ordinaire.

[3] Ce nombre correspond au nombre d'unités d'actions différées des hauts dirigeants (les « UADHD ») qui ont été attribuées à M. Mahon aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants qui est décrit aux pages 32 et 33.

[4] Ce nombre correspond au nombre d'unités d'actions liées au rendement (les « UALR ») qui ont été attribuées à M. Mahon aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants qui est décrit aux pages 32 et 33.

[5] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 8 mars 2021, soit 32,01 \$.

[6] Les exigences applicables aux administrateurs en la matière sont décrites à la rubrique « Actionnariat minimal requis des administrateurs » ci-après.

[7] M. Mahon est assujéti à des exigences supplémentaires en matière d'actionnariat à titre de président et chef de la direction de Lifeco. Voir la rubrique « Actionnariat requis » à la page 33.

[8] La Fiducie familiale résiduaire Desmarais contrôle indirectement les droits de vote de Lifeco. Voir la rubrique « Porteurs principaux des actions comportant droit de vote » à la page 8.

[9] M^{me} McArthur a siégé au conseil de Lunera Lighting Inc. (« Lunera »), l'une des sociétés dans lesquelles un des fonds de placement privés gérés par GreenSoil Investments investissait, d'octobre 2017 à mai 2019. En février 2019, Lunera a entrepris un processus de liquidation volontaire de ses affaires supervisé par le conseil dans le cadre duquel elle devait conclure un concordat relativement aux sommes qu'elle devait à ses créanciers non garantis. Le processus de dissolution de Lunera a pris fin le 30 juillet 2019 après qu'un tribunal du Delaware a émis un certificat de dissolution.

Actionnariat minimal requis des administrateurs

Lifeco a commencé à imposer à ses administrateurs l'obligation d'atteindre un actionnariat minimal en 2004 afin de mieux harmoniser leurs intérêts et ceux de ses actionnaires.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, cette obligation s'applique comme suit :

- › chaque administrateur doit détenir des actions ordinaires ou des unités d'actions différées, ou une combinaison des deux, d'une valeur correspondant au moins à 500 000 \$ au plus tard (i) le 1^{er} juillet 2023 ou (ii) au cinquième anniversaire de la date de son élection au conseil s'il a été élu après le 1^{er} juillet 2018;

- › chaque administrateur qui siège aussi au conseil d'Empower Retirement et de Putnam doit détenir des actions ordinaires ou des unités d'actions différées, ou une combinaison des deux, d'une valeur correspondant au moins à 718 750 \$ au plus tard (i) le 1^{er} juillet 2023 ou (ii) au cinquième anniversaire de la date de son élection au conseil d'Empower Retirement et de Putnam s'il a été élu après le 1^{er} juillet 2018.

Tous les administrateurs ont atteint ou sont en voie d'atteindre l'actionnariat minimal requis que Lifeco leur impose.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La structure de la rémunération des administrateurs de Lifeco est conçue de façon (i) à offrir aux administrateurs une rémunération qui tient compte du temps et des efforts qu'ils consacrent à superviser le bon déroulement des activités de Lifeco, (ii) à harmoniser les intérêts des administrateurs et ceux des actionnaires de Lifeco et (iii) à permettre à Lifeco d'intéresser et de fidéliser des administrateurs qui possèdent les compétences et les connaissances voulues. Étant donné l'envergure et la complexité de Lifeco et de ses filiales, les administrateurs consacrent beaucoup de temps à l'exécution de leurs fonctions.

Le comité des ressources humaines a la responsabilité de recommander au conseil des pratiques de rémunération des administrateurs qui sont appropriées et concurrentielles. Le conseil estime que les pratiques actuelles de Lifeco sont en accord avec les principes qui sous-tendent sa politique de rémunération et tiennent compte des heures de travail requises des administrateurs et des responsabilités qui sont rattachées à leur fonction.

Provisions payables aux membres du conseil et des comités du conseil

Les membres du conseil touchent une rémunération fixe. Lifeco et certaines de ses filiales versent actuellement à leurs administrateurs les sommes présentées dans le tableau suivant.

Type de rémunération	Montant
Provision annuelle – membres du conseil ^[1]	200 000 \$
Provision annuelle supplémentaire payable aux administrateurs qui siègent aussi au conseil d'Empower Retirement et de Putnam ^[1]	87 500 \$
Provision annuelle – président du conseil ^[2]	100 000 \$
Provision annuelle – présidents des comités du conseil :	
– comité d'audit	30 000 \$
– comité des ressources humaines	20 000 \$
– comité des placements	20 000 \$
– comité de gestion des risques	20 000 \$
– comité de révision ^[3]	10 000 \$
– comité de gouvernance et des mises en candidature	10 000 \$
– comité de réassurance	10 000 \$
Provisions annuelles – membres des comités du conseil :	
– comité d'audit	20 000 \$
– comité des ressources humaines	15 000 \$
– comité des placements	15 000 \$
– comité de gestion des risques	15 000 \$
– comité de révision ^[3]	10 000 \$
– comité de gouvernance et des mises en candidature	7 500 \$
– comité de réassurance	7 500 \$
– comité des placements de la Canada Vie	15 000 \$
– sous-comité des placements en capitaux propres de la Canada Vie	7 500 \$

[1] La moitié (50 %) de la provision annuelle et de la provision annuelle supplémentaire, selon le cas, est versée sous forme d'unités d'actions différées aux administrateurs qui résident au Canada ou aux États-Unis dans le cadre des régimes d'unités d'actions différées obligatoires qui sont décrits ci-après.

[2] Si le président du conseil préside aussi un comité du conseil, il ne touche aucune provision à ce dernier titre.

[3] En contrepartie des services qu'ils ont fournis à titre de membres du comité spécial (qui est décrit à la note [1] à la page 22), le président et les membres des comités de révision de Lifeco et de la Canada Vie ont touché une rémunération globale de 7 500 \$ et de 5 000 \$, respectivement, en plus de la provision annuelle qui leur a été versée à titre de président et de membres des comités de révision.

Régimes d'unités d'actions différées

Afin de mieux harmoniser les intérêts de ses administrateurs et ceux de ses actionnaires, Lifeco a établi les régimes d'unités d'actions différées obligatoires et les régimes d'unités d'actions différées facultatifs (respectivement, les « régimes obligatoires » et les « régimes facultatifs ») à l'intention de ses administrateurs. Les régimes obligatoires stipulent que la moitié (50 %) de la provision annuelle de chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit lui être versée sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes des régimes facultatifs, chaque administrateur peut choisir de recevoir le solde de la provision annuelle qui lui est versée à titre de membre du conseil et de membre d'un comité du conseil entièrement en unités d'actions différées, entièrement en espèces ou à parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Dans les deux cas, le nombre d'unités d'actions différées octroyé est établi en divisant le

montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse du trimestre d'exercice précédent. Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités en question à la date de versement des dividendes. Au moment où l'administrateur ou, selon le cas, le dirigeant ou l'employé cesse d'exercer ses fonctions au sein de Lifeco ou de l'un ou l'autre des membres de son groupe, il peut faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en espèces établie en fonction du cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX pendant les cinq jours de bourse ayant précédé la date du rachat. En 2020, une tranche de 5 153 365 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Les administrateurs siègent au conseil de Lifeco et de la Canada Vie. Plusieurs administrateurs siègent aussi au conseil d'Empower Retirement, de Putnam et d'autres filiales de Lifeco.

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux administrateurs de Lifeco et de ses filiales (sauf pour ce qui est indiqué à la note [1]) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. La rémunération présentée dans le tableau, qui est exprimée en dollars canadiens, comprend les provisions annuelles et les provisions des présidents et des membres des comités versées aux administrateurs qui siègent aussi aux conseils et aux comités de Lifeco, de la Canada Vie, de The Canada Life Group (U.K.) Limited (« Canada Life U.K. »), de Canada Life Limited, de Canada Life Irish Holding Company Limited (« CLIHC »), d'Irish Life Group Limited (« Irish Life »), d'Empower Retirement, de Great-West Life & Annuity Insurance Company of New York (« GWL&A NY ») et de Putnam.

Rémunération des administrateurs ^{[1][2][3]}								
Nom	Rémunération gagnée (Lifeco et la Canada Vie)			Toute autre rémunération (Autres filiales) ^[6]			Total (en dollars)	
	Somme en espèces (en dollars)	Attributions d'UAD – régimes facultatifs ^[4] (en dollars)	Attributions d'UAD – régimes obligatoires ^[5] (en dollars)	Somme partielle – rémunération gagnée (en dollars)	Somme en espèces (en dollars)	Attributions d'UAD – régimes facultatifs ^[7] (en dollars)		Attributions d'UAD – régimes obligatoires ^[7] (en dollars)
Michael R. Amend	Néant	167 930	134 000	301 930	Néant	Néant	Néant	301 930
Deborah J. Barrett	29 124	129 124	100 000	258 248	Néant	Néant	Néant	258 248
Robin A. Bienfait	105 953	Néant	98 782	204 735	94 533	Néant	37 954	337 222
Heather E. Conway	Néant	125 220	100 000	225 220	Néant	Néant	Néant	225 220
Marcel R. Coutu	Néant	157 610	100 000	257 610	Néant	79 594	43 750	380 954
André Desmarais	Néant	147 720	100 000	247 720	Néant	79 123	43 750	370 593
Paul Desmarais, jr	157 610	Néant	100 000	257 610	73 986	5 608	43 750	380 954
Gary A. Doer	120 110	Néant	100 000	220 110	65 373	Néant	43 750	329 233
David G. Fuller	100 000	54 169	100 000	254 169	Néant	Néant	Néant	254 169
Claude Généreux	Néant	170 110	100 000	270 110	Néant	85 844	43 750	399 704
J. David A. Jackson ^[8]	147 720	Néant	100 000	247 720	Néant	Néant	Néant	247 720
Elizabeth C. Lempres	220 141	Néant	134 000	354 141	Néant	Néant	Néant	354 141
Paula B. Madoff	210 110	Néant	134 000	344 110	147 477	Néant	58 625	550 212
Susan J. McArthur	Néant	150 110	100 000	250 110	285 594	Néant	Néant	535 704
R. Jeffrey Orr	261 669	Néant	100 000	361 669	79 594	Néant	43 750	485 013
T. Timothy Ryan	Néant	198 080	134 000	332 080	Néant	106 306	58 625	497 011
Jerome J. Selitto ^[8]	211 215	Néant	134 000	345 215	90 135	Néant	58 625	493 975
James M. Singh ^{[8][9]}	368 963	Néant	Néant	368 963	Néant	Néant	Néant	368 963
Gregory D. Tretiak	174 691	Néant	100 000	274 691	79 157	13 716	43 750	411 314
Siim A. Vanaselja	Néant	175 220	100 000	275 220	320 894	Néant	Néant	596 114
Brian E. Walsh	98 263	98 263	134 000	330 526	55 955	71 036	58 625	516 142

[1] La rémunération versée à M. Mahon est présentée dans le tableau récapitulatif de la rémunération à la page 36.

[2] Le tableau ne tient pas compte du remboursement des frais.

[3] La rémunération est habituellement versée dans la monnaie du pays où réside l'administrateur, sauf en ce qui concerne M. Singh qui est rémunéré en dollars américains et M^{me} McArthur et M. Vanaselja qui ont été rémunérés en livres sterling ou en euros en contrepartie des services qu'ils ont fournis à titre de membres du conseil de filiales européennes de Lifeco, comme il est décrit à la note [6].

[4] Il s'agit de la tranche de la provision annuelle des membres du conseil, des jetons de présence et des provisions des présidents des conseils, des présidents des comités et des membres des comités que les administrateurs ont choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes facultatifs.

[5] Il s'agit de la tranche de la provision annuelle des membres du conseil qui doit leur être versée sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes obligatoires.

[6] Les sommes indiquées à la colonne « Toute autre rémunération » correspondent aux provisions annuelles et aux provisions des présidents et des membres des comités versées aux administrateurs qui siègent aussi aux conseils des filiales de Lifeco. MM. Coutu, A. Desmarais, P. Desmarais, jr, Doer, Généreux, Orr, Ryan, Selitto, Tretiak et Walsh et M^{mes} Bienfait et Madoff siègent au conseil d'Empower Retirement et de Putnam. MM. A. Desmarais, P. Desmarais, jr, Orr, Ryan, Selitto et Walsh siègent au conseil de GWL&A NY. M^{me} McArthur et M. Vanaselja siègent au conseil de Canada Life U.K. et de Canada Life Limited. M^{me} McArthur siège au conseil de CLIHC et d'Irish Life.

[7] Il s'agit de la tranche de la somme indiquée à la colonne « Toute autre rémunération » que les administrateurs reçoivent sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes facultatifs et des régimes obligatoires.

[8] MM. Jackson, Selitto et Singh ne se représentent pas à l'assemblée. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, (i) M. Jackson a assisté à 20 réunions du conseil (sur 20), à quatre réunions du comité de gouvernance et des mises en candidature (sur quatre), à six réunions du

comité des ressources humaines (sur six), à une réunion du comité des placements (sur une) et à sept réunions du comité de gestion des risques (sur sept), (ii) M. Selitto a assisté à 19 réunions du conseil (sur 20), à 10 réunions du comité de révision (sur 10), à cinq réunions du comité des placements (sur cinq) et à une réunion du comité de gestion des risques (sur une), et (iii) M. Singh a assisté à 20 réunions du conseil (sur 20), à

six réunions du comité d'audit (sur sept), à 10 réunions du comité de révision (sur 10), à une réunion du comité des placements (sur une) et à sept réunions du comité de gestion des risques (sur sept).

[9] M. Singh ne peut participer aux régimes obligatoires, étant donné qu'il ne réside ni au Canada ni aux États-Unis.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

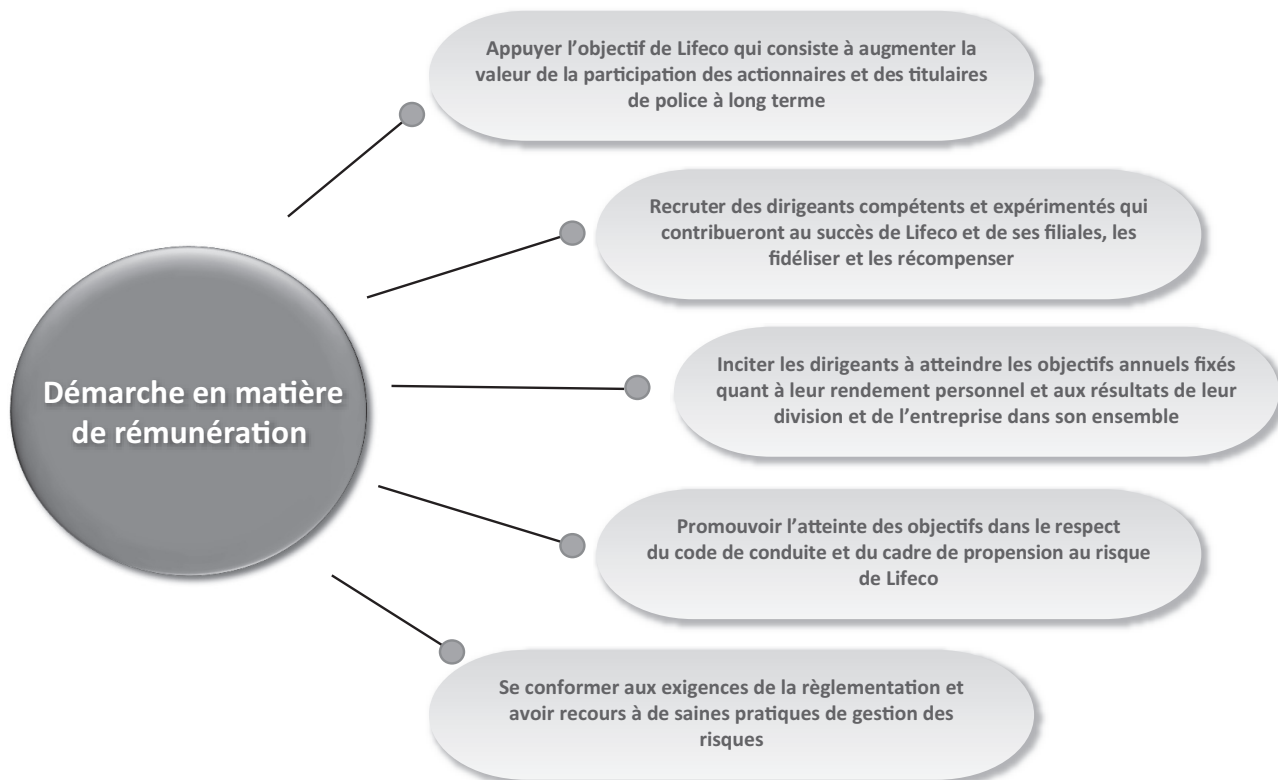
Analyse de la rémunération

La présente rubrique décrit les objectifs du programme de rémunération des hauts dirigeants de Lifeco ainsi que les régimes et les pratiques que celle-ci a adoptés à l'intention des personnes qui occupaient les postes de chef de la direction et de chef des services financiers et des trois autres hauts dirigeants les mieux rémunérés (les « hauts dirigeants désignés ») et les attributions dont ces derniers ont bénéficié en 2020 :

- › **Paul A. Mahon** – Président et chef de la direction de Lifeco et de la Canada Vie (le « chef de la direction »)
- › **Garry MacNicholas** – Vice-président exécutif et chef des services financiers de Lifeco et de la Canada Vie

- › **Arshil Jamal** – Président et chef de groupe, Stratégie, placements, réassurance et développement de l'entreprise de Lifeco et de la Canada Vie (en date du 12 février 2020; auparavant, président et chef de l'exploitation, Europe de Lifeco et de la Canada Vie)
- › **Jeff Macoun** – Président et chef de l'exploitation, Canada de Lifeco et de la Canada Vie
- › **Raman Srivastava** – Vice-président exécutif et chef des placements, Échelle mondiale de Lifeco et de la Canada Vie

La démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants de Lifeco est fondée sur plusieurs principes directeurs qui sont énoncés ci-après. Ces principes visent à favoriser l'atteinte des objectifs quant aux résultats financiers et aux autres résultats de l'entreprise et à appuyer les stratégies de gestion et de perfectionnement des compétences dans le respect de saines pratiques de gestion des risques et de nos valeurs fondamentales.



Gouvernance de la rémunération

Les comités des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie secondent leurs conseils respectifs dans l'encadrement des politiques, des programmes et des pratiques de rémunération des hauts dirigeants, entre autres responsabilités parmi celles qui sont énoncées aux pages 56 et 57. Les conseils et les comités des ressources humaines reconnaissent l'importance des décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants et sont déterminés à verser une rémunération qui tient compte de la mesure dans laquelle les membres de la direction contribuent à réaliser les objectifs stratégiques de Lifeco et permettent à celle-ci d'atteindre de bons résultats et d'augmenter de façon durable la participation des actionnaires et des titulaires de police.

Les comités des ressources humaines conçoivent et administrent les différents éléments du programme de rémunération des hauts dirigeants en s'efforçant d'équilibrer

les objectifs à court et à long terme et de faire preuve de prudence lorsqu'ils établissent les critères de rendement, évaluent le rendement et établissent les attributions incitatives. Ils revoient à l'occasion la rémunération globale des hauts dirigeants désignés pour vérifier si elle est concurrentielle par rapport au marché et si elle tient compte de leurs responsabilités, de leur expérience et de leur rendement.

Le comité des ressources humaines de la Canada Vie établit le salaire de base, la prime incitative annuelle, les unités d'actions et les prestations de retraite des hauts dirigeants désignés et, dans le cas du chef de la direction, soumet des recommandations à ce sujet à l'approbation du conseil. Le comité des ressources humaines de Lifeco établit et administre la rémunération à long terme attribuée sous forme d'options d'achat d'actions.

Gestion des risques liés à la rémunération

Conformément au principe selon lequel la rémunération versée doit être conforme aux exigences de la réglementation et à de saines pratiques de gestion des risques, la Canada Vie a établi une politique de rémunération, ainsi que des normes et des pratiques à l'appui de celle-ci, qui cadrent avec les principes de saines pratiques de rémunération adoptés par le Conseil de stabilité financière (les « principes du CSF »). Les comités des ressources humaines revoient périodiquement cette politique, qui est présentée sommairement dans le tableau suivant, tout comme les autres politiques, normes et pratiques relatives à la gestion des risques liés à la rémunération.

Les comités des ressources humaines rencontrent le vice-président exécutif et chef de l'évaluation des risques de Lifeco et de la Canada Vie (le « chef de l'évaluation des risques ») chaque année en vue de discuter de l'évaluation que ce dernier fait de la mesure dans laquelle la politique cadre avec les principes du CSF. Le chef de l'évaluation des risques peut recommander des rajustements de la rémunération aux comités des ressources humaines après avoir étudié l'effet de certains facteurs de risques clés, qui sont aussi présentés sommairement dans le tableau suivant.

Instrument	Objet	Caractéristiques clés
Politique de rémunération	Énoncer la démarche en matière de gouvernance de la rémunération et de gestion des risques liés à la rémunération de la Canada Vie.	› La politique cadre avec les principes du CSF et décrit, entre autres choses, les exigences qui visent à harmoniser la rémunération versée, d'une part, et le rendement donné, les risques actuels et éventuels et l'horizon prévisionnel des risques, d'autre part.
Norme de réduction de la rémunération	Traiter des circonstances dans lesquelles la rémunération variable différée sur laquelle le haut dirigeant n'a pas acquis les droits ou les options d'achat d'actions qui lui sont acquises, mais qu'il n'a pas encore levées, pourraient être réduites ou annulées (la « clause de réduction de la rémunération »).	› La clause de réduction de la rémunération peut s'appliquer si le haut dirigeant a commis une faute (y compris s'il ne s'est pas conformé au code de conduite et aux politiques et méthodes internes) ou a participé à un acte, ou a été responsable d'un acte, qui a entraîné des lacunes importantes dans la gestion des risques ou le redressement d'états financiers consolidés publiés.
Norme d'acquisition différée minimale de la rémunération	Énoncer les exigences minimales applicables à l'acquisition différée de la rémunération variable.	› Les exigences minimales applicables à l'acquisition différée visent à harmoniser la rémunération et l'horizon prévisionnel des risques et à inciter les membres de la direction principale à augmenter la valeur de la participation des actionnaires à long terme. › Les employés visés par cette norme doivent différer l'acquisition d'au moins 40 % de leur rémunération variable d'une période de trois à quatre ans.

Instrument	Objet	Caractéristiques clés
Norme d'actionnariat minimal	Établir l'actionnariat minimal requis de certains hauts dirigeants, qui a pour but d'harmoniser davantage les intérêts des hauts dirigeants et ceux des actionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> › Le chef de la direction doit être propriétaire d'actions d'une valeur correspondant au quintuple de son salaire de base annuel. › Les chefs des secteurs principaux de l'entreprise de Lifeco doivent être propriétaires d'actions d'une valeur correspondant à deux fois et demie leur salaire de base annuel. › De plus amples renseignements à ce sujet figurent à la page 33.
Examen annuel de la rémunération et harmonisation avec la gestion des risques	Le chef de l'évaluation des risques évalue chaque année la concordance entre la rémunération variable, d'une part, et de saines pratiques de gestion des risques et les risques, d'autre part.	<ul style="list-style-type: none"> › Le chef de l'évaluation des risques rend compte aux comités des ressources humaines de la concordance entre les pratiques de rémunération de Lifeco et les principes du CSF, ainsi que des répercussions de la rémunération variable globale sur la solidité du capital de base de Lifeco. › Le chef de l'évaluation des risques indique aussi si, à son avis, la rémunération globale devrait être rajustée selon le degré de concordance entre le profil de risques de Lifeco et sa propension au risque à l'égard de tous les types de risques principaux (y compris les risques liés au marché, les risques liés à la liquidité, les risques liés à la solvabilité, les risques liés à l'assurance et les risques liés à l'exploitation) et, dans le cas de certains hauts dirigeants, selon la mesure dont ceux-ci tiennent compte des limites et des budgets pertinents en matière de gestion des risques et se conforment aux politiques de gestion des risques et au code de conduite.
Politique sur les opérations d'initiés	Harmoniser les intérêts des employés et ceux des actionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> › Cette politique interdit l'achat d'instruments financiers, y compris des contrats à terme variables prépayés, des swaps sur actions, des tunnels ou des parts de fonds d'échange (<i>exchange funds</i>), qui sont conçus en vue de couvrir ou de compenser une diminution de la valeur au marché des actions (ou d'équivalents comme des unités d'actions différées ou des unités d'actions liées au rendement, dont la valeur découle de celle de leurs actions) que Lifeco ou l'une ou l'autre de ses filiales a octroyées en guise de rémunération. › Cette politique interdit l'achat ou la vente de titres de Lifeco ou des membres de son groupe qui sont des sociétés ouvertes dans le but de les revendre ou de les racheter à l'intérieur d'un délai de six mois en prévision d'une augmentation ou d'une diminution à court terme du cours de ces titres ou de vendre de tels titres de manière générale, directement ou indirectement, si ces titres n'appartiennent pas à l'auteur de l'opération ou si leur prix d'achat n'a pas été payé en totalité.

Les comités des ressources humaines estiment que les politiques et les pratiques de rémunération de Lifeco et de ses filiales en exploitation principales cadrent dans l'ensemble avec les principes du CSF et n'incitent pas les hauts dirigeants à prendre des risques inappropriés ou excessifs.

Les primes incitatives annuelles sont établies en fonction de certains facteurs, dont bon nombre ont trait aux résultats financiers globaux de Lifeco ou de ses filiales en exploitation principales et échappent à l'influence directe que l'un ou l'autre des hauts dirigeants désignés pourrait exercer à un égard important. Les comités des ressources humaines estiment donc que le programme de primes incitatives annuelles n'incite pas à la prise de risques inappropriés à court terme. En outre, les unités d'actions liées au rendement octroyées aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants deviennent acquises à leur titulaire sur une période de trois ans, ce qui contribue à réduire la possibilité que celui-ci prenne des risques inappropriés ou excessifs dans le

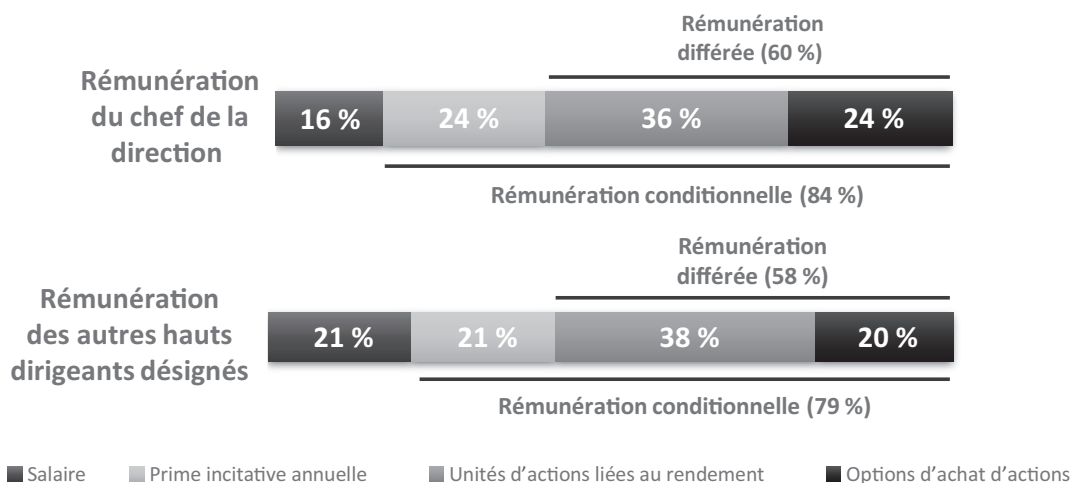
but d'améliorer les résultats à court terme. Une tranche importante de la rémunération des hauts dirigeants (y compris les hauts dirigeants désignés) leur est versée sous forme d'options d'achat d'actions qui ont habituellement une durée de 10 ans et sont assujetties à des critères d'acquisition des droits sur plusieurs années. Les comités des ressources humaines sont d'avis que, comme les titulaires ne peuvent profiter de leurs options d'achat d'actions que si la valeur de la participation des actionnaires augmente à long terme, les hauts dirigeants ne sont pas tentés de prendre des mesures qui seraient avantageuses à court terme, mais qui pourraient exposer Lifeco à des risques inappropriés ou excessifs à long terme. Comme il est décrit plus haut, notre démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants a été conçue de manière à appuyer l'objectif de Lifeco qui consiste à augmenter la valeur de la participation des actionnaires et des titulaires de police à long terme.

Éléments de la rémunération des hauts dirigeants

Le programme de rémunération des hauts dirigeants comporte six éléments principaux, qui sont décrits dans le tableau suivant.

Élément	Objectif principal
Rémunération fixe	
Salaire de base	Offrir un revenu de base qui tient compte des aptitudes, des compétences, de l'expérience et du rendement du haut dirigeant désigné et des responsabilités rattachées à son poste.
Rémunération incitative variable	
Prime incitative annuelle	Offrir des attributions en espèces qui tiennent compte de la mesure dans laquelle le haut dirigeant atteint les objectifs fixés pour l'exercice quant au rendement personnel et aux résultats de l'entreprise.
Unités d'actions	Offrir des attributions qui prennent de la valeur au fil du temps et harmonisent les intérêts à moyen terme des hauts dirigeants désignés et les intérêts des actionnaires.
Options d'achat d'actions	Offrir des attributions qui prennent de la valeur au fil du temps et harmonisent les intérêts à long terme des hauts dirigeants désignés et les intérêts des actionnaires.
Avantages sociaux	
Prestations de retraite	Tenir lieu de revenu après le départ à la retraite.
Autres avantages	Offrir une protection adéquate en cas de maladie, d'invalidité ou de décès ainsi que d'autres avantages qui visent à renforcer l'aspect concurrentiel de la rémunération totale et sont généralement offerts sur le marché.

Les graphiques suivants présentent la composition de la rémunération directe totale cible, y compris le salaire de base et la rémunération incitative variable, du chef de la direction et des autres hauts dirigeants désignés, ainsi que la proportion de la rémunération qui est liée au rendement, donc conditionnelle, et la proportion de la rémunération dont l'acquisition est différée afin d'harmoniser la rémunération et l'horizon prévisionnel des risques et d'inciter les hauts dirigeants désignés à augmenter la valeur de la participation des actionnaires à long terme.



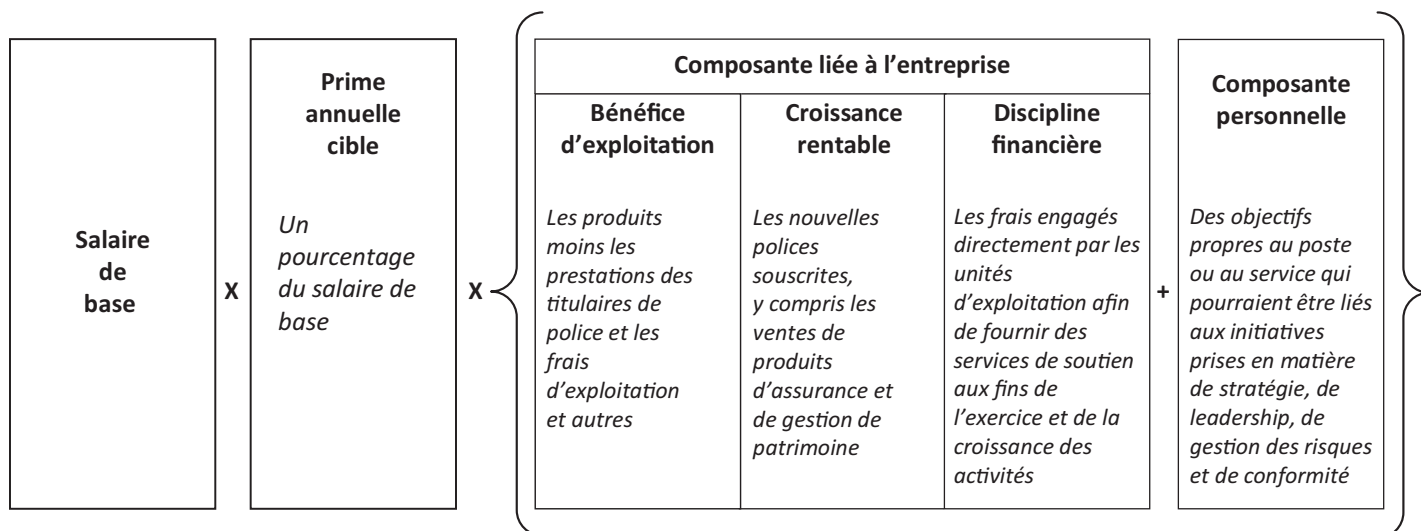
Chaque année, la rémunération cible du chef de la direction et des autres hauts dirigeants désignés est comparée à la rémunération que d'autres institutions financières versent aux titulaires de postes similaires afin de faire en sorte que la structure de notre programme de rémunération et le montant de la rémunération que nous versons demeurent concurrentiels sur le marché. Des données sur le marché sont obtenues auprès de sociétés de consultation en rémunération externes, comme Korn Ferry, Willis Towers Watson et McLagan, ou tirées de documents d'information publiés.

Dans le cas du chef de la direction et des autres hauts dirigeants désignés, à l'exception du vice-président exécutif et chef des placements, Échelle mondiale, les renseignements sur la rémunération servant à l'analyse comparative proviennent d'un groupe d'institutions financières qui sont nos concurrents principaux au chapitre du recrutement. Le groupe de comparaison utilisé aux fins de la rémunération comprend les sociétés suivantes :

- | | |
|---|------------------------------|
| › Banque de Montréal | › Financière Sun Life |
| › La Banque de Nouvelle-Écosse | › Banque Nationale du Canada |
| › Banque Canadienne Impériale de Commerce | › Banque Royale du Canada |
| › Financière Manuvie | › La Banque Toronto-Dominion |

Des données tirées de sondages ciblant certains postes au sein du secteur américain des services financiers sont utilisées aux fins de l'analyse comparative de la rémunération cible du vice-président exécutif et chef des placements, Échelle mondiale, dans le contexte de la nature des activités qui relèvent du responsable de ce poste.

Le montant des primes correspond au produit obtenu en multipliant les cibles fixées pour chacun des hauts dirigeants désignés, lesquelles sont exprimées en pourcentage du salaire de base et varient selon le poste, et les résultats combinés obtenus par rapport aux mesures relatives aux objectifs liés à l'entreprise et aux objectifs personnels applicables.



Les comités des ressources humaines établissent comment la rémunération directe totale cible des hauts dirigeants désignés doit se situer par rapport à la rémunération versée aux titulaires de postes comparables par les sociétés du groupe de comparaison, selon leur envergure, la portée de leurs activités et leur profil.

Salaire de base

Le salaire de base des hauts dirigeants désignés est établi chaque année en fonction des responsabilités rattachées à leur poste, de leurs aptitudes, de leurs compétences, de leur expérience et de leur rendement, ainsi que de la conjoncture du marché. De plus, le salaire tient compte des données sur le marché recueillies par les filiales de Lifeco ou, comme il est indiqué ci-dessus, par des consultants en rémunération externes.

Prime incitative annuelle

Dans le but de lier la rémunération des hauts dirigeants désignés à ses résultats et à ceux de ses filiales, Lifeco offre aux hauts dirigeants désignés la possibilité de toucher une prime incitative annuelle. Les objectifs sont fixés au début de chaque année et regroupent les éléments suivants :

- › des objectifs liés à l'entreprise, y compris une combinaison de la totalité ou de certaines des mesures financières suivantes qui ont été établies à l'égard de Lifeco ou de ses filiales ou de leurs unités d'exploitation : le bénéfice d'exploitation, la croissance rentable et la discipline financière;
- › des objectifs personnels, qui sont propres aux responsabilités rattachées aux postes que les hauts dirigeants désignés occupent, par exemple la stratégie, le leadership, la gestion des risques et la conformité.

En plus des mesures décrites ci-dessus, la composante liée à l'entreprise comprend, dans le cas du président et chef de l'exploitation, Canada, un élément lié à la clientèle, qui est fondé sur un sondage qui mesure le degré de satisfaction démontré par nos clients à l'égard de nos produits par rapport à ceux de nos concurrents.

Si les résultats sont inférieurs aux cibles de rendement fixées, les hauts dirigeants désignés pourraient toucher des primes moindres ou encore ne pas toucher de prime. En outre, les comités des ressources humaines ou les conseils peuvent, à

leur discrétion, rajuster la valeur des primes qui seront versées aux hauts dirigeants désignés afin de s'assurer que celles-ci récompensent comme il se doit la prudence dans les décisions relatives aux risques à prendre.

Dans le cas du chef de la direction, la moitié de la prime incitative annuelle est fondée sur le bénéfice d'exploitation que Lifeco a réalisé par rapport à la cible fixée, et l'autre moitié, sur l'atteinte de ses objectifs personnels, qui comprennent des objectifs liés à la stratégie, au leadership, à la gestion des risques et à la conformité.

Le tableau suivant présente les primes cibles que les hauts dirigeants désignés peuvent mériter et le poids attribué aux mesures relatives aux objectifs liés à l'entreprise et aux objectifs personnels. Dans le cas des hauts dirigeants désignés qui sont responsables des activités de gestion des risques principaux et de contrôle financier, les objectifs personnels pèsent plus lourd dans le calcul de la prime totale possible et la composante liée à l'entreprise repose uniquement sur les résultats de Lifeco et non sur les résultats des secteurs de l'entreprise qu'ils supervisent.

Haut dirigeant désigné	Prime annuelle cible et maximale (en pourcentage du salaire de base)		Poids attribués aux mesures servant au calcul des primes	
	Prime cible	Prime maximale	Objectifs liés à l'entreprise ^[1]	Objectifs personnels
Paul A. Mahon	150 % ^[2]	300 %	50 %	50 %
Garry MacNicholas	80 %	120 %	40 %	60 %
Arshil Jamal	90 %	135 %	60 %	40 %
Jeff Macoun	90 %	135 %	60 %	40 %
Raman Srivastava	150 %	225 %	60 %	40 %

[1] Dans le cas de MM. Mahon, MacNicholas et Srivastava, la composante liée à l'entreprise est fondée sur les objectifs et les résultats de Lifeco dans son ensemble. Dans le cas de M. Jamal, la composante liée à l'entreprise est fondée sur les objectifs et les résultats de Lifeco dans son ensemble et de ceux du secteur Solutions de gestion du capital et des risques. Dans le cas de M. Macoun, la composante liée à l'entreprise est fondée sur les objectifs et les résultats de Lifeco dans son ensemble et de ceux du secteur canadien.

[2] En février 2020, les conseils, selon la recommandation des comités des ressources humaines, ont approuvé une augmentation de la prime incitative annuelle cible de M. Mahon, qui est passée de 100 % à 150 %. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, il y a lieu de se reporter à la page 35.

À l'occasion, des primes spéciales peuvent être versées dans le cadre d'opérations importantes comme des acquisitions.

Attributions incitatives à moyen et à long terme

Les hauts dirigeants désignés sont admissibles chaque année à des attributions incitatives à moyen et à long terme, qui sont octroyées aux termes de régimes incitatifs à base d'actions. Les attributions incitatives à moyen terme sont octroyées aux termes du régime d'unités d'actions de la Canada Vie (le « régime d'unités d'actions des hauts dirigeants ») sous forme d'unités d'actions théoriques (les « unités d'actions liées au rendement »). Les attributions incitatives à long terme sont octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Lifeco sous forme d'options d'achat d'actions.

La valeur cible des attributions incitatives à moyen et à long terme pouvant être octroyées à chacun des hauts dirigeants désignés est exprimée en pourcentage du salaire de base et peut varier selon le poste. Le tableau suivant présente les attributions incitatives à moyen et à long terme cibles globales à l'intention des hauts dirigeants désignés et le poids attribué à chaque type d'attribution.

Haut dirigeant désigné	Valeur totale cible des attributions incitatives à moyen et à long terme (en pourcentage du salaire de base)	Pourcentage de la valeur totale attribuée sous forme d'unités d'actions liées au rendement	Pourcentage de la valeur totale attribuée sous forme d'options d'achat d'actions attribuées
Paul A. Mahon	375 %	60 %	40 %
Garry MacNicholas	215 %	65 %	35 %
Arshil Jamal	300 % ^[1]	65 %	35 %
Jeff Macoun	280 %	65 %	35 %
Raman Srivastava	300 %	70 %	30 %

[1] En février 2020, les comités des ressources humaines ont approuvé une augmentation de la valeur totale cible des attributions incitatives à moyen et à long terme de M. Jamal, qui est passée de 280 % à 300 %, lorsque M. Jamal a été nommé président et chef de groupe, Stratégie, placements, réassurance et développement de l'entreprise, poste récemment créé.

Le tableau suivant présente sommairement les caractéristiques principales du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants et du régime d'options d'achat d'actions. Les attributions sont assujetties aux modalités des régimes et aux autres modalités fixées par les comités des ressources humaines au moment de l'octroi. Les attributions faites aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants sont assujetties à des engagements de non-concurrence et de non-sollicitation que le haut dirigeant doit respecter sous peine de perdre les attributions dont il a bénéficié. De plus amples renseignements sur le régime d'options d'achat d'actions sont donnés à la page 38.

	Attributions incitatives à moyen terme – Unités d'actions liées au rendement	Attributions incitatives à long terme – Options d'achat d'actions
Calcul de l'octroi	En règle générale, les attributions sont fonction du salaire de base des hauts dirigeants désignés et de leur apport à la Société et à ses filiales en exploitation principales.	En règle générale, les attributions sont fonction du salaire de base des hauts dirigeants désignés et de leur apport à Lifeco et à ses filiales en exploitation principales.
Nombre d'unités octroyées	Ce nombre est établi selon la valeur monétaire de l'attribution et le cours moyen pondéré selon le volume des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'octroi.	Ce nombre est établi selon la valeur monétaire de l'attribution et le cours moyen pondéré selon le volume des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'octroi ainsi que selon la valeur estimative de la rémunération calculée principalement selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes.
Période de rendement	Trois ans	Jusqu'à 10 ans
Période d'acquisition des droits	La totalité des attributions deviennent acquises à leur titulaire sur trois ans.	Les options octroyées avant le 1 ^{er} janvier 2019 deviennent acquises à leur titulaire à raison de 20 % par année sur une période de cinq ans. Dans le cas des options octroyées à compter du 1 ^{er} janvier 2019, la moitié deviennent acquises à leur titulaire après trois ans et l'autre moitié, après quatre ans.
Valeur de règlement	Le nombre d'unités d'actions liées au rendement peut être rajusté au moment de l'acquisition des droits selon un facteur de rendement, qui tient compte du rendement annuel donné sur une période pluriannuelle, et selon la fluctuation du cours des actions ordinaires et des dividendes théoriques crédités pendant la période de rendement. Le nombre d'attributions acquises peut aller de zéro à 150 % du nombre d'unités d'actions liées au rendement octroyées en raison de l'application du facteur de rendement.	Cette valeur dépend de la fluctuation du cours des actions ordinaires.

Une estimation de la valeur de la rémunération, exprimée en pourcentage de la valeur nominale des actions ordinaires sous-jacentes aux options au moment de l'octroi, est utilisée pour convertir la valeur de la rémunération cible en nombre d'options à octroyer. En février 2021, les conseils, selon la recommandation des comités des ressources humaines, ont approuvé la modification de la valeur de la rémunération estimative, qui est passée de 15 % à 12 % de la valeur nominale des actions ordinaires sous-jacentes aux options au moment de l'octroi; cette nouvelle valeur s'applique aux octrois effectués en 2021.

Dans le cadre du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, des unités d'actions théoriques spéciales (les « unités d'actions faisant l'objet de restrictions ») peuvent aussi être attribuées dans certaines circonstances, par exemple pour compenser la valeur d'une attribution à laquelle un haut dirigeant désigné a dû renoncer quand il a quitté son emploi antérieur pour se joindre à Lifeco. Ces unités deviennent acquises à leur titulaire au plus tard au troisième anniversaire de la date de l'octroi et leur nombre peut être rajusté au moment de l'acquisition des droits selon la fluctuation du cours des actions ordinaires et des dividendes théoriques. À l'occasion, des attributions d'unités d'actions liées au rendement ou d'unités d'actions faisant l'objet de restrictions peuvent être faites dans le cadre d'opérations ou d'initiatives importantes.

Les hauts dirigeants désignés qui participent au régime d'unités d'actions des hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs unités d'actions liées au rendement et de leurs primes en espèces annuelles sous forme d'unités d'actions théoriques qui ne leur seront réglées qu'une fois qu'ils auront cessé d'être dirigeants, administrateurs ou employés de Lifeco ou de l'un ou l'autre des membres de son groupe, selon le cas (les « unités d'actions différées des hauts dirigeants »).

Les comités des ressources humaines estiment que les mesures incitatives à long terme que sont les options d'achat d'actions prévoyant un mode d'acquisition différée sont des outils qui jouent un rôle important dans la fidélisation des hauts dirigeants clés et l'harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et de ceux des actionnaires de Lifeco et contribuent à l'atteinte des résultats obtenus par Lifeco et ses filiales.

Prestations de retraite

La Canada Vie offre des régimes de retraite aux hauts dirigeants désignés. Les dispositions principales de ces régimes de retraite sont décrites aux pages 40 à 43. Ces régimes ont pour but de favoriser l'atteinte des objectifs suivants :

- › offrir des prestations de retraite adéquates et concurrentielles aux hauts dirigeants qui ont passé une partie importante de leur carrière au service de Lifeco ou de l'une de ses filiales;
- › inciter les hauts dirigeants désignés à demeurer au service de Lifeco ou de l'une de ses filiales

pendant la période d'acquisition prévue par ces régimes de retraite;

- › compléter les prestations prévues par les régimes de retraite enregistrés afin d'intéresser et de fidéliser des hauts dirigeants.

Autres avantages

La Canada Vie offre une assurance-maladie, une assurance-vie, une assurance-accidents et une assurance-invalidité aux hauts dirigeants désignés ainsi qu'à tous les autres employés dans le cadre du même programme.

La Canada Vie offre également un régime d'achat d'actions à ses employés, sauf ceux qui participent à son régime de retraite enregistré à prestations déterminées, comme il est décrit à la page 40, conformément aux modalités du régime en question. MM. Mahon, Macoun et Srivastava participent au régime d'achat d'actions selon les mêmes modalités que les autres employés admissibles et peuvent acheter des actions de Lifeco au moyen de retenues salariales. Dans le cadre de ce régime, la Canada Vie verse des cotisations correspondant à 50 % de la cotisation du participant (sous réserve d'une cotisation salariale pouvant aller jusqu'à 5 % du salaire) en vue de l'achat d'actions de Lifeco.

Les hauts dirigeants désignés sont aussi admissibles à une indemnité annuelle limitée tenant lieu d'avantages indirects qui leur est versée par la Canada Vie.

Actionnariat requis

Les comités des ressources humaines estiment que le chef de la direction et certains autres hauts dirigeants devraient être propriétaires d'un nombre appréciable d'actions de Lifeco afin que leurs intérêts correspondent plus étroitement à ceux des actionnaires.

Par conséquent, le chef de la direction est tenu de conserver une participation en actions d'une valeur correspondant au quintuple de son salaire de base annuel. En outre, certains autres hauts dirigeants, y compris les dirigeants des secteurs clés de l'entreprise de Lifeco, sont tenus de conserver une participation en actions d'une valeur correspondant à deux fois et demie leur salaire de base annuel. Cette participation peut se composer d'actions ou d'unités d'actions accumulées aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, des régimes d'unités d'actions différées des administrateurs et du régime d'achat d'actions, et de celles que le haut dirigeant détient à titre personnel.

M. Mahon excède actuellement l'actionnariat requis qui s'applique à lui, tout comme d'autres hauts dirigeants qui y sont assujettis. Voir les antécédents professionnels de M. Mahon, y compris les titres qu'il détient, à la rubrique « Élection des administrateurs – Candidats à l'élection au conseil ».

Aperçu des résultats de la Société

En 2020, M. Mahon et son équipe de direction ont poursuivi l'exécution des stratégies de Lifeco et de ses sociétés en exploitation tout en produisant d'excellents résultats financiers dans la conjoncture extrêmement volatile et incertaine provoquée par la pandémie mondiale de COVID-19. Les investissements qui ont été faits dans les fonctions numériques au cours des dernières années ont été l'un des facteurs déterminants qui ont permis à Lifeco et à ses sociétés en exploitation d'adapter leurs modèles d'entreprise afin de tenir compte des restrictions imposées dans le contexte de la pandémie. En outre, Lifeco et ses sociétés en exploitation ont réalisé plusieurs opérations de fusion et d'acquisition importantes au cours de l'exercice dont on s'attend à ce qu'elles aient un effet favorable immédiat sur le bénéfice de Lifeco, accélèrent l'exécution des stratégies commerciales et augmentent la valeur de la participation des actionnaires. Le tableau suivant présente les résultats financiers de Lifeco et d'autres facteurs qui ont été pris en considération aux fins de l'établissement de la rémunération de M. Mahon pour 2020.

Résultats financiers	
	<ul style="list-style-type: none"> › Le bénéfice net a atteint 2,943 G\$ en 2020, en hausse de 25 % comparativement à 2019. › Le bénéfice fondamental s'est établi à 2,669 G\$ en 2020, ce qui correspond au bénéfice fondamental de 2019. › Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires s'est établi à 14,1 %. › Le bénéfice par action ordinaire s'est établi à 3,17 \$. › Le taux de rendement annuel des actions ordinaires s'est établi à 6,4 %. › Le total de l'actif administré a augmenté pour atteindre plus de 2 T\$.
Exécution de notre stratégie	
Exécuter les stratégies et tirer parti des investissements effectués dans l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> › Nous avons augmenté le rythme d'adoption d'outils numériques au Canada, en tirant parti de nos investissements dans des outils numériques, comme notre application d'assurance-vie en ligne SimpleProtect, ce qui nous permet de continuer à servir nos clients et à offrir le soutien requis à nos conseillers sans risque et sans heurt ou interruption. › Nous avons aussi renforcé les produits et services de gestion du patrimoine que nous offrons à nos clients canadiens en lançant une nouvelle gamme de fonds communs de placement et en ajoutant neuf nouveaux fonds mondiaux à notre gamme de fonds distincts. › Aux États-Unis, dans le cadre du sondage Financial Advisor IQ Service Awards, des conseillers financiers ont reconnu Empower Retirement comme meilleur gestionnaire des dossiers de retraite dans cinq catégories sur six. › À la fin de décembre 2020, 26 des fonds de notre gestionnaire d'éléments d'actif américain, Putnam, avaient obtenu quatre ou cinq étoiles de Morningstar, ce qui démontre la volonté de générer des rendements de placement solides et pondérés en fonction du risque par une gestion active. › En Irlande, nous avons renforcé notre position de chef de file grâce à notre programme One Irish Life qui offre aux clients une expérience intégrée qui englobe tous les produits. › Au Royaume-Uni, nous avons poursuivi notre programme de transformation en nous concentrant sur l'établissement d'une gamme de produits et de services de gestion du patrimoine axés sur la retraite qui se démarque sur le marché et vise à mieux répondre aux besoins des clients qui se préparent à la retraite. › En Allemagne, nous sommes sur le point d'achever la mise en œuvre de notre nouveau système technologique qui favorisera notre croissance sur le marché en pleine expansion de l'épargne-retraite collective.
Réaliser des fusions et acquisitions destinées à renforcer le portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> › Au Canada, nous avons vendu GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée à la Corporation Financière Mackenzie afin d'augmenter et de diversifier nos fonctions de placement. › Nous avons établi une relation stratégique avec Northleaf Capital Partners afin d'accéder à des solutions de gestion d'actifs alternatifs différenciées qui nous permettront d'offrir des produits et des solutions de gestion du bilan plus concurrentiels. › Aux États-Unis, nous avons acquis les activités relatives aux services de retraite de MassMutual en échange d'une contrepartie d'environ 3,35 G\$ (US), renforçant ainsi davantage la position de chef de file d'Empower Retirement. On s'attend à ce que le bénéfice par action de Lifeco augmente de 10 % en 2022 si toutes les synergies prévues sont tirées de l'intégration de ces activités. › Empower Retirement a aussi acquis Personal Capital, gestionnaire de patrimoine numérique hybride qui offre des services directement aux consommateurs et qui connaît une forte croissance aux États-Unis, selon une valeur d'entreprise estimative pouvant aller jusqu'à 1 G\$ (US). Empower Retirement s'est ainsi dotée ainsi d'une autre plateforme de croissance des services directs aux consommateurs; en outre, on s'attend à ce que l'opération accélère la croissance de ses activités existantes de gestion du patrimoine individuel axé sur les régimes à cotisations déterminées et rehausse ses activités relatives aux régimes à cotisations déterminées grâce à l'ajout de fonctions évoluées de planification et de santé financières.

	<ul style="list-style-type: none"> › Irish Life a vendu Irish Progressive Services International Limited (« IPSI »), filiale en propriété exclusive dont l'activité principale consistait à fournir des services d'administration externalisés aux sociétés d'assurance-vie. La vente d'IPSI, dont la plupart des clients sont situés à l'étranger, permet à Irish Life de se concentrer sur son activité de base en Irlande dans le cadre de sa stratégie de croissance. Cette opération a procuré à Irish Life un gain net de 94 M\$ après impôts. › Notre secteur Solutions de gestion du capital et des risques est un chef de file du marché qui offre des produits de diversification et de production de bénéfice aux actionnaires. En 2020, trois conventions de réassurance à long terme importantes couvrant le risque de longévité, dont le passif relatif aux contrats en vigueur totalisait plus de 15 G\$, ont été conclues. Dans l'ensemble, plus de 92 000 retraités dont les rentes sont en cours de versement ou différées seront réassurés aux termes de ces conventions.
Favoriser la durabilité, la diversité et l'inclusion et aider les collectivités	<ul style="list-style-type: none"> › Nous avons pris des mesures énergiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19 : <ul style="list-style-type: none"> › Afin de protéger la sécurité de nos parties intéressées, qui constitue l'un de nos objectifs principaux, nous avons pris les arrangements nécessaires pour que 98 % de nos 24 000 employés puissent travailler à domicile tout en continuant de servir nos clients et de fournir le soutien requis à nos conseillers sans interruption et sans heurt. › Nous avons prolongé les délais de grâce, autorisé le report de paiements, réduit certaines primes et supprimé les frais relatifs aux prêts des clients et aux retraits pour difficultés imprévues. › Nous avons participé à des opérations humanitaires d'urgence au sein des collectivités où nous sommes présents, y compris en faisant des dons aux banques alimentaires locales et aux fonds des travailleurs de première ligne, et en achetant des fournitures et de l'équipement médicaux. › Nous avons réitéré notre volonté de promouvoir la diversité et l'inclusion dans notre milieu de travail et au sein des collectivités où nous sommes présents. Au Canada, nous avons adhéré à l'Initiative BlackNorth et nous continuons à faire des progrès en matière de réconciliation au moyen de l'Entente relative aux Autochtones de Winnipeg. Aux États-Unis, Putnam a conclu un partenariat d'entraide communautaire en vue de promouvoir la littéracie financière et la diversité dans les services financiers. › Nous sommes un chef de file de la durabilité environnementale. Nous avons obtenu la note « A » de CDP, ce qui fait de Lifeco la société d'assurances canadienne la mieux notée et l'une des 5 % de sociétés les mieux notées à l'échelle mondiale.

Décisions relatives au régime incitatif annuel du chef de la direction

Comme il est indiqué à la page 31, la prime incitative annuelle de M. Mahon est fonction des résultats de l'entreprise et de son rendement personnel par rapport aux objectifs fixés au début de l'exercice, chacune de ces mesures comptant pour 50 %. La prime incitative annuelle qui est effectivement versée à M. Mahon correspond au produit de sa prime cible, exprimée en pourcentage de son salaire de base, et de la somme des résultats de l'entreprise et de son rendement personnel.

En février 2020, les conseils, selon la recommandation des comités des ressources humaines, ont approuvé une augmentation de la prime incitative annuelle cible de M. Mahon, qui est passée de 100 % à 150 %, à la suite d'une analyse comparative de la cible en question et en reconnaissance de la qualité d'exécution de ses fonctions à ce titre.

Les comités des ressources humaines ont recommandé la prime devant être versée à M. Mahon en 2020 après avoir considéré les résultats financiers et les réalisations décrits ci-dessus, ainsi que d'autres résultats que M. Mahon a obtenus par rapport à ses objectifs de rendement de l'exercice. Après avoir examiné cette recommandation, les

conseils ont approuvé l'octroi à M. Mahon d'une prime incitative annuelle totale de 2 463 266 \$, ce qui correspond à un degré de réalisation de la cible de 130 %. Cette prime se compose des sommes suivantes :

- › la somme de 1 315 635 \$ calculée en fonction du bénéfice de Lifeco, soit un degré de réalisation de 139 % de la cible, qui constitue 50 % de la prime totale;
- › la somme de 1 147 631 \$ en reconnaissance de la mesure dans laquelle M. Mahon a rempli ses objectifs personnels, soit un degré de réalisation de 121 % de la cible, qui correspond à l'autre tranche de 50 % de la prime totale.

Les comités des ressources humaines ont examiné l'évaluation faite par le chef de l'évaluation des risques, comme il est décrit aux pages 27 et 28, et conclu qu'il n'y avait pas lieu de rajuster le montant de la prime pour tenir compte des risques.

En outre, après avoir examiné la recommandation des comités des ressources humaines, les conseils ont approuvé l'octroi à M. Mahon d'attributions incitatives à moyen et à long terme totalisant 4 732 500 \$ sous forme d'unités d'actions liées au rendement (60 %) et sous forme d'options d'achat d'actions (40 %).

Tableau récapitulatif de la rémunération

Le tableau et les notes qui suivent présentent la totalité de la rémunération versée, attribuée ou offerte d'une autre manière aux hauts dirigeants désignés en 2020, ou gagnée par ceux-ci, en contrepartie des services qu'ils ont fournis ou fourniront à Lifeco et à ses filiales. Les sommes sont exprimées en dollars canadiens.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire ^[2] (en dollars)	Attributions à base d'actions ^[3] (en dollars)	Attributions à base d'options ^[6] (en dollars)	Rémunération aux termes des régimes incitatifs annuels autres qu'à base d'actions ^[7] (en dollars)	Valeur des régimes de retraite ^[8] (en dollars)	Toute autre rémunération ^[9] (en dollars)	Total de la rémunération (en dollars)
Paul A. Mahon Président et chef de la direction de Lifeco et de la Canada Vie	2020	1 310 563	2 839 503 143 750 ^[5]	1 892 766	2 463 266	(1 026 615)	213 346 ^[10] 32 525 ^[11]	7 869 104
	2019	1 252 800	2 780 998 143 750 ^[5]	1 853 868	1 670 852	(309 956)	208 785 ^[10] 30 585 ^[11]	7 631 682
	2018	1 223 400	1 368 006 1 600 000 ^[4] 96 875 ^[5]	911 934	1 770 000	(69 286)	185 875 ^[10] 29 611 ^[11]	7 116 415
Garry MacNicholas Vice-président exécutif et chef des services financiers de Lifeco et de la Canada Vie	2020	711 371	957 274	515 242	663 080	434 384	Néant	3 281 351
	2019	684 654	957 294	515 594	636 338	24 625	Néant	2 818 505
	2018	669 615	467 314	311 507	682 435	266 144	Néant	2 397 015
Arshil Jamal Président et chef de groupe, Stratégie, placements, réassurance et développement de l'entreprise de Lifeco et de la Canada Vie ^[1]	2020	724 813	1 364 989	735 162	769 878	(133 199)	Néant	3 461 643
	2019	685 000	1 246 723	671 408	760 798	31 767	Néant	3 395 696
	2018	684 712	565 126	376 645	824 661	137 348	Néant	2 588 492
Jeff Macoun Président et chef de l'exploitation, Canada de Lifeco et de la Canada Vie ^[1]	2020	674 217	1 183 027	637 044	724 979	77 496	16 096 ^[11]	3 312 859
	2019	620 000	1 128 402	607 811	610 647	(356 023)	13 235 ^[11]	2 624 072
	2018	529 404	740 722	193 838	434 571	1 123 496	12 120 ^[11]	3 034 151
Raman Srivastava Vice-président exécutif et chef des placements, Échelle mondiale de Lifeco et de la Canada Vie	2020	612 717	1 238 998	531 192	1 053 699	96 669	15 305 ^[11]	3 548 580
	2019	589 539	1 239 001	531 039	1 064 699	93 154	14 245 ^[11]	3 531 677
	2018	569 808	1 025 996	683 950	1 101 676	67 319	14 269 ^[11]	3 463 018

- [1] M. Jamal a été nommé président et chef de groupe, Stratégie, placements, réassurance et développement de l'entreprise en date du 12 février 2020. M. Macoun a été nommé président et chef de l'exploitation, Canada en date du 18 octobre 2018.
- [2] Il s'agit du salaire versé au cours de l'année civile. En 2020, en raison du calendrier de dépôt de la paie, 27 dépôts de la paie ont été effectués à l'intention des hauts dirigeants désignés (26 en 2019 et en 2018).
- [3] Sauf indication contraire, ces attributions à base d'actions sont des unités d'actions liées au rendement attribuées aux hauts dirigeants désignés aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants. Les chiffres indiqués correspondent à la valeur des attributions calculée d'après la valeur au marché moyenne des actions ordinaires établie conformément au régime d'unités d'actions des hauts dirigeants.
- [4] Les conseils, selon la recommandation des comités des ressources humaines, ont attribué à M. Mahon un octroi d'unités d'actions différées des hauts dirigeants d'une valeur de 1 600 000 \$ en 2019 (à l'égard de 2018) en reconnaissance du leadership dont celui-ci a fait preuve dans le cadre de plusieurs initiatives transformatrices majeures. Les droits sur cette attribution lui seront acquis trois ans après la date de l'octroi, soit en 2022, et le montant du règlement pourrait aller de zéro à 150 % du nombre d'unités d'actions attribuées, sous réserve de l'évaluation que feront les conseils du leadership dont M. Mahon aura fait preuve dans le cadre des initiatives transformatrices, des progrès accomplis à cet égard et des résultats qui en découleront sur le plan commercial. Les unités d'actions différées des hauts dirigeants sont assorties de dividendes théoriques, qui sont versés sous forme d'unités d'actions supplémentaires pendant la période d'acquisition des droits et pourront être réglés seulement une fois que M. Mahon aura acquis les droits sur ces unités d'actions et qu'il cessera d'être au service de Lifeco, sauf s'il fait l'objet d'un congédiement motivé.
- [5] Ces attributions à base d'actions correspondent à la tranche de la provision annuelle qui doit être versée à M. Mahon sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes obligatoires en contrepartie des services que celui-ci fournit à titre d'administrateur de Lifeco et de certaines de ses filiales.
- [6] La valeur des attributions à base d'options faites en 2020 tient compte d'une juste valeur estimative correspondant à 15 % de la valeur nominale des actions sous-jacentes aux options au moment de l'octroi, qui est utilisée pour convertir la valeur de la rémunération cible en octrois d'options. Lifeco utilise cette estimation parce qu'elle considère l'octroi d'options d'achat d'actions aux termes du régime d'options d'achat d'actions comme un élément de rémunération à long terme qui doit être évalué sur plusieurs années. L'estimation de la valeur de cette rémunération diffère de la valeur comptable calculée selon le modèle de Black et Scholes; étant donné qu'en 2020, la juste valeur de la rémunération est supérieure à la juste valeur comptable, Lifeco a attribué un nombre d'options moins élevé que celui qu'elle aurait attribué si elle avait fondé ses calculs sur la juste valeur comptable.
- Conformément à la norme internationale d'information financière 2, intitulée *Paiement fondé sur des actions* , les options doivent être considérées comme des charges selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. La juste valeur comptable de chaque attribution est établie à la date de l'octroi et est amortie sur la période d'acquisition des droits pertinente. Bien que le modèle de Black et Scholes serve aussi à calculer la juste valeur comptable, les hypothèses posées aux fins du calcul de la juste valeur comptable sont fondées sur une durée prévue de huit ans plutôt que sur la durée complète de 10 ans des options. Cette hypothèse est conforme à la norme 2 et tient compte des options annulées ainsi que de la fréquence habituelle à laquelle les hauts dirigeants de Lifeco lèvent leurs options. En outre, la valeur comptable est fondée sur la juste valeur à la date de l'octroi plutôt que sur la juste valeur moyenne à long terme utilisée aux fins de la rémunération. La valeur comptable des options octroyées en 2020 s'est établie à 1,86 \$ (5,8 % du prix de levée), en 2019, à 2,79 \$ (9,2 % du prix de levée) et, en 2018, à 1,17 \$ (3,4 % du prix de levée).
- [7] Il s'agit de primes versées dans le cadre du programme de primes incitatives annuelles. M. Jamal a choisi de différer les tranches suivantes de ses primes incitatives annuelles : 384 939 \$ (en 2020) et 502 127 \$ (en 2019).
- [8] La valeur des régimes de retraite est négative dans le cas de MM. Mahon, Jamal et Macoun, car leur rémunération ouvrant droit à pension est, ou sera, inférieure à la rémunération présumée aux fins des hypothèses actuarielles posées au cours de l'exercice précédent.
- [9] L'ensemble des avantages indirects et autres avantages personnels consentis à chacun des hauts dirigeants désignés en 2020 n'a pas dépassé le moindre de 50 000 \$ et de 10 % de leur salaire total.
- [10] Il s'agit de la rémunération versée (sauf la tranche de la provision annuelle qui doit être versée sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes obligatoires qui est indiquée dans la colonne des attributions à base d'actions) à M. Mahon à titre d'administrateur de Lifeco et de certaines de ses filiales, que celui-ci a choisi de recevoir en totalité sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes facultatifs.
- [11] Il s'agit de cotisations de contrepartie versées par la Canada Vie dans le cadre du régime d'actionariat des employés de la Canada Vie.

Attributions aux termes des régimes incitatifs

Comme il est décrit à la page 32, Lifeco a un régime d'options d'achat d'actions auquel participent certains des dirigeants et des employés de Lifeco et de ses filiales. Les administrateurs qui ne sont pas des employés ne sont pas admissibles au régime. Un nombre maximal de 65 000 000 d'actions ordinaires, soit 7,01 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco au 31 décembre 2020, peuvent être émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. Au 31 décembre 2020, 42 503 536 actions ordinaires, soit 4,58 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco, avaient été émises aux termes de ce régime et 6 550 390 actions ordinaires, soit 0,71 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco, avaient été émises aux termes d'un ancien régime d'options d'achat d'actions de la Corporation Financière Canada-Vie (la « CFCV ») dont Lifeco a pris les obligations en charge au moment où elle a acquis la CFCV (l'« ancien régime d'options de la CFCV »). Aucune option n'est en circulation et aucun octroi ne sera fait aux termes de l'ancien régime d'options de la CFCV.

Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés (au sens des règles applicables de la TSX) à quelque moment que ce soit dans le cadre de la levée des options émises et en circulation dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions et de tout autre mécanisme de rémunération en titres (également au sens des règles applicables de la TSX) de Lifeco ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de Lifeco, et le nombre d'actions ordinaires émises aux initiés au cours d'une période d'un an dans le cadre de la levée des options émises et en circulation dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions et de tout autre mécanisme de rémunération en titres de Lifeco ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de Lifeco. Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, le pourcentage des actions ordinaires en circulation qui peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne ne peut dépasser 5 %.

Le comité des ressources humaines désigne les personnes à qui des options sont octroyées et fixe le prix de levée des

Le tableau suivant présente sommairement les taux d'offre excédentaire, de dilution et d'absorption relatifs au régime d'options d'achat d'actions au cours des trois dernières années.

Description	Nombre d'options au 31 décembre 2020	Nombre d'options exprimé en pourcentage du nombre d'actions ordinaires en circulation		
		2020	2019	2018
Taux d'offre excédentaire Options en circulation qui n'ont pas été levées et options pouvant servir à des octrois ^[1]	22 496 464	2,42 %	2,49 %	2,46 %
Taux de dilution Options en circulation qui n'ont pas été levées ^[1]	16 399 279	1,77 %	1,66 %	1,42 %
Taux d'absorption Options octroyées au cours de l'année ^[2]	1 932 200	0,21 %	0,28 %	0,22 %

[1] Les taux d'offre excédentaire et de dilution sont exprimés en pourcentage du nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice applicable.

[2] Le taux d'absorption est exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice applicable.

options, qui ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX pendant la période de cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'octroi. En règle générale, les options octroyées avant le 1^{er} janvier 2019 deviennent acquises à leur titulaire à raison de 20 % par année à compter du premier anniversaire de la date de l'octroi. Dans le cas des options octroyées à compter du 1^{er} janvier 2019, la moitié deviennent acquises à leur titulaire trois ans après la date de l'octroi, et l'autre moitié, quatre ans après la date de l'octroi. En règle générale, les options expirent 10 ans après la date de l'octroi; toutefois, si les options devaient expirer pendant une période d'interdiction des opérations ou dans les 10 jours ouvrables suivant la fin d'une telle période, leur date d'expiration serait prorogée jusqu'au dixième jour ouvrable suivant la date d'expiration de la période d'interdiction des opérations. En cas de décès ou de cessation d'emploi d'un participant, la période durant laquelle les options peuvent être levées est habituellement réduite selon les circonstances du décès ou de la cessation d'emploi. Les participants peuvent céder leurs options uniquement par testament ou conformément aux lois successorales. Lifeco ne procure aucune aide financière aux participants en vue de leur permettre d'acheter des actions ordinaires aux termes du régime d'options d'achat d'actions.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que le conseil peut modifier le régime ou y mettre fin. Toutefois, certaines modifications stipulées du régime d'options d'achat d'actions (ou des options octroyées aux termes de ce régime) doivent être approuvées par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de premier rang, y compris l'augmentation du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime, la réduction du prix de levée d'une option en circulation, la prorogation de la date d'expiration d'une option en circulation, l'octroi d'une option dont la date d'expiration se situe plus de 10 ans après la date de l'octroi, l'octroi à Lifeco du pouvoir de permettre que des options soient cédées, l'ajout des administrateurs qui ne sont pas des employés à la catégorie de participants admissibles ou la modification du pourcentage maximal d'actions ordinaires qui peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne ou aux initiés.

Attributions à base d'options et à base d'actions en cours

Le tableau suivant présente, pour chacun des hauts dirigeants désignés, à l'égard de chaque attribution, des renseignements sur toutes les options qui n'avaient pas été levées et sur toutes les attributions à base d'actions qui avaient été faites au 31 décembre 2020. Les options ont été octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions et les attributions à base d'actions correspondent aux unités d'actions liées au rendement qui ont été attribuées aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, comme il est décrit aux pages 32 et 33.

Nom	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	Prix de levée par option (en dollars)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^[1] (en dollars)	Nombre d'unités d'actions non acquises	Valeur au marché ou valeur de règlement des unités d'actions non acquises ^[1] (en dollars)	Valeur au marché ou valeur de règlement des unités d'actions acquises non réglées ou non distribuées ^[1] (en dollars)
Paul A. Mahon	65 300	27,15750	28 février 2021	208 470	282 869	8 585 076	1 655 559
	88 500	23,16475	28 février 2022	635 895			
	77 600	27,12800	28 février 2023	250 027			
	21 500	28,36298	13 mai 2023	42 721			
	84 000	31,13600	29 février 2024	Néant			
	109 400	30,33400	20 mai 2024	1 750			
	181 800	35,62000	28 février 2025	Néant			
	189 400	34,67706	28 février 2026	Néant			
	165 500	36,86915	28 février 2027	Néant			
	173 600	34,20863	29 février 2028	Néant			
	408 100	30,28453	28 février 2029	26 718			
391 600	32,22277	28 février 2030	Néant				
Garry MacNicholas	15 700	27,15750	28 février 2021	50 122	67 467	2 047 617	582 173
	24 800	23,16475	28 février 2022	178 194			
	22 000	27,12800	28 février 2023	70 844			
	25 900	31,13600	29 février 2024	Néant			
	65 000	35,62000	28 février 2025	Néant			
	67 800	34,67706	28 février 2026	Néant			
	57 000	36,86915	28 février 2027	Néant			
	59 300	34,20863	29 février 2028	Néant			
	113 500	30,28453	28 février 2029	7 431			
	106 600	32,22277	28 février 2030	Néant			
Arshil Jamal	23 100	27,15750	28 février 2021	73 747	91 796	2 786 022	733 585
	82 500	23,16475	28 février 2022	592 783			
	73 800	27,12800	28 février 2023	237 784			
	56 500	31,13600	29 février 2024	Néant			
	85 000	35,62000	28 février 2025	Néant			
	83 900	34,67706	28 février 2026	Néant			
	69 500	36,86915	28 février 2027	Néant			
	71 700	34,20863	29 février 2028	Néant			
	147 800	30,28453	28 février 2029	9 676			
	152 100	32,22277	28 février 2030	Néant			
Jeff Macoun	7 000	27,12800	28 février 2023	22 554	96 938	2 942 072	353 838
	11 800	31,13600	29 février 2024	Néant			
	21 500	35,62000	28 février 2025	Néant			
	34 900	34,67707	28 février 2026	Néant			
	34 800	36,86915	28 février 2027	Néant			
	36 900	34,20863	29 février 2028	Néant			
	133 800	30,28453	28 février 2029	8 760			
	131 800	32,22277	28 février 2030	Néant			
Raman Srivastava	130 200	34,20863	29 février 2028	Néant	87 321	2 650 200	1 291 641
	116 900	30,28453	28 février 2029	7 653			
	109 900	32,22277	28 février 2030	Néant			

[1] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2020, soit 30,35 \$.

Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée en 2020

Le tableau suivant présente, pour chacun des hauts dirigeants désignés, la valeur globale qu'ils auraient réalisée s'ils avaient levé les options d'achat d'actions sur lesquelles ils ont acquis les droits en 2020 aux dates d'acquisition des droits en question. Le tableau présente également la rémunération totale gagnée aux termes des régimes incitatifs autres qu'à base d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui a déjà été présentée dans la colonne « Rémunération aux termes des régimes incitatifs annuels autres qu'à base d'actions » du tableau récapitulatif de la rémunération à la page 36.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits en 2020 (en dollars)	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits en 2020 (en dollars)	Rémunération aux termes des régimes incitatifs autres qu'à base d'actions – Valeur gagnée en 2020 (en dollars)
Paul A. Mahon	Néant	1 655 559	2 463 266
Garry MacNicholas	Néant	582 173	663 080
Arshil Jamal	Néant	733 585	769 878
Jeff Macoun	Néant	353 838	724 979
Raman Srivastava	Néant	1 291 641	1 053 699

Valeur des options levées en 2020

M. MacNicholas a levé des options d'achat d'actions en 2020, ce qui lui a permis de réaliser un avantage net de 148 364 \$. Aucun des autres hauts dirigeants désignés n'a levé d' options d'achat d'actions en 2020.

Prestations de retraite

Les hauts dirigeants désignés participent soit à la composante à prestations déterminées soit à la composante à cotisations déterminées de l'un de plusieurs régimes de retraite enregistrés et de l'un ou de plusieurs des régimes de retraite complémentaires offerts par la Canada Vie, selon les mêmes modalités que tous les autres employés admissibles, comme il est décrit sommairement dans le tableau qui figure ci-après.

Pour des raisons administratives, certains des régimes de retraite continuent à utiliser le nom de La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la « Great-West ») ou de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la « London Life ») (qui ont fusionné toutes les deux avec La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie pour former la Canada Vie en date du 1^{er} janvier 2020).

Nom	Régimes de retraite enregistrés						Régimes de retraite complémentaires ^[1]				
	La Great-West		La Canada Vie		London life		La Great-West		La Canada Vie		London Life
	PD	CD	PD	CD	PD	CD	PD	CD	PD	PD ^[2]	
Paul A. Mahon	✓							✓			
Garry MacNicholas			✓					✓		✓	
Arshil Jamal			✓					✓	✓	✓	
Jeff Macoun						✓			✓		✓
Raman Srivastava		✓							✓		

[1] Depuis le 31 décembre 2018, les années de service ne s'accumulent plus aux termes de la composante à prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires.

[2] Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Régime de rémunération postérieur au départ à la retraite de M. Macoun » qui figure à la page 42.

Régimes de retraite enregistrés*Composante à prestations déterminées*

La composante à prestations déterminées de chacun des régimes de retraite offerts par la Canada Vie prévoit le versement de prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service ouvrant droit à pension et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les prestations annuelles qu'un employé peut toucher aux termes des régimes sont assujetties aux plafonds prévus par la loi.

Composante à cotisations déterminées

La composante à cotisations déterminées des régimes de retraite enregistrés est destinée aux employés qui sont en service depuis le 1^{er} janvier 2013. Les employés doivent cotiser 3 % de leur rémunération ouvrant droit à pension pendant les 10 premières années de service et 4 % par la suite. La Canada Vie égale la totalité de ces cotisations.

Les employés peuvent verser des cotisations facultatives supplémentaires pouvant aller jusqu'à 5 % de leur rémunération ouvrant droit à pension pendant les 10 premières années de service et jusqu'à 6 % par la suite (le pourcentage choisi doit être un nombre entier). La Canada Vie verse une cotisation correspondant à 25 % de ces cotisations facultatives pendant les cinq premières années de service et à 50 % par la suite.

Les cotisations totales versées au compte de l'employé chaque année civile sont assujetties aux plafonds prévus par la loi. L'employé donne des directives quant à la façon dont les cotisations doivent être investies selon les moyens de placement choisis par l'administrateur du régime. Toutes les cotisations deviennent acquises à l'employé immédiatement et, au moment de son départ à la retraite, l'employé peut transférer la valeur cumulée de son compte à un compte de retraite immobilisé ou s'en servir pour acheter une rente viagère.

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires prévoient le versement de prestations supplémentaires aux hauts dirigeants désignés dont les prestations payables aux termes des régimes de retraite enregistrés ont atteint les plafonds prévus par la loi. Depuis le 31 décembre 2018, les années de service ne s'accumulent plus aux termes de la composante à prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires.

Composante à prestations déterminées

La composante à prestations déterminées du régime de la Great-West prévoit le versement de prestations supplémentaires, de sorte que la pension annuelle totale payable aux termes de tous les régimes enregistrés et complémentaires à prestations déterminées dans le cadre desquels le haut dirigeant désigné a accumulé des prestations

déterminées correspondre à 2 % de la rémunération moyenne de fin de carrière pour toutes les années de service ouvrant droit à pension (jusqu'à concurrence de 32,5 ans), réduite à l'âge de 65 ans du montant de la pension maximale payable aux termes du Régime de pensions du Canada. Le comité des ressources humaines peut révoquer l'adhésion d'un participant à sa discrétion. En date du 31 décembre 2018, aux fins du calcul des prestations payables aux termes de ce régime, le nombre d'années de service de M. Jamal dans le cadre de tous les mécanismes à prestations déterminées a été fixé au nombre d'années en question établi à cette date.

La rémunération moyenne de fin de carrière qui sert à établir le montant des prestations de retraite globales au moment du départ à la retraite correspond à la moyenne du salaire régulier et des primes des trois années consécutives les mieux rémunérées sur les 10 dernières années de service, mais le montant de la prime qui est utilisé ne peut excéder 125 % du salaire régulier que le participant a touché l'année précédente.

Le participant peut toucher une pension non réduite aux termes du régime à la première des dates suivantes, soit la date à laquelle il atteint l'âge de 62 ans, s'il compte au moins 30 années de service continu, ou la date à laquelle il atteint l'âge de 65 ans. Si le participant ne remplit pas ces exigences en matière d'acquisition des droits à la date de son départ à la retraite, il n'aura droit à aucune prestation aux termes du régime, à moins que le comité des ressources humaines ne renonce à appliquer les exigences en question. Le cas échéant, la pension payable sera réduite de 1/4 de 1 % pour chaque mois de l'écart entre la date effective du départ à la retraite et la date à laquelle le participant aurait été admissible à la pension non réduite et de 1/6 de 1 % pour chaque mois de l'écart entre la date effective du départ à la retraite et la date à laquelle le participant aurait atteint l'âge de 60 ans. En outre, si les exigences en matière d'acquisition des droits font l'objet d'une renonciation dans le cas d'un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 62 ans, seulement 50 % des primes ouvrant droit à pension versées dans le cadre du régime incitatif annuel seront prises en considération dans le calcul de sa rémunération moyenne de fin de carrière.

Les prestations de retraite sont payables au participant sa vie durant, 60 paiements étant garantis. Dans le cas d'un haut dirigeant désigné qui a un conjoint ou une conjointe, si le participant décède et que la période de paiement garanti a expiré, la personne qui était son conjoint ou sa conjointe au début du service de la pension, si elle lui survit, aura droit à une rente viagère correspondant à 50 % de la pension du participant. D'autres modes facultatifs de versement des prestations de retraite sont possibles selon une base actuarielle équivalente, avec l'approbation du comité des ressources humaines.

Composante à cotisations déterminées

La composante à cotisations déterminées du régime de la Great-West prévoit le versement de prestations supplémentaires sous forme de cotisations théoriques à l'un ou plusieurs des moyens de placement offerts au participant. Les cotisations théoriques sont des obligations qui incombent à la Société de verser des prestations au participant à l'avenir, mais elles ne sont pas garanties par l'actif du régime de retraite. La valeur de ces cotisations varie au fil du temps, selon les moyens de placement choisis par le participant et le rendement de ces placements, jusqu'à ce que les prestations de retraite soient versées au participant après son départ à la retraite.

Les cotisations théoriques de l'employeur correspondent à 10 % de la somme du salaire du participant et du versement fait dans le cadre du régime incitatif annuel pendant une année civile, ce versement étant limité à 60 % du salaire de l'année précédente du participant, moins une déduction calculée selon que le participant adhère à la composante à cotisations déterminées ou à la composante à prestations déterminées du régime de retraite enregistré. Dans le cas des personnes qui participent aussi à la composante à cotisations déterminées d'un régime de retraite enregistré, la déduction correspond aux cotisations que l'employeur a versées au compte du participant dans le régime de retraite enregistré. Dans le cas des participants à la composante à prestations déterminées d'un régime de retraite enregistré, la déduction correspond au plafond des cotisations déterminées prévu par la loi, moins les cotisations du participant au régime de retraite enregistré. Comme dans le cas du régime de retraite enregistré, l'employé donne des directives quant à la façon dont ses cotisations théoriques doivent être investies selon les moyens de placement choisis par l'administrateur du régime. Ces cotisations deviennent acquises au participant à la fin de la cinquième année de service complète au sein de la Canada Vie ou des membres de son groupe. Aucune prestation n'est payable au participant s'il n'a pas acquis les droits sur celle-ci. Si le participant a acquis les droits sur ses prestations au moment de son départ à la retraite, de la cessation de son emploi ou de son décès, la valeur cumulée de son compte lui sera payable en une somme forfaitaire. Si la

valeur cumulée de son compte est supérieure à 100 000 \$, le participant pourra choisir de toucher des versements mensuels sur une période de 10 ans et, s'il décède avant la fin de la période de 10 ans, le solde du compte sera payable à son bénéficiaire.

Régime de rémunération postérieur au départ à la retraite de M. Macoun

Le régime de rémunération postérieur au départ à la retraite de M. Macoun prévoit que des prestations supplémentaires lui seront versées de sorte que la pension annuelle totale qu'il touchera aux termes de tous les régimes à prestations déterminées dans le cadre desquels il aura accumulé des prestations déterminées corresponde à 72 % de sa rémunération moyenne de fin de carrière, majorée de 1/6 de 1 % pour chacun des 10 premiers mois de la période pendant laquelle le versement des prestations est reporté une fois qu'il a atteint l'âge de 60 ans et réduite, au moment de son départ à la retraite, du montant de la pension payable aux termes du Régime de pensions du Canada. Aux termes du régime de rémunération postérieur au départ à la retraite de M. Macoun, le nombre d'années de service ouvrant droit à des prestations déterminées dans le cadre de tous les régimes à prestations déterminées est fixé au nombre d'années en question établi au 31 décembre 2018.

La rémunération moyenne de fin de carrière qui sert à établir le montant global des prestations de retraite au moment du départ à la retraite correspond à la moyenne du salaire régulier des cinq années consécutives les mieux rémunérées sur les huit dernières années de service. Étant donné son âge, M. Macoun a le droit de toucher une pension non réduite aux termes du régime. La pension est payable à M. Macoun sa vie durant, 120 paiements étant garantis. S'il décède et que la période de paiement garanti a expiré, la personne qui était sa conjointe au début du service de la pension, si elle lui survit, aura droit à une rente viagère correspondant à 50 % de sa pension. D'autres modes facultatifs de versement des prestations de retraite sont possibles selon une base actuarielle équivalente, avec l'approbation du comité des ressources humaines.

Tableau des régimes de retraite – Régimes de retraite à prestations déterminées

Le tableau suivant présente des renseignements sur les obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées offerts aux hauts dirigeants désignés, les prestations déterminées auxquelles ceux-ci ont droit ayant été calculées au 31 décembre 2020.

Nom	Nombre d'années de service décomptées	Prestations annuelles payables (en dollars)		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice ^[2] (en dollars)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ^[3] (en dollars)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ^[4] (en dollars)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ^[5] (en dollars)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Paul A. Mahon	32,5 ^[1]	1 794 823	1 794 823	32 255 316	(1 026 615)	3 921 618	35 150 319
Garry MacNicholas	32,5 ^[1]	864 974	864 974	17 734 130	434 384	2 160 251	20 328 765
Arshil Jamal	22,4	596 042	623 101	10 104 823	(222 948)	1 476 585	11 358 460
Jeff Macoun	39,3	389 341	396 849	7 440 209	(293)	967 254	8 407 170

[1] Bien que MM. Mahon et MacNicholas cumulent des années de service décomptées aux termes du régime de retraite enregistré jusqu'à concurrence de 35 ans, le montant total de leurs prestations (aux termes du régime enregistré et du régime complémentaire) seront plafonnées de façon à correspondre à 32,5 années de service décomptées.

[2] L'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice correspond à la valeur de la pension projetée à l'égard des services fournis jusqu'au 31 décembre 2019. Ces chiffres ont été calculés selon la rémunération effectivement versée en 2019, projetée de manière à tenir compte de l'augmentation prévue de la rémunération ouvrant droit à pension, selon les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont été posées aux fins du calcul des obligations découlant des régimes de retraite au 31 décembre 2019, comme il est décrit dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2019 de Lifeco.

[3] Y compris la valeur de la pension projetée à l'égard des services fournis au cours de l'exercice (déduction faite des cotisations du

haut dirigeant désigné), majorée de l'écart entre la rémunération versée et la rémunération présumée de l'exercice.

[4] Compte tenu de l'effet des sommes attribuables à l'intérêt couru sur l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, de la modification éventuelle des hypothèses actuarielles, des cotisations du haut dirigeant désigné et des autres gains et pertes actuariels, y compris l'effet de la fluctuation du cours du change (s'il y a lieu).

[5] L'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice correspond à la valeur de la pension projetée à l'égard des services fournis jusqu'au 31 décembre 2020. Ces chiffres ont été calculés selon la rémunération effectivement versée en 2020, projetée de manière à tenir compte de l'augmentation prévue de la rémunération ouvrant droit à pension, selon les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont été posées aux fins du calcul des obligations découlant des régimes de retraite au 31 décembre 2020, comme il est décrit dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2020 de Lifeco.

Tableau des régimes de retraite – Régimes de retraite à cotisations déterminées

Le tableau suivant présente des renseignements sur la valeur des régimes de retraite à cotisations déterminées offerts aux hauts dirigeants désignés, les cotisations déterminées ayant été calculées au 31 décembre 2020.

Nom	Valeur cumulée au début de l'exercice (en dollars)	Éléments rémunérateurs ^[1] (en dollars)	Valeur cumulée à la fin de l'exercice (en dollars)
Arshil Jamal	86 868	89 749	189 090
Jeff Macoun	68 932	77 789	157 102
Raman Srivastava	242 753	96 669	394 268

[1] Ces sommes correspondent aux cotisations théoriques de l'employeur et aux cotisations que celui-ci a effectivement versées dans le cadre des mécanismes de retraite à cotisations déterminées.

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

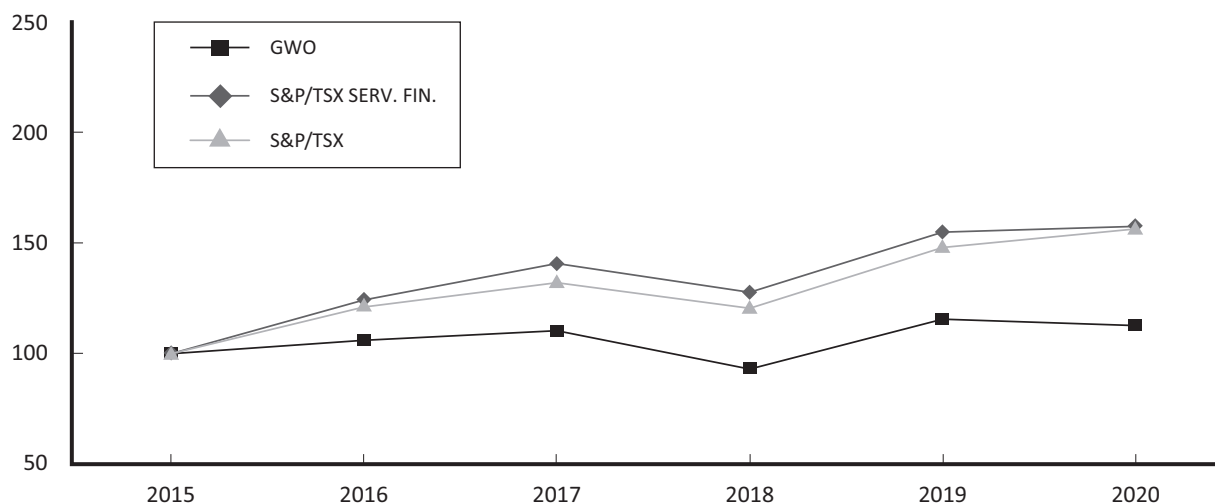
Aucune disposition en matière de changement de contrôle n'a été prévue à l'intention des hauts dirigeants désignés. Lifeco n'a conclu aucun contrat de travail avec ses hauts dirigeants désignés et, en cas de cessation d'emploi, les modalités de leurs régimes respectifs régiront le traitement des différents éléments de leur rémunération, sauf entente contraire au moment de la cessation d'emploi.

Représentation graphique du rendement et coût de la direction

Représentation graphique du rendement – Rendements totaux cumulatifs sur cinq ans

Le graphique qui suit présente la variation annuelle du rendement total cumulatif réalisé par les actionnaires qui ont investi la somme de 100 \$ dans des actions ordinaires de Lifeco comparativement au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice TSX Services financiers pendant la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2020. Les valeurs de fin d'exercice sont fondées sur la plus-value des actions et présument que les dividendes ont été réinvestis à la date à laquelle ils ont été versés.

VALEUR CUMULATIVE D'UN PLACEMENT DE 100 \$ PRÉSUMANT QUE LES DIVIDENDES ONT ÉTÉ RÉINVESTIS



	2015	2016	2017	2018	2019	2020
GWO	100,00	106,03	110,23	93,02	115,59	112,80
S&P/TSX SERV. FIN.	100,00	124,10	140,64	127,53	154,77	157,28
S&P/TSX	100,00	121,08	132,09	120,36	147,89	156,17

La ligne de tendance de la rémunération directe cumulative des hauts dirigeants désignés a été comparée à celle du rendement réalisé par les actionnaires de Lifeco sur la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2020 et cette comparaison indique qu'il existe généralement une concordance entre ces deux tendances pendant la période en question. Quoiqu'il en soit, Lifeco établit la rémunération de ses hauts dirigeants selon la politique et les méthodes décrites plus haut dans la présente circulaire et non selon le rendement total de ses actions par rapport à celui de quelque indice boursier que ce soit.

Ratio du coût de la direction

Le tableau suivant présente une comparaison sommaire de la rémunération totale versée aux hauts dirigeants désignés (selon le tableau récapitulatif de la rémunération qui figure à la page 36) et du bénéfice de Lifeco. Le bénéfice fondamental est une mesure non conforme aux normes IFRS qui a été adoptée à l'égard de 2020 et de 2019 et ne s'applique pas à 2018; par conséquent, la rémunération totale des hauts dirigeants désignés, exprimée en pourcentage du bénéfice fondamental, est indiquée pour deux exercices. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du rapport de gestion de 2020 daté du 10 février 2021 de Lifeco.

	2020	2019
Bénéfice net – actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	2 943	2 359
Éléments exclus du bénéfice fondamental (en millions de dollars)	(274)	345
Bénéfice fondamental – actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	2 669	2 704
Rémunération totale des hauts dirigeants désignés (en millions de dollars)	21,5	20,6 ^[1]
Rémunération totale des hauts dirigeants désignés exprimée en pourcentage du bénéfice fondamental	0,81 %	0,76 %

[1] Comme il est indiqué dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2020.

Titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions est le seul régime de rémunération aux termes duquel l'émission de titres de participation de Lifeco a été autorisée. Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2020, des renseignements sur le régime d'options d'achat d'actions.

Catégorie du régime	Nombre d'actions ordinaires devant être émises au moment de la levée des options en circulation a)	Prix de levée moyen pondéré des options en circulation b)	Nombre d'actions ordinaires pouvant servir aux émissions futures aux termes du régime d'options d'achat d'actions (sans tenir compte des titres compris dans la colonne a)) c)
Régimes de rémunération à base d'actions ayant été approuvés par les porteurs de titres	16 399 279	32,79	6 097 185
Régimes de rémunération à base d'actions n'ayant pas été approuvés par les porteurs de titres	S.O.	S.O.	S.O.
Total	16 399 279	32,79	6 097 185

Prêts octroyés aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

Le tableau suivant présente l'encours total des prêts (sans tenir compte de certains prêts de caractère courant au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables) que Lifeco et ses filiales ont consentis à leurs administrateurs, à leurs hauts dirigeants et à leurs employés, actuels et anciens (aucun administrateur ou haut dirigeant de Lifeco n'a contracté de prêt qui ne serait pas de caractère courant). Ces prêts se

composent de prêts hypothécaires résidentiels que la Canada Vie a consentis à ses employés, ainsi que de deux prêts consentis relativement à la réinstallation des titulaires de certains postes.

Encours des prêts au 26 février 2021		
Objet	Envers Lifeco ou ses filiales	Envers une autre entreprise
Achat d'actions	Néant	Néant
Autres	136 499 291	Néant

GOVERNANCE

Nous croyons à l'importance d'une bonne gouvernance et au rôle central que jouent les administrateurs dans le processus de gouvernance. Une gouvernance saine est essentielle à la prospérité de Lifeco et à celle de ses actionnaires.

Lifeco est une société de portefeuille internationale du secteur des services financiers. Elle détient des participations dans des sociétés qui évoluent dans les domaines de

l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, des services de retraite et de placement, de la gestion de l'actif et de la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de la Canada Vie, d'Empower Retirement, de Putnam, de Canada Life Limited et d'Irish Life Assurance. Tous ses administrateurs siègent également au conseil de la Canada Vie et la plupart des administrateurs d'Empower Retirement et de Putnam siègent

également au conseil de Lifeco. La Canada Vie et Empower Retirement ont adopté des mandats du conseil et des comités du conseil similaires et les mêmes structures et pratiques en matière de gouvernance que Lifeco. Le conseil supervise l'application de ces mandats, structures et pratiques.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont adopté l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (l'« instruction générale »), qui établit les lignes directrices applicables aux pratiques en matière de gouvernance (les « lignes directrices des ACVM »). L'instruction générale invite les émetteurs à élaborer leurs pratiques en matière de gouvernance en se reportant aux lignes directrices des ACVM.

De l'avis du conseil, aucun modèle de gouvernance n'est supérieur aux autres ou approprié à tous les égards. Le conseil estime que Lifeco possède un système de gouvernance efficace qui convient à sa situation et qu'elle dispose des structures et des méthodes nécessaires pour s'assurer que le conseil fonctionne indépendamment de la direction et que les conflits d'intérêts ou les conflits d'intérêts éventuels qui pourraient opposer Lifeco et l'un ou l'autre des membres de son groupe sont réglés comme il se doit. De plus, n'importe quel examen des pratiques en matière de gouvernance d'un émetteur devrait tenir compte du rendement à long terme réalisé par les actionnaires; le conseil juge en effet qu'il s'agit d'un indicateur important de l'efficacité d'un système de gouvernance.

Indépendance des administrateurs

Normes actuellement applicables

Conformément aux lignes directrices des ACVM, un administrateur est « indépendant » d'un émetteur s'il n'a aucun lien avec l'émetteur, directement ou indirectement, dont le conseil d'administration juge qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il nuise à l'indépendance de son jugement. Le conseil est d'accord avec cette méthode d'évaluation de l'indépendance d'un administrateur. Toutefois, les lignes directrices des ACVM prévoient en outre qu'un administrateur a un tel lien direct ou indirect avec un émetteur (et qu'il n'est pas indépendant) si, entre autres choses, il est, ou a été au cours des trois dernières années, un haut dirigeant ou un employé de la société mère de l'émetteur. De l'avis du conseil, l'indépendance d'un administrateur devrait être établie en fonction du fait que celui-ci est indépendant ou non de la direction de l'émetteur et qu'il a ou non d'autres liens avec l'émetteur dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils nuisent à l'indépendance de son jugement. Le conseil estime qu'il s'agit là d'une question de fait qui devrait être établie par le conseil d'administration de l'émetteur dans chaque cas sans tenir compte de présomptions telles que celles qui sont actuellement faites dans les lignes directrices des ACVM.

La fonction la plus importante d'un conseil d'administration est d'encadrer la direction dans le but de s'assurer que les actionnaires réalisent un rendement à long terme. Un actionnaire majoritaire dont la situation financière est solide et qui a une vision à long terme a les mêmes intérêts que les autres actionnaires à cet égard et peut avoir une incidence favorable importante sur le rendement à long terme d'une société, ce qui est dans l'intérêt de tous les actionnaires et de la société dans son ensemble. Par exemple, il est en mesure d'encourager et d'appuyer la direction dans la mise en œuvre des stratégies à long terme et de permettre à celle-ci de compter sur des administrateurs expérimentés qui connaissent bien les activités de la société. Dans le cas de Lifeco, bon nombre de ces éléments découlent du modèle de gouvernance que celle-ci a mis au point au fil des ans et qui prévoit notamment que certains administrateurs sont également membres de la direction de son actionnaire majoritaire. Un certain nombre de ces administrateurs ont pour tâche de consacrer tout leur temps aux affaires des filiales de l'actionnaire majoritaire, comme Lifeco, et d'apprendre à bien les connaître. Leur seul lien avec Lifeco est celui qui découle du fait qu'ils sont administrateurs et actionnaires de celle-ci. Si l'on appliquait la démarche des ACVM en matière d'indépendance des administrateurs, cela aurait pour effet d'empêcher Lifeco et tous ses actionnaires de bénéficier de ce modèle de gouvernance et d'empêcher l'actionnaire majoritaire de participer pleinement à la fonction d'encadrement de Lifeco.

Dans le cas d'une société contrôlée, les questions qui sont susceptibles de se poser au sujet des conflits d'intérêts ou des opérations intéressées devraient, de l'avis du conseil, être réglées par un comité composé d'administrateurs qui sont indépendants de l'actionnaire majoritaire. Le modèle de gouvernance de Lifeco prévoit un tel comité, soit le comité de révision, dont il est question à la rubrique « Règlement des conflits ».

Appréciation de l'indépendance

La majorité de nos administrateurs en fonction sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM et, si les candidats proposés sont élus à l'assemblée, notre conseil continuera d'être majoritairement constitué de membres indépendants. Le conseil estime que, sauf pour ce qui est de M. Mahon, tous les candidats qui se représentent sont indépendants de la direction et n'ont aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers Lifeco.

Le tableau suivant indique quels administrateurs sont indépendants de la direction et quels administrateurs sont indépendants de la direction sans l'être au sens des lignes directrices des ACVM et, dans le deuxième cas, le motif de la non-indépendance.

Administrateur	Indépendant de la direction	Indépendant		Motif de la non-indépendance
		Indépendant	Non indépendant	
au sens des lignes directrices des ACVM				
Michael R. Amend	✓	✓		
Deborah J. Barrett	✓	✓		
Robin A. Bienfait	✓	✓		
Heather E. Conway	✓	✓		
Marcel R. Coutu	✓	✓		
André Desmarais	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation jusqu'en février 2020 et haut dirigeant de la Financière Power jusqu'en mars 2020
Paul Desmarais, jr	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation jusqu'en février 2020 et haut dirigeant de la Financière Power jusqu'en mars 2020
Gary A. Doer	✓	✓		
David G. Fuller	✓	✓		
Claude Généreux	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et haut dirigeant de la Financière Power jusqu'en mars 2020
J. David A. Jackson ^[1]	✓	✓		
Elizabeth C. Lempres	✓	✓		
Paula B. Madoff	✓	✓		
Paul A. Mahon			✓	Haut dirigeant de Lifeco
Susan J. McArthur	✓	✓		
R. Jeffrey Orr	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power
T. Timothy Ryan	✓	✓		
Jerome J. Selitto ^[1]	✓	✓		
James M. Singh ^[1]	✓	✓		
Gregory D. Tretiak	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power
Siim A. Vanaselja	✓	✓		
Brian E. Walsh	✓	✓		
Total	21	16	6	

[1] L'administrateur ne se représente pas à l'assemblée.

Composition des comités

Tous les membres du comité d'audit et du comité de révision sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM. Tous les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité des ressources humaines sont indépendants de la direction. De l'avis du conseil, cela permet d'assurer l'objectivité du processus d'établissement de la rémunération des administrateurs et des dirigeants de Lifeco ainsi que du processus de mise en candidature des administrateurs. Certains membres du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité des ressources humaines ne sont pas considérés comme indépendants au sens des lignes directrices des ACVM du fait qu'ils sont des hauts dirigeants de Power Corporation ou de la Financière Power. Tous les administrateurs qui siègent au comité de réassurance, sauf un, ainsi que tous les administrateurs qui siègent au comité des placements et au comité de gestion des risques, sont indépendants de la direction.

Réunions des administrateurs indépendants

Il incombe au président du conseil de s'assurer que les administrateurs qui sont indépendants de la direction ont l'occasion de se réunir en l'absence des membres de la direction. Le président du conseil encourage tous les administrateurs indépendants à avoir des discussions libres et franches avec lui ou avec le président et chef de la direction.

Les membres du conseil et de la plupart des comités du conseil qui sont indépendants de la direction se rencontrent régulièrement hors de la présence des membres de la direction : au moins quatre fois par année dans le cas du comité d'audit, au moins deux fois par année dans le cas du comité de gouvernance et des mises en candidature et au moins une fois par année dans le cas du comité des ressources humaines. Les administrateurs qui sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM ne tiennent pas de réunions régulières hors de la présence des administrateurs qui ne sont pas indépendants et des membres de la direction.

Président du conseil

Le président du conseil est indépendant de la direction et, de l'avis du conseil, il n'a aucun lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de son jugement ou l'empêcher de guider le conseil de manière que celui-ci fasse preuve d'un jugement indépendant. Toutefois, il n'est pas considéré comme indépendant au sens des lignes directrices des ACVM

du fait qu'il est président et chef de la direction de Power Corporation et de la Financière Power.

Liens des administrateurs

Tous les administrateurs en fonction siègent également au conseil de la Canada Vie. Un certain nombre de candidats à l'élection siègent également au conseil d'autres sociétés qui sont des émetteurs assujettis (ou l'équivalent) au Canada ou à l'échelle internationale. Il y a lieu de se reporter à ce sujet aux antécédents professionnels des administrateurs en fonction et des candidats à ce titre qui figurent plus haut.

Règlement des conflits

Le conseil encadre la gestion des activités commerciales et des affaires internes de Lifeco pour le compte de tous les actionnaires. Dans l'exercice de cette fonction, le conseil repère et règle les conflits qui pourraient opposer les intérêts de Lifeco et ceux de Power Corporation et des membres de son groupe. Depuis longtemps, Lifeco a pour politique de soumettre les opérations importantes qu'elle conclut avec Power Corporation (ou avec les membres du groupe de celle-ci) aux administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de Power Corporation ou de l'un des membres du groupe de celle-ci. Lifeco est une société de portefeuille et, dans la mesure où certaines opérations sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, la situation risque davantage de se produire au sein de la Canada Vie, d'Empower Retirement ou de leurs autres filiales d'assurance réglementées. La Canada Vie est une institution financière réglementée qui est tenue par la loi d'avoir un comité de révision qui doit exiger que la direction établisse un processus d'examen des opérations entre parties apparentées. Conformément à ce processus, le comité de révision examine les opérations entre parties apparentées projetées afin de s'assurer que les modalités de ces opérations sont au moins aussi favorables pour elles que celles qui ont cours sur le marché. Les comités de révision de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower Retirement se composent d'administrateurs qui sont indépendants de la direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de Power Corporation ou de l'un ou l'autre des membres de son groupe. Conformément au processus d'examen des opérations entre parties apparentées, les comités de révision examinent les opérations importantes entre parties apparentées projetées visant Lifeco ou l'une ou l'autre de ses filiales d'assurance réglementées et approuvent seulement celles qu'ils jugent appropriées.

Mandats et composition du conseil et des comités du conseil

Le mandat du conseil, dont celui-ci s'acquitte lui-même ou qu'il délègue à ses sept comités, consiste à encadrer la gestion des activités commerciales et des affaires internes de Lifeco et comprend la responsabilité de la planification stratégique, de l'examen des activités, y compris les risques susceptibles de découler des activités diverses de Lifeco, des politiques en matière de communication de l'information, de la supervision des contrôles sur la présentation de l'information financière et des autres contrôles internes, de la gouvernance, de l'orientation et de la formation des administrateurs, de la gestion des compétences et de la planification de la relève, de la rémunération et de l'encadrement des membres de la direction principale ainsi que de la rémunération et de l'évaluation des administrateurs.

Le conseil et chacun de ses sept comités ont adopté des chartes. La charte du conseil est présentée à l'annexe A ci-jointe. Les tableaux suivants décrivent sommairement les mandats et la composition des comités du conseil.

Comité d'audit

<p>Président du comité : Siim A. Vanaselja</p> <p>Membres : Deborah J. Barrett Robin A. Bienfait Elizabeth C. Lempres James M. Singh</p>	<p>Le mandat principal du comité d'audit consiste à examiner les états financiers de Lifeco et les documents d'information publiés qui comportent des renseignements financiers et à rendre compte de cet examen au conseil, à acquérir la certitude que des méthodes adéquates sont en place aux fins de l'examen des documents d'information publiés de Lifeco comportant des renseignements financiers, à superviser le travail des auditeurs externes et à s'assurer de l'indépendance de ces derniers. Ce mandat comprend aussi les responsabilités suivantes : recommander au conseil la nomination ou le congédiement de l'actuaire en chef, du chef des services financiers et du chef de l'audit interne, examiner et approuver le mandat de ceux-ci et évaluer leur rendement; s'assurer de l'indépendance de chacune des fonctions d'encadrement et en évaluer l'efficacité et examiner et approuver leur structure organisationnelle et les ressources qui y sont affectées. En outre, le comité d'audit a la responsabilité d'examiner, d'évaluer et d'approuver les contrôles internes mis en œuvre par la direction. Il doit se réunir avec le comité de gestion des risques au moins une fois par année.</p>
--	--

Comité de révision

<p>Président du comité : James M. Singh</p> <p>Membres : David G. Fuller Elizabeth C. Lempres Jerome J. Selitto</p>	<p>Le mandat principal du comité de révision consiste à exiger que la direction adopte des méthodes satisfaisantes aux fins de l'examen et de l'approbation des opérations importantes entre parties apparentées et à examiner et, s'il le juge approprié, à approuver de telles opérations.</p>
---	--

Comité de gouvernance et des mises en candidature

<p>Président du comité : R. Jeffrey Orr</p> <p>Membres : Marcel R. Coutu André Desmarais Paul Desmarais, jr J. David A. Jackson T. Timothy Ryan Brian E. Walsh</p>	<p>Le mandat principal du comité de gouvernance et des mises en candidature consiste à encadrer la démarche en matière de gouvernance de Lifeco, à recommander au conseil des politiques et des méthodes efficaces en matière de gouvernance, à évaluer l'efficacité du conseil et des comités du conseil ainsi que l'apport de chacun des administrateurs et à recommander au conseil des candidats à l'élection au conseil et à la nomination aux comités du conseil.</p>
--	---

Comité des ressources humaines

Président du comité : Claude Généreux

Membres : Marcel R. Coutu
André Desmarais
Paul Desmarais, jr
J. David A. Jackson
Susan J. McArthur
R. Jeffrey Orr
T. Timothy Ryan
Brian E. Walsh

Le mandat principal du comité des ressources humaines consiste à aider le conseil à superviser les questions relatives à la rémunération, à la gestion des compétences et à la planification de la relève. Ce mandat comprend les responsabilités suivantes : approuver la politique de rémunération; examiner la structure des programmes de rémunération principaux; approuver les conditions de rémunération et les régimes d'avantages sociaux ou d'avantages indirects, s'il y a lieu, des hauts dirigeants de Lifeco; recommander au conseil les conditions de rémunération des administrateurs et du président et chef de la direction. En outre, le comité des ressources humaines a la responsabilité d'examiner les plans de relève du président et chef de la direction et des autres hauts dirigeants, d'examiner les programmes de gestion des compétences et des initiatives prises en la matière et d'examiner les aptitudes à la direction qui sont nécessaires pour permettre à Lifeco de progresser dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Le comité des ressources humaines est aussi responsable de l'examen des répercussions des risques qui pourraient découler des politiques et des pratiques de rémunération et des régimes de rémunération de Lifeco.

Comité des placements

Présidente du comité : Paula B. Madoff

Membres : Deborah J. Barrett
Marcel R. Coutu
Paul Desmarais, jr
David G. Fuller
Claude Généreux
Susan J. McArthur
R. Jeffrey Orr
Jerome J. Selitto
Brian E. Walsh

Le mandat principal du comité des placements consiste à encadrer l'exécution de la stratégie globale et l'exercice des activités de Lifeco en matière de placement, y compris approuver la politique en matière de placement de Lifeco et s'assurer que Lifeco s'y conforme. Le mandat consiste aussi à examiner le programme de placement annuel de Lifeco et à surveiller le rendement et les résultats de Lifeco par rapport à ce programme et à surveiller les risques qui font leur apparition, les tendances qui se dessinent et les rendements qui sont obtenus sur le marché, les enjeux réglementaires et d'autres questions pertinentes à l'encadrement de la fonction de placement globale de Lifeco.

Comité de réassurance

Président du comité : Gregory D. Tretiak

Membres : David G. Fuller
Elizabeth C. Lempres
Paula B. Madoff
Paul A. Mahon
R. Jeffrey Orr
Brian E. Walsh

Le mandat principal du comité de réassurance consiste à donner des conseils à l'égard des opérations de réassurance de Lifeco, ainsi qu'à examiner et à approuver les recommandations de la direction au sujet des politiques applicables à la réassurance.

Comité de gestion des risques

Président du comité : Gregory D. Tretiak

Membres :

Michael R. Amend
Robin A. Bienfait
Heather E. Conway
André Desmarais
Gary A. Doer
J. David A. Jackson
Elizabeth C. Lempres
T. Timothy Ryan
James M. Singh
Siim A. Vanaselja

Le mandat principal du comité de gestion des risques consiste à examiner et à recommander au conseil la politique de gestion des risques de l'entreprise (la « politique de gestion des risques ») et le cadre de propension au risque et à approuver le rapport d'évaluation de la solvabilité et des risques propres à l'entreprise et les autres politiques et les mécanismes de contrôle servant à repérer et à gérer les risques principaux auxquels Lifeco est exposée. Le comité de gestion des risques s'assure aussi de la conformité à la politique de gestion des risques, au cadre de propension au risque et aux politiques et aux mécanismes de contrôle en matière de gestion des risques de Lifeco et en évalue l'efficacité, examine les risques qui pourraient découler des stratégies commerciales, des programmes d'immobilisations, des plans financiers et des nouvelles initiatives commerciales, recommande le code de conduite de Lifeco au conseil et surveille la conformité à ce code. Son mandat comprend aussi les responsabilités suivantes : recommander au conseil la nomination ou le congédiement du chef de l'évaluation des risques et du chef de la conformité, approuver le mandat de ceux-ci et évaluer leur rendement, ainsi qu'évaluer l'efficacité des fonctions d'encadrement de la gestion des risques et de la conformité et examiner et approuver leur structure organisationnelle et les ressources qui y sont affectées. Le comité de gestion des risques doit se réunir avec le comité d'audit et le chef de l'audit interne de Lifeco au moins une fois par année.

Le conseil et les comités du conseil de la Canada Vie ont des mandats similaires. Le comité des placements de la Canada Vie a aussi mis sur pied un sous-comité des placements en capitaux propres, dont le mandat principal consiste à examiner les titres de capitaux propres cotés en bourse que la Canada Vie détient dans ses fonds généraux afin de s'assurer que ces placements sont conformes à ses politiques, normes, méthodes et lignes directrices en matière de placement.

Le conseil et les comités du conseil doivent avoir accès à tous les renseignements, à tous les documents et à tous les registres de Lifeco qu'ils jugent nécessaire ou souhaitable de consulter pour pouvoir remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans leurs chartes respectives.

Description des postes clés

Le conseil a approuvé les descriptions de poste écrites du président du conseil, du président de chacun des comités du conseil et des administrateurs. Le président du conseil et le président de chacun des comités du conseil sont chargés de s'assurer que le conseil ou le comité du conseil, selon le cas, est en mesure de bien remplir ses fonctions et ses responsabilités, de planifier et d'organiser les réunions du conseil ou du comité en question, de voir à ce que les fonctions qui ont été déléguées au comité soient remplies et fassent l'objet d'un compte rendu, au besoin, de faciliter l'interaction avec la direction et de retenir les services de conseillers externes, au besoin. Chaque administrateur est chargé de participer à la supervision de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de Lifeco en agissant avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt de Lifeco et en faisant preuve du degré de prudence, de diligence et de

compétence qu'une personne raisonnablement prudente manifesterait dans des circonstances comparables.

Le conseil a aussi approuvé la description de poste écrite du président et chef de la direction. Le président et chef de la direction est chargé de gérer le rendement stratégique et les résultats d'exploitation de Lifeco conformément aux politiques et aux objectifs fixés par le conseil, y compris d'élaborer et de soumettre à l'approbation du conseil les plans et initiatives stratégiques de Lifeco et des stratégies d'exploitation judicieuses qui en permettront la mise en œuvre, de gérer les activités courantes de Lifeco, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques permettant de repérer et de gérer les risques inhérents aux activités de Lifeco, de créer un cadre d'exploitation axé sur le rendement, d'aider le conseil à planifier la relève et de représenter Lifeco auprès des principaux intéressés.

Mise en candidature et évaluation des administrateurs

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de recommander au conseil des candidats qui possèdent les qualités nécessaires pour s'acquitter des responsabilités rattachées à la fonction d'administrateur sur le plan des compétences, de l'expérience en affaires, en finances et en gestion des risques, des postes de direction qu'ils ont occupés ou occupent actuellement et de l'engagement. Le comité de gouvernance et des mises en candidature reconnaît que chaque administrateur fournit un apport différent au conseil et fait bénéficier celui-ci des forces qui sont les siennes dans son champ de compétence.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature a recours à une grille qui indique les compétences, l'expérience

et les autres qualités que, de l'avis du conseil, l'ensemble des administrateurs devraient posséder. Il examine les champs de compétence et les qualités de chaque membre du conseil chaque année afin de s'assurer que le conseil, dans son ensemble, possède toujours les compétences, les qualités et l'expérience nécessaires. La grille, qui figure ci-dessous,

regroupe les compétences et l'expérience en affaires et en gestion au sein de catégories générales qui sont considérées comme pertinentes aux fins du bon fonctionnement du conseil. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des compétences de chacun des candidats à l'élection au conseil.

Administrateur	Secteur financier/ Compétences financières	Relations avec les gouvernements/ Politiques gouvernementales	Audit/Comptabilité	Gestion d'actifs	Gestion des risques	Marchés financiers	Gouvernance/Questions réglementaires/ Questions juridiques	Ressources humaines/ Rémunération	Technologies/Technologies numériques/Cybersécurité	Consommateurs/Vente au détail (besoins, comportement et marques)	Ventes et distribution ou placement	Marketing et communications	Activités internationales	Responsabilité sociale de l'entreprise
Michael R. Amend					✓				✓	✓	✓	✓	✓	
Deborah J. Barrett	✓		✓	✓	✓		✓	✓						✓
Robin A. Bienfait	✓		✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓
Heather E. Conway	✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Marcel R. Coutu	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
André Desmarais	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓
Paul Desmarais, jr	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓					✓	✓
Gary A. Doer	✓	✓			✓		✓	✓				✓	✓	✓
David G. Fuller	✓			✓					✓	✓	✓	✓	✓	✓
Claude Généreux	✓	✓		✓	✓	✓		✓					✓	
Elizabeth C. Lempres	✓							✓		✓		✓	✓	
Paula B. Madoff	✓			✓	✓	✓		✓			✓		✓	
Paul A. Mahon	✓	✓			✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓
Susan J. McArthur	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓				✓	✓
R. Jeffrey Orr	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
T. Timothy Ryan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
Gregory D. Tretiak	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Siim A. Vanaselja	✓		✓		✓	✓	✓	✓					✓	✓
Brian E. Walsh	✓			✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	

Après avoir examiné les qualités des administrateurs en fonction et celles dont les candidats, s'ils sont élus, feraient bénéficier le conseil, et pris en considération la proportion idéale d'administrateurs qui sont indépendants de la direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés des membres du groupe de Lifeco, le comité de gouvernance et des mises en candidature choisit les candidats possédant les qualités nécessaires et recommande au conseil les personnes qui seront mises en candidature à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé d'évaluer l'apport et l'efficacité du conseil et de son président, des comités du conseil et de chacun des administrateurs en vue de s'assurer que ceux-ci remplissent les responsabilités et les fonctions respectives qui leur incombent. Il est à l'affût de tous les moyens qui pourraient se présenter pour améliorer l'efficacité du conseil et en rend compte au conseil périodiquement.

En 2020, notre conseil a retenu les services d'un consultant indépendant qu'il a chargé d'évaluer l'efficacité et le rendement du conseil. Le consultant indépendant a rencontré chacun des administrateurs dans le cadre d'entretiens

confidentiels afin de discuter du processus et des pratiques de gouvernance. Les entretiens ont porté, entre autres choses, sur le fonctionnement du conseil, la pertinence des renseignements fournis aux administrateurs, la structure du conseil, la planification de l'ordre du jour des réunions et la fonction d'encadrement de l'orientation stratégique. Les administrateurs ont été appelés à évaluer les forces du conseil et à considérer de quelle manière le conseil pourrait enrichir la qualité de son apport à l'entreprise. Le consultant indépendant a présenté ses conclusions au comité de gouvernance et des mises en candidature et au conseil et en a discuté avec eux. Le comité de gouvernance et des mises en candidature surveillera l'évolution de la situation par rapport à ces conclusions et en informera régulièrement le conseil.

Diversité au sein du conseil et de la direction principale

Lifeco est déterminée à toujours prendre les moyens nécessaires pour consolider, promouvoir et entretenir sa culture d'entreprise et sa réputation de société prospère. Elle adhère aux valeurs que sont la diversité et l'inclusion, les appuie et en tire parti, et reconnaît la nécessité et les avantages de la diversité au sein de l'entreprise et du conseil. En 2015, Lifeco a adopté la politique sur la diversité au sein du conseil et de la direction principale (la « politique sur la diversité »), qu'elle a ensuite modifiée en 2019 afin d'y englober tous les aspects de la diversité, y compris l'âge, le degré d'instruction, l'expérience, l'appartenance géographique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les handicaps et l'origine ethnique (y compris les Noirs, les autochtones, les Asiatiques et les personnes de couleur).

La politique sur la diversité a pour objet d'aider Lifeco à remplir l'objectif qu'elle s'est fixé, c'est-à-dire créer une entreprise où règnent la diversité et l'inclusion et qui est à l'image des collectivités au sein desquelles ses employés et ses clients vivent et travaillent, afin de pouvoir mieux les servir et s'assurer de pouvoir continuer à intéresser des personnes de haut calibre présentant une pluralité de points de vue, à les fidéliser et à les aider à se perfectionner.

Diversité au sein du conseil

Le conseil a pour objectif de recommander les meilleurs candidats en vue de leur élection au conseil et il estime que pour bien remplir son mandat de gérance de Lifeco, il se doit de s'assurer de bénéficier de la diversité de champs de compétence, de types d'expérience et de points de vue que des membres provenant de milieux différents peuvent lui offrir.

Nous estimons qu'un conseil où règne la diversité peut prendre de meilleures décisions. Notre politique sur la diversité énonce la façon dont nous entendons faire de la diversité une réalité au sein du conseil, y compris les méthodes que nous utilisons pour évaluer les candidatures qui nous sont soumises. Conformément à cette politique, les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature doivent

suivre les règles suivantes avant de recommander des candidats :

- › considérer des candidatures qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité;
- › prendre en considération le critère de la diversité, entre autres critères pertinents, pour établir la composition et la dynamique optimales du conseil;
- › examiner la candidature de personnes provenant de milieux et proposant des points de vue différents en tenant compte de nos objectifs en matière de diversité;
- › s'assurer que les efforts nécessaires sont faits pour que des personnes diverses possédant les qualités requises, ce qui englobe tous les aspects de la diversité, y compris l'âge, le degré d'instruction, l'expérience, l'appartenance géographique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les handicaps et l'origine ethnique (y compris les Noirs, les autochtones, les Asiatiques et les personnes de couleur), dans la mesure où cela est raisonnablement possible, figurent sur la liste des personnes dont la candidature est envisagée.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature peut retenir les services d'un ou de plusieurs consultants indépendants qui l'aideront à repérer des personnes ayant les qualités nécessaires pour siéger au conseil tout en tenant compte des objectifs de la politique sur la diversité.

Le conseil reconnaît qu'une équipe d'administrateurs de haut calibre dont les origines diverses reflètent l'évolution démographique des marchés sur lesquels Lifeco exerce ses activités, la mesure dans laquelle il est possible de trouver des personnes qui possèdent les compétences qu'elle recherche sur les marchés où elle recrute et l'évolution de sa clientèle et de ses effectifs est le gage d'une meilleure gouvernance. La politique sur la diversité stipule que Lifeco aspire à ce que la représentation féminine au conseil atteigne au moins 30 %. À l'heure actuelle, le conseil compte six femmes et une personne faisant partie d'une minorité visible (ce qui correspond à 27 % et à 4 %, respectivement, du nombre total des administrateurs). Il ne compte aucune personne handicapée ni aucun autochtone (soit 0 % dans les deux cas).

Bien que nous poursuivions nos efforts en vue d'atteindre les objectifs en matière de diversité du conseil, la diversité au sein du conseil, qu'il s'agisse de représentation féminine ou d'ethnicité, pourrait fluctuer au fil du temps, car nous veillons constamment à ce que notre conseil se compose d'administrateurs de haut calibre dont les origines diverses reflètent l'évolution démographique des marchés sur lesquels nous exerçons nos activités, la mesure dans laquelle il est possible de trouver des personnes qui possèdent les compétences que nous recherchons sur les marchés où nous recrutons et l'évolution de notre clientèle et de nos effectifs.

La politique sur la diversité prévoit que le comité de gouvernance et des mises en candidature doit évaluer chaque année la pertinence du processus de mise en candidature en regard des objectifs de Lifeco en matière de diversité. Ce comité mesure l'efficacité de la politique sur la diversité en s'assurant que la diversité est prise en considération dans le cadre du processus de recrutement de nouveaux administrateurs. Le tableau suivant présente l'évolution de la représentation féminine au conseil depuis 2017.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021 (selon les candidats à l'élection)
Représentation féminine au sein du conseil (en pourcentage)	19 %	23 %	23 %	27 %	32 %

Depuis 2018, cinq nouveaux administrateurs, dont quatre femmes, ont été élus. Si les candidats proposés sont élus à l'assemblée, notre conseil comptera six femmes, ce qui portera la représentation féminine de 19 % en 2017 à 32 %. Le comité de gouvernance et des mises en candidature continuera à surveiller l'efficacité de la politique sur la diversité et à tenir compte du critère de la diversité en établissant la composition optimale du conseil.

Diversité au sein de la direction principale

Nous avons pour objectif de confier les postes de direction aux meilleures personnes et estimons qu'il est important que l'équipe de direction, pour bien remplir sa mission, bénéficie de la diversité de champs de compétence, de types d'expérience et de points de vue que des dirigeants provenant de milieux différents peuvent lui offrir.

La politique sur la diversité énonce la façon dont Lifeco entend faire de la diversité une réalité au sein de sa direction principale. Dans le cadre de l'évaluation des candidats aux postes de direction, nous considérons les personnes suivantes :

- › les candidats qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité;
- › les candidats intéressés qui possèdent les qualités nécessaires et proviennent de milieux et proposent des points de vue différents conformément à nos objectifs en matière de diversité.

Nous cherchons à considérer un vaste bassin de candidats issus de milieux différents qui possèdent les qualités nécessaires, ce qui englobe tous les aspects de la diversité, y compris l'âge, le degré d'instruction, l'expérience, l'appartenance géographique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les handicaps et l'origine ethnique (y compris les Noirs, les autochtones, les Asiatiques et les personnes de couleur), dans la mesure où cela est raisonnablement possible. Nous pouvons retenir les services de consultants indépendants qui nous aideront à repérer des personnes ayant les qualités nécessaires pour occuper un poste de direction tout en tenant compte des objectifs de la politique sur la diversité.

Nous estimons que notre processus de recrutement de dirigeants devrait être fondé sur le mérite tout en tenant dûment compte des avantages de la diversité et des besoins de l'entreprise au moment pertinent. Au moyen de notre politique sur la diversité et de nos engagements externes,

nous avons fixé des objectifs aux diverses entreprises de Lifeco en vue de les inciter à accroître la diversité de leurs effectifs et à promouvoir les intérêts et les besoins de groupes traditionnellement sous-représentés dans notre milieu de travail et au sein des collectivités où nous exerçons nos activités, y compris l'Initiative BlackNorth, l'Entente relative aux Autochtones de Winnipeg, le Club des 30 %, la Charte des femmes en finances et la Charte pour la diversité. En outre, nous continuerons à nous assurer de mettre en place des pratiques et de nous fixer des objectifs prioritaires en vue de promouvoir davantage la diversité au sein de la direction dans le cadre de nos programmes de perfectionnement, de planification de la relève et de recrutement.

Nous évaluons chaque année la pertinence du processus de nomination des membres de la direction principale et les progrès réalisés en regard des objectifs de la politique sur la diversité. Le comité des ressources humaines examine aussi les statistiques sur la diversité qui existe au sein de Lifeco et les moyens qui lui permettraient de se doter d'un bassin de dirigeants talentueux issus de la diversité, au moins une fois par année dans le cadre de l'examen des plans de relève et des programmes de gestion des compétences des membres de la direction principale. Ces aspects sont pris en considération dans le cadre du processus de recrutement de dirigeants et de l'élaboration de programmes de perfectionnement à l'intention des employés les plus prometteurs.

Nous reconnaissons la valeur de la diversité au sein de la direction principale et le rôle essentiel qu'elle joue pour contribuer à la pluralité des points de vue et des idées. À l'heure actuelle, la haute direction de Lifeco compte cinq femmes, deux personnes qui font partie d'une minorité visible et une personne issue de la communauté LGBT+ (ce qui correspond à 33 %, à 14 % et à 7 %, respectivement, du nombre total des hauts dirigeants) et ne compte aucune personne handicapée ni aucun autochtone (soit 0 % dans les deux cas), si on ne tient pas compte du président du conseil externe. En 2020, Catalyst et le Club des 30 % du Canada ont reconnu Lifeco pour la proportion de femmes faisant partie de son équipe de direction principale, qui dépasse 30 %.

Pour appuyer notre engagement à promouvoir la diversité et l'inclusion, Lifeco et ses filiales ont lancé diverses initiatives qui ont pour but de favoriser un milieu de travail où règnent la diversité, l'équité et l'inclusion :

- › enseigner aux employés comment reconnaître et surmonter les préjugés inconscients et leur offrir des ateliers sur l'inclusion, le perfectionnement professionnel et le leadership;

- › tirer parti de l'expérience des conseils de direction sur la diversité, qui se composent de hauts dirigeants, en vue de faire progresser la diversité et l'inclusion et de les intégrer à tous les aspects de nos activités;
- › commanditer de nombreux groupes d'employés bénévoles ayant pour mission d'accroître la sensibilisation aux besoins des membres qu'ils représentent, de favoriser leur perfectionnement et de défendre leurs intérêts;
- › participer à divers programmes, organismes de bienfaisance et associations qui ont pour mission de défendre les intérêts et de faire connaître les besoins des groupes traditionnellement sous-représentés au sein des collectivités où nous sommes présents.

Planification de la relève

Nous savons que nos employés sont un élément clé de notre réussite. Lifeco et ses filiales évaluent régulièrement leurs dirigeants, établissant les compétences dont elles ont besoin, les postes clés qu'elles pourraient devoir combler à court terme et les personnes qui pourraient y accéder et investissent dans le perfectionnement de leurs employés et de leurs équipes afin de mieux servir leurs clients. Nos méthodes de gestion des compétences comprennent les suivantes :

- › tenir à jour des listes de candidats divers à considérer pour combler des postes de direction;
- › surveiller nos programmes d'avancement des femmes, le nombre de femmes qui occupent des postes de haute direction et les dirigeantes qui se démarquent afin de nous doter d'un vaste bassin de femmes de haut calibre;
- › repérer les employés qui se démarquent et offrir des plans de perfectionnement aux employés issus de milieux différents les plus prometteurs.

Le comité des ressources humaines joue un rôle important, secondant le conseil dans l'exécution de ses fonctions de surveillance des processus de planification de la relève et de gestion des compétences. Chaque année, le comité des ressources humaines évalue s'il dispose d'un bassin suffisant et diversifié de candidats à la relève et dresse un plan d'action pour l'année à venir. Le comité des ressources humaines considère la diversité au sein de la direction, les stratégies de perfectionnement des dirigeants, les possibilités à offrir aux employés les plus prometteurs et les aptitudes au leadership qui sont nécessaires pour permettre à Lifeco d'atteindre ses objectifs commerciaux et d'obtenir des résultats solides à long terme.

Le processus de planification de la relève de Lifeco vise aussi à repérer et à évaluer des candidats susceptibles d'occuper le poste de chef de la direction et d'autres postes au sein de la

direction principale, par intérim ou à titre permanent. Les candidats sont évalués selon divers critères, y compris l'expérience à titre de dirigeant, la connaissance du marché et des secteurs d'activité pertinents, le rendement dont ils ont fait preuve par le passé, leur potentiel et les progrès qu'ils ont accomplis par rapport aux programmes de perfectionnement. Le processus d'évaluation des compétences et de planification de la relève permet de créer des plans de gestion des compétences stratégiques qui sont liés étroitement à notre stratégie commerciale.

Durée de l'affectation au conseil

Le conseil estime que, outre les facteurs qui sont décrits ci-dessus, l'élément de continuité est essentiel à son bon fonctionnement. Par conséquent, il n'a adopté aucune politique qui fixerait le nombre de mandats qu'un administrateur peut remplir ou l'âge auquel celui-ci doit se retirer du conseil, car il estime que de telles limites, qui ne tiennent pas compte des particularités d'émetteurs qui, comme Lifeco, exercent leurs activités dans un milieu complexe et technique, ne sont pas dans l'intérêt de Lifeco. Il est vital, pour le conseil, de pouvoir compter sur des administrateurs de longue date afin de bien comprendre les différentes activités et les plans stratégiques à long terme de Lifeco et de faire un apport valable aux activités de Lifeco. Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine chaque année la composition du conseil, y compris l'âge de chacun des administrateurs et son ancienneté au conseil. Le conseil s'efforce de concilier la nécessité de compter dans ses rangs des personnes chevronnées et la nécessité de se renouveler et de bénéficier de nouveaux points de vue.

Orientation et formation continue des administrateurs

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de l'orientation et de la formation des nouveaux administrateurs. Le programme d'orientation a pour but d'aider les administrateurs à comprendre les activités de Lifeco (et de ses filiales en exploitation principales), le rôle du conseil et des comités du conseil ainsi que l'apport que l'on attend de chacun d'eux.

Au moment où ils se joignent au conseil, tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète dans le cadre de laquelle ils obtiennent les renseignements nécessaires pour comprendre les activités de Lifeco. Le processus d'orientation est conçu de manière à leur permettre de comprendre, entre autres choses, la structure, la culture et la stratégie de Lifeco, la nature et le fonctionnement de ses activités commerciales ainsi que le rôle du conseil et de ses comités. Les nouveaux administrateurs reçoivent des documents d'orientation qui comprennent les suivants :

- › la structure du conseil et de ses comités, y compris les chartes et les descriptions de poste;
- › le cadre juridique qui régit l'entreprise, y compris les règlements administratifs et les statuts de constitution;

- › la structure organisationnelle de la direction;
 - › les plans stratégiques, commerciaux et financiers et les programmes d'immobilisations en cours;
 - › les responsabilités des fonctions d'encadrement (actuariat, conformité, finances, audit interne et gestion des risques) et d'autres fonctions du siège social et de soutien (ressources humaines, contentieux et technologie);
 - › les politiques approuvées par le conseil, y compris le code de conduite et la politique relative aux opérations d'initiés;
 - › les documents d'information publiés, y compris le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle;
 - › l'ordre du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités tenues au cours des années précédentes.
- › le cadre de propension au risque de Lifeco et la gestion des risques en question, les secteurs clés de l'entreprise, les normes internationales d'information financière (y compris la norme 17, intitulée *Contrats d'assurance*), la gestion des immobilisations, les nouvelles mesures prises sur le plan de la technologie et la cybersécurité, les changements survenus sur les marchés des capitaux et dans la réglementation (y compris le *Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie*) et la réassurance.

Les nouveaux administrateurs rencontrent les responsables de toutes les unités d'exploitation et fonctions du siège social afin de se renseigner sur l'ensemble des activités que Lifeco exerce. On leur donne également l'occasion de rencontrer d'autres membres de la direction, le président du conseil et les présidents des comités du conseil.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est aussi responsable de la formation et du perfectionnement continus des administrateurs. Le programme de perfectionnement continu est conçu de façon à permettre aux administrateurs de se tenir au courant des faits nouveaux au chapitre de la réglementation, des initiatives prises sur le plan commercial, des risques et de la gestion des risques, des nouveaux produits et des autres questions importantes ayant une incidence sur l'exploitation de Lifeco.

Les administrateurs établissent leurs propres besoins en matière de formation continue en discutant avec les membres de la direction, du conseil et des comités du conseil. Ils peuvent aussi consulter les procès-verbaux des réunions des comités auxquels ils ne siègent pas. En outre, des soupers-conférences sont organisés parallèlement aux réunions régulières du conseil, donnant ainsi aux administrateurs une occasion supplémentaire de discuter des questions qui relèvent du conseil et de promouvoir la réalisation des objectifs en matière de gouvernance de Lifeco au moyen du renforcement des liens de travail entre les administrateurs et les membres de la direction principale. Les administrateurs assistent à des exposés sur les activités de Lifeco à divers moments au cours de l'exercice et à des séances de formation continue portant, par exemple, sur les sujets suivants :

- › les faits nouveaux au chapitre de la réglementation ainsi que les questions de gouvernance et les nouvelles tendances en la matière;

Lifeco a mis sur pied un portail électronique sécuritaire à l'intention des administrateurs, qui peuvent y trouver une vaste gamme de documents d'orientation et de perfectionnement continu, y compris des documents relatifs à la gouvernance, les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités, les chartes du conseil et de ses comités et les descriptions de poste, des aperçus des unités d'exploitation principales et les politiques approuvées par le conseil.

Tous nos administrateurs sont membres de la National Association of Corporate Directors, qui offre des programmes de formation continue au moyen de publications, de séminaires et de congrès. En outre, les administrateurs bénéficient de recommandations de lecture et on les incite à tirer parti des ressources de formation internes et externes, y compris assister à des congrès et à des séminaires portant sur des sujets d'intérêt pertinents, aux frais de Lifeco.

Comité des ressources humaines

Responsabilités du comité

Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'acquitter de ses fonctions d'encadrement en ce qui a trait à la rémunération, à la gestion des compétences et à la planification de la relève. Ses responsabilités sont les suivantes :

- › approuver (ou, dans le cas du président et chef de la direction, recommander à l'approbation du conseil) la rémunération des hauts dirigeants de Lifeco;
- › recommander à l'approbation du conseil les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil, des présidents des comités du conseil et des membres des comités du conseil;
- › examiner les politiques principales en matière de ressources humaines qui s'appliquent aux employés et, s'il le juge approprié, approuver ces politiques;
- › recommander à l'approbation du conseil la structure des régimes de rémunération incitatifs principaux, y compris les régimes à base d'actions, les régimes de retraite complémentaires et les autres régimes de rémunération des employés, selon ce qu'il juge approprié;

- › examiner les répercussions des risques qui pourraient découler des politiques et des pratiques de rémunération et des régimes de rémunération de Lifeco;
- › examiner les plans de relève du président et chef de la direction et des autres hauts dirigeants;
- › examiner les programmes de gestion des compétences et les initiatives prises en la matière et examiner les aptitudes à la direction qui sont

nécessaires pour permettre à Lifeco d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Les conseils de la Canada Vie et d'Empower Retirement ont également mis sur pied des comités des ressources humaines dont le mandat est similaire. Les rubriques « Rémunération des administrateurs » et « Rémunération des hauts dirigeants » donnent de plus amples renseignements au sujet des principes qui sous-tendent la politique de rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs de Lifeco.

Indépendance des membres du comité

Le tableau suivant indique si les membres du comité des ressources humaines sont indépendants de la direction et au sens des lignes directrices des ACVM ou non, et, dans le deuxième cas, le motif de la non-indépendance.

Membre du comité	Indépendant de la direction	au sens des lignes directrices des ACVM		Motif de la non-indépendance
		Indépendant	Non indépendant	
Claude Généreux (président du comité)	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et haut dirigeant de la Financière Power jusqu'en mars 2020
Marcel R. Coutu	✓	✓		
André Desmarais	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation jusqu'en février 2020 et haut dirigeant de la Financière Power jusqu'en mars 2020
Paul Desmarais, jr	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation jusqu'en février 2020 et haut dirigeant de la Financière Power jusqu'en mars 2020
J. David A. Jackson ^[1]	✓	✓		
Susan J. McArthur	✓	✓		
R. Jeffrey Orr	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power
T. Timothy Ryan	✓	✓		
Brian E. Walsh	✓	✓		
Total	9	5	4	

[1] M. Jackson ne se représente pas à l'assemblée.

Expérience des membres du comité

Les membres du comité des ressources humaines ont une vaste expérience dans le secteur des services financiers à l'échelle de la haute direction. Ils ont de l'expérience dans la gestion financière de grandes sociétés par actions et connaissent les structures et processus de rémunération. Le fait qu'ils soient indépendants de la direction garantit l'objectivité du processus d'établissement de la rémunération des hauts dirigeants. En plus de leurs antécédents professionnels dans le milieu des affaires et de leur

expérience à titre de dirigeants (voir les antécédents professionnels présentés à la rubrique « Élection des administrateurs »), tous les membres du comité des ressources humaines siègent depuis longtemps à des comités des ressources humaines ou à des comités similaires.

Le texte qui suit présente sommairement l'expérience pertinente de chaque membre de notre comité des ressources humaines. Tous les membres de ce comité ont de l'expérience dans la conception, la mise en œuvre ou l'encadrement de programmes de rémunération au sein du secteur des services

financiers ou d'autres secteurs. Le comité s'appuie sur cette expérience pour prendre les décisions requises sur le caractère adéquat des politiques et des pratiques de rémunération de Lifeco.

M. Claude Généreux est vice-président exécutif de Power Corporation et il préside le comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2016, celui de Putnam depuis juin 2016, celui d'Empower Retirement depuis juillet 2016 et celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis mai 2016. Il a été vice-président exécutif de la Financière Power jusqu'en mars 2020. Avant de se joindre à Power Corporation, il a travaillé pendant 28 ans chez McKinsey, où il a occupé divers postes de direction, y compris à titre d'associé principal siégeant aux comités mondiaux responsables de l'élection et de l'évaluation des associés. Il a dirigé le processus de recrutement de candidats titulaires de diplômes d'études supérieures à l'échelle mondiale pendant plus de cinq ans et il a contribué à la mise sur pied, en partenariat avec l'INSEAD, d'un programme mondial simplifié de maîtrise en administration des affaires à l'intention de tous les employés ne détenant pas un tel diplôme. Il siège au comité des ressources humaines de l'Université McGill.

M. Marcel R. Coutu est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd. et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. À ce titre, il a contribué à la conception des programmes incitatifs à long terme et siégé au comité de la rémunération de celles-ci pendant de nombreuses années. Il siège au comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2009, à celui de Power Corporation depuis mai 2012 et à celui d'Empower Retirement, de Putnam, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis mai 2014. Il siège au comité de gestion des ressources en personnel de direction et de rémunération de Brookfield Asset Management Inc. et au comité des ressources humaines et de rémunération d'Enbridge Inc. Il a déjà siégé au comité de retraite du Calgary Exhibition and Stampede.

M. André Desmarais est président délégué du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il a été co-président exécutif du conseil de la Financière Power jusqu'en 2020. Il siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower Retirement depuis mai 2003 et à celui de Putnam depuis janvier 2008. Il siège au comité des ressources humaines d'IGM et à celui de Mackenzie Inc. depuis que ceux-ci ont été mis sur pied en avril 2003 et à celui d'IG Gestion de patrimoine depuis que celui-ci a été mis sur pied en avril 2004. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Depuis qu'il s'est joint à Power Corporation en 1983, il a occupé un certain nombre de postes de direction au sein des sociétés du groupe Power et siégé à de nombreux conseils d'administration.

M. Paul Desmarais, jr est président du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il a été co-chef de la direction de Power Corporation de 1996 jusqu'à son départ à la retraite en février 2020. Il siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower Retirement depuis mai 2003 et à celui de Putnam depuis janvier 2008. Il siège au comité des ressources humaines d'IGM et à celui de Mackenzie Inc. depuis que ceux-ci ont été mis sur pied en avril 2003 et à celui d'IG Gestion de patrimoine depuis que celui-ci a été mis sur pied en avril 2004. Il a siégé au comité des mises en candidature, de rémunération et de gouvernance de LafargeHolcim Ltd. de mai 2015 à mai 2018 et l'a présidé de mai 2015 à mai 2016. Il a siégé au comité de rémunération de GDF Suez à compter de la fusion de Gaz de France et de Suez S.A. qui a eu lieu en juillet 2008 jusqu'en juillet 2013 et, avant la fusion, il siégeait au comité de rémunération de Suez S.A. depuis mai 2001. Il a siégé au comité de rémunération d'Imerys de juin 1993 à janvier 2003. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Depuis qu'il s'est joint à Power Corporation en 1981, il a occupé un certain nombre de postes de direction au sein des sociétés du groupe Power et siégé à de nombreux conseils d'administration.

M. J. David A. Jackson est actuellement avocat-conseil principal au sein du cabinet d'avocats Blakes, dont il a été l'un des associés jusqu'en 2012. De 1995 à 2001, il a été le président du conseil du cabinet. Pendant cette période, il a présidé le comité de rémunération et participé à l'examen et à la mise en œuvre du programme de rémunération du cabinet. Il siège au comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2015. Il a déjà siégé aux comités de rémunération ou de direction ou à des comités comparables responsables de la rémunération des hauts dirigeants de plusieurs autres sociétés ouvertes, fermées et à but non lucratif. M. Jackson ne se représente pas à l'assemblée.

M^{me} Susan J. McArthur compte plus de 25 ans d'expérience en courtage à l'échelle internationale et au Canada et était jusqu'à tout récemment associée directrice de GreenSoil Investments. Elle siège au comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2016 et à celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis novembre 2017. Elle a déjà siégé aux comités des ressources humaines et de gouvernance d'un certain nombre de sociétés ouvertes, y compris la Financière Power, le Chemtrade Logistics Income Fund, Papiers Tissu KP Inc. et First Capital Realty Inc. Elle a travaillé pendant un an en recrutement de personnel professionnel dans le secteur des services financiers et a suivi le programme de l'Institut des administrateurs de sociétés offerts par l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto.

M. R. Jeffrey Orr est président et chef de la direction de Power Corporation et de la Financière Power et il siège au comité des ressources humaines d'Empower Retirement depuis juin 2005, à celui de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2006 et à celui

de Putnam depuis janvier 2008. Il a présidé le comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie de mai 2008 à mai 2016, celui de Putnam de janvier 2008 à juin 2016 et celui d'Empower Retirement de juillet 2008 à juillet 2016. Il siège au comité des ressources humaines d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis août 2005 et en a été président d'août 2005 à mai 2016. Il a siégé au comité de rémunération d'Investment Planning Counsel Inc. de juillet 2005 à mai 2011. Chez BMO Nesbitt Burns Inc. et à la Banque de Montréal (de 1981 à 2001), il a acquis une vaste expérience en matière de conception, de mise en œuvre et de surveillance de l'administration de divers régimes et programmes de rémunération. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers où il a occupé un certain nombre de postes de direction, dont les postes qu'il occupe actuellement chez Power Corporation et la Financière Power et ses postes antérieurs à titre de président et chef de la direction d'IGM, de président du conseil et de chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et de vice-président du conseil du Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal, en plus d'autres postes de direction au sein de BMO Nesbitt Burns Inc. ou de ses sociétés devancières de 1985 à 1999.

M. T. Timothy Ryan siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie, d'Empower Retirement et de Putnam depuis mai 2014. Il a siégé au comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie de mai 2011 à mai 2013 et à celui de Putnam de mai 2009 à avril 2013. Il siège au comité de rémunération de Banco Santander International depuis août 2016. Il a siégé au comité de rémunération de Lloyds Banking Group plc de 2010 à 2013 et au comité de rémunération de la filiale de courtage de JPMorgan de 1993 à 2008.

M. Brian E. Walsh est associé et chef des stratégies de Titan Advisors, LLC. Il siège au comité des ressources humaines d'Empower Retirement depuis mai 2003, à celui de Putnam depuis janvier 2008 et à celui de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2009. À titre de membre du comité de direction et de co-chef des Services bancaires d'investissement internationaux de Bankers Trust de 1992 à 1995, il a siégé au comité de rémunération de celle-ci. Au moment de la fondation de Saguenay Capital, LLC vers la fin de 2001, il a mis sur pied le comité de rémunération, qu'il a présidé.

Planification stratégique

Le conseil approuve et encadre le plan d'affaires et la stratégie commerciale à court et à long terme et les initiatives stratégiques importantes de Lifeco. Il examine, de concert avec les membres de la direction, la stratégie de Lifeco, y compris les plans stratégiques des divers secteurs de l'entreprise de celle-ci (Canada, États-Unis, Europe et Solutions de gestion du capital et des risques) dans le cadre d'une réunion annuelle de trois jours. Le conseil discute régulièrement des questions, des possibilités et des défis

stratégiques clés, examine les progrès réalisés dans l'exécution des stratégies et donne des directives quant aux priorités à privilégier. La politique de gestion des risques et le cadre de propension au risque font partie intégrante des plans stratégiques de Lifeco et orientent l'élaboration de stratégies dans le cadre de la séance de planification stratégique annuelle. Les observations et le point de vue du conseil sont intégrés au plan stratégique de Lifeco, dont le conseil examine et approuve la version mise à jour chaque année.

Conduite conforme à l'éthique

Le conseil a adopté le code de conduite (le « code de conduite ») qui régit la conduite des administrateurs, des dirigeants et des employés de Lifeco. Le conseil surveille l'application du code de conduite par l'intermédiaire du chef de la conformité de Lifeco qui a la responsabilité de s'assurer que chacun s'y conforme et de faire état de la situation qui existe au sein de l'entreprise sur le plan de l'éthique au comité de gestion des risques. Les dirigeants et les employés sont encouragés à signaler les violations du code de conduite dont ils sont au courant ou qu'ils soupçonnent et les administrateurs doivent les signaler au conseiller juridique principal de Lifeco ou au président du conseil. Le chef de la conformité fait état des violations signalées ou des résultats de toutes les enquêtes au comité de gestion des risques.

Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent confirmer chaque année qu'ils ont lu et compris le code de conduite, qu'ils s'y conforment et qu'ils continueront de s'y conformer. Conformément au code de conduite, tous les employés doivent faire état de tout conflit d'intérêts ou de tout conflit d'intérêts éventuel au responsable de la conformité de leur bureau ou au chef de la conformité et les administrateurs doivent en faire état au conseiller juridique principal de Lifeco ou au président du conseil.

Aucune déclaration de changement important n'a été déposée relativement à la conduite d'un administrateur ou d'un haut dirigeant qui aurait constitué une dérogation au code de conduite.

Afin de veiller à ce que les administrateurs exercent un jugement indépendant lorsqu'ils examinent les opérations et les conventions à l'égard desquelles un administrateur ou un haut dirigeant a un intérêt important, l'administrateur ou le haut dirigeant qui est en conflit d'intérêts doit en faire état et s'abstenir de voter à ce sujet.

On peut consulter le code de conduite sur le site Web de Lifeco à l'adresse greatwestlifeco.com ou sur SEDAR à l'adresse sedar.com ou en obtenir un exemplaire en communiquant avec le secrétaire général de Lifeco.

Le conseil a aussi adopté une politique de lutte contre la corruption, une politique de lutte contre le blanchiment de fonds, une politique relative à la lutte contre le financement du terrorisme (et sanctions connexes) et une politique sur les opérations et les déclarations d'initiés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur Lifeco sur son site Web à l'adresse greatwestlifeco.com ou sur SEDAR à l'adresse sedar.com.

Des renseignements financiers sont donnés dans nos états financiers comparatifs et notre rapport de gestion du dernier exercice clos. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire imprimé de ces documents sans frais en écrivant au secrétaire général, comme suit :

Secrétaire général
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3

Nous nous réservons le droit d'exiger des frais raisonnables de quiconque demande ces documents sans être l'un de nos actionnaires.

Les renseignements sur le comité d'audit qui sont exigés par l'article 5.2 du règlement 52-110 sont donnés à la rubrique « Renseignements sur le comité d'audit » de notre notice annuelle de 2020, qu'on peut consulter sur notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com ou sur SEDAR à l'adresse sedar.com.

COMMUNICATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Nous accueillons favorablement les interactions avec les actionnaires et estimons que le fait d'être à l'écoute de nos parties intéressées constitue un aspect important de notre rôle d'entreprise responsable. Nous avons recours à divers moyens pour communiquer avec nos actionnaires, y compris notre rapport annuel, nos rapports trimestriels, notre notice annuelle, notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction, nos communiqués de presse et notre site Web.

En outre, nous interagissons régulièrement avec les actionnaires de façon courante ou par des voies de communication plus officielles, comme l'assemblée annuelle, les conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels, les exposés de la direction et les journées consacrées aux investisseurs et prenons connaissance de leur point de vue ou

de leurs observations dans le cadre de rencontres individuelles ou en groupe, s'il s'agit d'actionnaires institutionnels, ou de communications par la poste ou par téléphone, s'il s'agit de particuliers.

Les actionnaires, les employés et les autres parties intéressées peuvent communiquer directement avec le conseil en assistant à l'assemblée et aussi en écrivant au président du conseil, comme suit :

Président du conseil d'administration
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3
Courriel : board.directors@canadalife.com

PROPOSITIONS

Les propositions d'actionnaires doivent être reçues au plus tard le 8 décembre 2021 afin que Lifeco considère la possibilité d'en tenir compte dans la circulaire relative à son assemblée annuelle de 2022. Nous demandons aux actionnaires de soumettre leurs propositions par écrit, comme il est indiqué ci-contre :

Secrétaire général
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3
Courriel : corporate.secretary@canadalife.com

APPROBATION DE LA CIRCULAIRE

Le conseil a approuvé la teneur de la présente circulaire et en a autorisé l'envoi.

Le vice-président, chef du contentieux adjoint
et secrétaire général,



Gordon M. Peters

Le 8 mars 2021

ANNEXE A

GREAT-WEST LIFECO INC.

CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rubrique 1. Composition du conseil

Le conseil d'administration (le « conseil ») se compose d'au moins sept membres, dont la majorité sont des résidents canadiens au moment de leur élection ou de leur nomination. Le conseil ne peut être constitué en majorité de dirigeants ou d'employés de Great-West Lifeco Inc. (la « Société ») ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

Rubrique 2. Questions de procédure

Dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil suit le processus suivant :

- 2.1 Réunions** Le conseil se réunit au moins quatre fois par année, et plus souvent au besoin, afin de remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans les présentes. Le conseil peut se réunir à quelque endroit que ce soit au Canada ou à l'étranger et doit se réunir périodiquement en l'absence des représentants de la direction.
- 2.2 Conseillers** Le conseil peut, aux frais de la Société, retenir les services de conseillers externes s'il juge que cela est nécessaire ou utile pour remplir ses fonctions et responsabilités.
- 2.3 Quorum** Aux réunions du conseil, la majorité des membres du conseil constitue le quorum. L'administrateur qui assiste à une réunion, mais se retire en raison d'un conflit d'intérêts ou d'un conflit d'intérêts éventuel, est considéré comme assistant à la partie de la réunion pendant laquelle le contrat, l'opération ou l'autre situation donnant lieu au conflit d'intérêts en question est examiné et soumis au vote aux fins de l'établissement du quorum.
- 2.4 Secrétaire** Le secrétaire général ou le secrétaire associé, ou la personne nommée par le président du conseil (ou, en l'absence de celui-ci, le président du conseil suppléant), remplit les fonctions de secrétaire aux réunions du conseil.
- 2.5 Convocation des réunions** Une réunion du conseil peut être convoquée par le président du conseil, par un autre administrateur autorisé par le président du conseil ou par la majorité des administrateurs au moyen d'un avis d'au moins 48 heures aux membres du conseil stipulant l'endroit, la date et l'heure de la réunion. Les réunions peuvent être tenues à quelque moment que ce soit, sans avis de convocation, si tous les membres du conseil ont renoncé à recevoir un tel avis : la présence d'un membre du conseil à une telle réunion constitue une

renonciation à recevoir l'avis de convocation, sauf si ce membre s'oppose à la tenue des délibérations en invoquant le fait que la réunion n'a pas été convoquée en bonne et due forme. Si une personne autre que le président du conseil convoque une réunion du conseil, elle devra en aviser ce dernier.

Rubrique 3. Fonctions et responsabilités

Le conseil encadre la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société et exerce, comme il convient, les pouvoirs qui lui sont dévolus et qu'il peut exercer conformément aux lois et aux règlements applicables. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le conseil a les fonctions et les responsabilités suivantes, qu'il peut remplir lui-même ou qu'il peut déléguer à un ou plusieurs de ses comités. Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil tient compte des renseignements, des conseils et des recommandations que lui donne la direction, mais il exerce un jugement indépendant.

- 3.1 Planification stratégique** Le conseil approuve chaque année les objectifs, les plans et les initiatives stratégiques de la Société et, dans ce contexte, il examine les tendances des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités, les occasions qui se présentent à celle-ci ainsi que les forces et les faiblesses des secteurs en question et examine les risques inhérents aux activités diverses, aux objectifs stratégiques et aux initiatives hautement prioritaires de la Société. En outre, le conseil approuve chaque année le plan d'affaires, le plan financier et le programme d'immobilisations de la Société.
- 3.2 Structure organisationnelle et fonctions d'encadrement** Le conseil approuve chaque année la structure organisationnelle de la Société et approuve périodiquement les politiques conçues en vue de favoriser l'indépendance des fonctions d'encadrement, soit l'audit interne, la gestion des risques, la gestion financière, l'actuariat et la conformité.
- 3.3 Gestion de l'exploitation, des risques et des immobilisations** Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
 - a) superviser la façon dont la direction met en œuvre la stratégie, le plan d'affaires, le plan financier et le programme d'immobilisations approuvés et surveiller les résultats financiers et d'exploitation et les autres faits nouveaux importants;

- b) approuver les modifications importantes que l'on se propose d'apporter à la politique de gestion des risques de l'entreprise et au cadre de propension au risque;
- c) superviser la façon dont la direction met en œuvre les systèmes, la politique, les méthodes et les contrôles servant à gérer les risques inhérents à l'entreprise et aux activités de la Société;
- d) approuver les acquisitions et les aliénations, les financements et les autres opérations effectuées sur les marchés financiers qui revêtent de l'importance, les décisions relatives à la gestion des immobilisations et les autres décisions importantes sur le plan des affaires et des placements;
- e) superviser les questions relatives à l'exploitation, y compris celles qui ont trait à la réglementation ou à la conformité, dont la direction ou le conseil juge qu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence importante éventuelle sur l'entreprise, les affaires ou la réputation de la Société.

3.4 Contrôle financier Le conseil surveille l'intégrité des systèmes de présentation de l'information financière et l'efficacité des contrôles internes et des systèmes d'information de gestion de la Société de la façon suivante :

- a) en supervisant la façon dont la direction met en œuvre les systèmes d'audit interne et externe et les contrôles financiers appropriés;
- b) en examinant les comptes rendus de la direction sur les lacunes des contrôles internes ou les changements importants apportés à ceux-ci;
- c) en approuvant les états financiers et les rapports de gestion annuel et intermédiaires, la notice annuelle et les autres documents d'information comportant des renseignements financiers de la Société;
- d) en s'assurant de la conformité aux exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.

3.5 Politiques en matière de présentation et de communication de l'information Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) approuver les politiques relatives à la communication de renseignements importants au public, dans les délais requis et avec exactitude, tout en préservant la confidentialité dans les situations où cela est nécessaire et permis et, au besoin, examiner et approuver certains documents d'information;

- b) approuver les politiques régissant la communication de l'information aux parties intéressées de la Société et aux organismes de réglementation compétents.

3.6 Haute direction Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) approuver la description de poste du président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la nomination de celui-ci (et, le cas échéant, son congédiement et son remplacement) et faire chaque année ce qui suit :
 - (i) examiner et approuver les objectifs servant à établir la rémunération du chef de la direction;
 - (ii) évaluer le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs;
 - (iii) approuver le salaire, la prime, la rémunération à base d'actions et, le cas échéant, les autres conditions de rémunération du chef de la direction en fonction de cette évaluation;
- b) approuver la nomination et, le cas échéant, le congédiement et le remplacement des personnes qui occupent au moins un poste de vice-président exécutif et qui relèvent directement du chef de la direction et des dirigeants qui sont responsables des fonctions d'encadrement (les « hauts dirigeants »);
- c) nommer les dirigeants de la Société et le président du conseil;
- d) approuver la structure des régimes de rémunération incitatifs principaux, y compris les régimes à base d'actions et les autres régimes de rémunération des hauts dirigeants;
- e) superviser le plan de relève du chef de la direction et des hauts dirigeants.

3.7 Code de conduite Le conseil aide la direction à entretenir une culture d'intégrité à l'échelle de la Société. Il adopte un code de conduite (le « code de conduite ») ayant pour objectif de favoriser l'intégrité et de prévenir les écarts de conduite. Le code de conduite s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société et traite notamment des conflits d'intérêts (y compris les méthodes permettant de repérer et de régler les conflits réels et éventuels), de la protection et de l'usage des biens de l'entreprise et des occasions qui se présentent, de la confidentialité et de l'utilisation des renseignements confidentiels, de la dénonciation, du traitement équitable des porteurs de titres, des clients, des fournisseurs, des concurrents et des employés de la Société, de la conformité aux lois, aux règles et aux règlements applicables et de la

nécessité de signaler les comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Le conseil exige que la direction établisse des méthodes permettant de s'assurer que chacun se conforme au code de conduite.

3.8 Président du conseil Le conseil approuve la description de poste du président du conseil et la revoit périodiquement.

3.9 Comités du conseil Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) mettre sur pied un comité d'audit, un comité des placements, un comité de réassurance, un comité de gestion des risques, un comité de révision, un comité de gouvernance et des mises en candidature et un comité des ressources humaines et les autres comités qu'il juge appropriés pour l'aider à remplir les fonctions qui lui sont dévolues par la présente charte, établir les chartes des comités et leur déléguer les fonctions et responsabilités que la loi lui permet et qu'il juge nécessaire ou utile de leur déléguer;
- b) revoir périodiquement les chartes des comités du conseil et les approuver;
- c) nommer les membres et le président de chaque comité;
- d) revoir périodiquement la description de poste du président de chaque comité du conseil et l'approuver.

3.10 Gouvernance Le conseil encadre la démarche de la Société en matière de gouvernance, y compris l'élaboration de la politique, des principes et des lignes directrices en la matière, qu'il approuve s'il le juge approprié.

3.11 Orientation et formation des administrateurs Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) s'assurer que tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète sur la nature et le fonctionnement des activités commerciales et des affaires internes de la Société ainsi que sur le rôle et les responsabilités du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur;
- b) s'assurer de donner à tous les administrateurs la possibilité de se tenir au courant des faits nouveaux en matière de réglementation, des initiatives prises sur le plan commercial, des risques et de la gestion des risques, des nouveaux produits et des autres questions ayant une incidence sur la Société.

3.12 Mise en candidature, rémunération et évaluation des administrateurs Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) recommander aux actionnaires des candidats à l'élection au conseil;
- b) approuver les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil et des présidents et membres des comités du conseil;
- c) évaluer régulièrement la structure, la composition, le nombre de membres, l'efficacité et l'apport du conseil et des comités du conseil et l'apport de chacun des administrateurs.

3.13 Encadrement des filiales Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) acquérir la certitude que chacune des filiales principales a mis sur pied un comité d'audit et un comité de gestion des risques et adopté une charte du conseil et des comités du conseil, un code de conduite et des pratiques en matière de gouvernance qui sont similaires, en substance, à ceux de la Société;
- b) s'assurer que les conseils d'administration des filiales principales comprennent des administrateurs qui siègent également au conseil de la Société;
- c) compter sur les conseils d'administration des filiales principales pour remplir les fonctions et les obligations qui leur incombent aux termes des chartes, des codes de conduite et des pratiques en matière de gouvernance dont il est question en a) ci-dessus;
- d) recevoir des rapports du président du conseil de chacune des filiales principales sur les questions importantes à régler au sein de chacune d'entre elles et sur les questions exigeant l'approbation ou l'appui du conseil de la Société.

Rubrique 4. Accès à l'information

Le conseil doit avoir accès à tous les renseignements, documents et registres de la Société qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour pouvoir remplir les fonctions et les responsabilités qui lui incombent aux termes de la présente charte.

Rubrique 5. Examen de la charte

Le conseil doit examiner la présente charte périodiquement et approuver les modifications qu'il juge appropriées.

GREAT-WEST
LIFECO INC.

100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3
greatwestlifeco.com

